

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Nous dédions ce rapport d'activités à la mémoire de

Monsieur Rodrigue NICHOLSON

Décédé tragiquement d'un accident de la route,
dans l'exercice de sa fonction

Le 13 mars 2023

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SOMMAIRE

Préambule	8
Fiche signalétique	10
Faits marquants	11
TITRE I L'HEBERGEMENT DIT CLASSIQUE : Internat collectif et Appartements Diffus	15
1 L'EEDE Challenge	15
1.1 Autorisation et classification de l'établissement	15
1.2 Missions et organisations de l'EEDEC	16
1.3 Les équipes	17
1.4 Modalités d'admissions à l'EEDEC	19
1.5 Le public accueilli et accompagné	19
1.6 Les groupes d'expression	20
1.7 Les temps de rencontre, de travail et de partages collectifs	21
1.8 L'organisation et les modalités de travail de la C3P	24

2 ELEMENTS CHIFFRES ET ANALYSE	29
2.1 Evolution du taux d'occupation sur les trois dernières années	29
2.2 Entrées et sorties sur les trois dernières années	30
2.3 Age et type de mesures des adolescents sur les trois dernières années	33
2.4 Profil des jeunes accueillis sur les trois dernières années	34
2.5 Provenance et type de mesures	36
2.6 Conduites à risques et mesures préventives mises en place	37
2.7 Nombre de Fugues entre 2021 et 2022	39
2.8 Scolarité et insertion professionnelle – Nombre de jeunes ayant réussi à l'examen	40
2.9 Orientation après le placement	48
2.10 Nombre de rapports réalisés durant l'année	50
3 L'ACTIVITE DE LA MECS	51
3.1 L'organisation du travail (astreintes, horaires etc...)	51
3.2 Les projets éducatifs	53
3.3 La notion de référent éducatif	62
3.4 L'accompagnement différencié de la MECS collectifs et des appartements diffus	64
3.5 Le Partenariat	66
3.6 Exemple de parcours de vie	68

4 LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

4.1	Rôle mission et organisation du travail de la psychologue	70
4.2	Les problématiques rencontrées	72
4.3	Le soutien psychologique apporté aux jeunes	73

Titre II : LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU 74

I	Introduction	74
II	Profil des usagers	75
III	Organisation du service	76
IV	Organisation et modalités de l'accompagnement éducatif du SERAD	76
a)	La procédure d'admission et d'accueil	76
b)	Zone d'intervention et Horaires	77
c)	Rôle des binômes éducatifs	77
d)	Durée des mesures	77
e)	Permanence et astreintes	78
f)	Déroulé de la mesure	78
g)	Scolarité et formation professionnelle	79
h)	Le repli	81

V. l'activité en chiffres	82
a) Origine des mesures SERAD	82
b) Critères d'admission	84
c) Entrées et sorties en nombre de mineurs sur les trois dernières années	84
d) Age et provenance des mineurs	86
e) Durée des mesures sur les trois dernières années	87
VI le travail avec les partenaires et les Familles	89
VII Difficultés et Perspectives pour le SERAD	90
VIII Le séjour éducatif d'apaisement	91
a) Missions et organisation du séjour d'apaisement	91
b) Origine et profils des jeunes accueillis sur les trois dernières années	91
c) Nombre de séjours réalisés sur les trois dernières années	91
d) Relation avec le partenaire	92
e) Difficultés rencontrées et axes d'amélioration	92

TITRE : 3 GESTION DES MOYENS HUMAINS (DRH)

3.1 Organigramme	93
3.2 L'effectif approuvé par site	95
3.3 Pyramide des âges	98
3.4 L'absentéisme et analyse du personnel	110
3.5 Formation du personnel	119
3.6 L'accueil des Stagiaires à l'EEDEC	127
3.7 Le dialogue social	128
Conclusion et Perspectives 2024	131
ANNEXES (photos)	133

Préambule :

L'exercice 2022, nous a rapprochés un peu plus du délai probatoire de deux années, laissées à l'association pour expérimenter le dispositif des appartements diffus. En effet, après avoir réalisé progressivement, le déménagement de l'ex site de Bouillante au mois de mai 2021 vers les appartements diffus de Petit-Bourg et de Montalègre au Lamentin, nous réalisons notre premier bilan de fonctionnement en année pleine qu'il faille déjà penser à déménager ! De nombreux travaux de mise en conformité ont été réalisés, ne pas en tenir compte serait aberrant. Et pourtant, selon notre analyse de cette nouvelle configuration, oh combien structurante et bénéfique pour les personnes accueillies, le constat est sans appel, aussi bien pour ces derniers que pour les professionnels tant la qualité de l'accompagnement éducatif s'est améliorée à tout point de vue. Nous devrions sans doute solliciter un délai supplémentaire, au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, pour mieux travailler ce projet avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Quitter les appartements aussi vite, alors que nous prenons tout juste nos repères nous semble prématuré.

Après deux années de fonctionnement fortement impactées par le contexte sanitaire, éprouvant pour tous, L'exercice 2022 a été placé sous le signe de la sérénité retrouvée et du renouveau. Sérénité, car il n'est nullement besoin de prouver à tout un chacun comment nos nerfs ont été mises à rude épreuve avec le climat anxigène généré par les mesures restrictives. Renouveau, en ce sens que l'établissement qui renaît tout juste de ses cendres, avec sa nouvelle autorisation retrouve ses lettres de noblesse et un statut qui lui permet aussi de régulariser l'existence du site de morne à l'eau. Il était temps, car ce service précurseur qui existe depuis 2014 sur le territoire, avec ses dispositifs innovants tels que le placement à domicile porté par le service éducatif renforcé à Domicile(SERAD), le séjour éducatif d'apaisement et les appartements de semi autonomie pour les jeunes majeurs ne pouvait plus continuer à demeurer dans la « clandestinité » puisqu'il accueille régulièrement des mineurs et jeunes majeurs suivis en Protection de l'enfance. Soulagement, aussi pour les professionnels de ce site, enfin débarrassés des incertitudes liées au risque de fermeture, qui nous le rappelons assure à lui seul l'encadrement d'autant de jeunes que les deux modules de MECS regroupé ! Cette année encore, les professionnels ont su faire preuve d'adaptation, et confirmé leur engagement auprès des mineurs et des familles pour répondre aux besoins et aux attentes des jeunes. Nous constatons que les mineurs arrivent de plus en plus abîmés en institution, sont de plus en plus violents et présentent des problématiques multiples dont les MECS n'ont pas vocation à répondre car elles ne disposent pas des outils nécessaires pour assurer une prise en charge globale de ces publics fragiles.

« Karukera Enfance »

*«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173*

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Pour preuve, l'intégration d'un jeune au profil très complexe à la MECS de Boisbert a occasionné une forte période d'agitation et un climat de violence et délétère en fin d'exercice. Nous avons vécu une période de forte instabilité qui a emmené l'équipe à remettre en question ses pratiques, tout en ayant présent à l'esprit le fonctionnement de l'internat est très cyclique. Les conditions de vie de certaines familles inquiètent car la pauvreté et la précarité augmentent et dans le même temps les moyens alloués aux établissements sont à la baisse. C'est le cas au SERAD, où l'institution doit se substituer aux parents pour prendre en charge certaines dépenses, comme les frais de scolarité, le matériel scolaire, les frais de transport par exemple.

Bien que l'internat soit de moins en moins attractif, la tendance à la stabilité des équipes sur chaque site est une volonté omniprésente et nous nous y rapprochons. Toutefois, le recrutement de personnels en contrats précaires est une réalité redondante car l'établissement doit faire aux risques inhérents à la nature de l'activité en internat (arrêts de maladie, différents congés, pénibilité, manque d'attractivité pour l'internat), tout en ayant le souci d'assurer la continuité du service. De même, l'arrivée tardive du budget en fin d'exercice n'a pas permis de procéder au recrutement des nouveaux postes autorisés, notamment au niveau du pôle administratif de Baie-Mahault, avec le recrutement d'un technicien qualifié, au niveau éducatif avec le recrutement d'un animateur socio-culturel et d'un surveillant de nuit. Plus généralement, les problématiques de recrutement connues pour le secteur social et médico-social restent significatives, car les opérateurs doivent faire face à un double constat. Il y a d'une part la pénurie de personnel qualifié, d'autre part le manque d'engouement pour le métier d'éducateur en internat, qui est avant tout une vocation. L'activité reste toujours aussi soutenue avec un nombre de journées réalisées de **11230** journées tous dispositifs confondus et une incompréhension qui demeure par rapport à l'activité de placement à domicile porté par le service éducatif renforcé à domicile (SERAD). L'offre actuelle de service reste insuffisante car elle ne nous permet pas de répondre aux besoins croissants du territoire, singulièrement au niveau du groupement ASE2 qui se situe sur notre champ d'intervention. C'est le sens des courriers adressés au Président du Conseil Départemental en date du 28 octobre 2019 et du 12 avril 2022 et pour lesquels, nous espérons obtenir gain de cause. Certes, l'apparition de nouveaux opérateurs sur le même segment d'activité est sans doute nécessaire tout au moins en termes de sectorisation, mais le moment est sans doute venu de mieux structurer l'offre pour mieux répondre aux besoins du territoire. Il nous semble urgent que la réflexion soit menée entre le financeur et les opérateurs pour une meilleure harmonisation des pratiques, notamment en termes d'éthique et pour couper court aux disparités.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Fiche signalétique

FICHE SIGNALITIQUE			
Association « KARUKERA-ENFANCE »			
ETABLISSEMENT RELEVANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE			
N°FINESS : 97011 108 4		SIREN : 831 522 560 APE 8790A Dernière autorisation Juin 2021	
RENSEIGNEMENTS GENERAUX			
Organisme Gestionnaire	Services	Capacité autorisée	Agrément
Association « Chrysalide KAYAYIB » Loi 1901 Conseil d'administration : 07 membres Président : Mr Jean Jacques HOUBLON	MECS challenge EEDEC sites éclatés à Lamentin/Petit-bourg /Morne à L'eau /Baie-Mahault Directeur M. Christian CURIER	39 places Statut juridique Etablissement de droit privé habilité A l'Aide Sociale à l'Enfance 971	Conseil Départemental 971 Conseil Département Arrêté d'autorisation et d'habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance(ASE) Du 25 juin 2021 Numéro : 2021/424/CD/DGAS
SPECIFICITE	TERRITOIRE D'INTERVENTION : GUADELOUPE PROPREMENT-DITE		
	PUBLIC ACCUEILLI	RESSOURCES HUMAINES	
	Adolescents âgés de 14 à 18ans et jeunes majeurs 18-21ans	37 ETP	
	MESURES DE PLACEMENT	Budget approuvé : 2 839 118,83€	
Articles 375 du Code Civil : Assistance éducative et article L22-5 du CASF	Missions : Assurer la protection de l'enfance en danger/ Soutenir les parents de leur fonction parentale	Prestataires : Tous les partenaires du territoire qui concourent à la protection de l'enfance en danger	
Activités : MECS/Placement à domicile/séjour d'apaisement/jeune majeur (non installé)		COORDONNEES	
39 places		ASSOCIATION « KARUKERA ENFANCE » BP 173 – 34 rue Gambetta – 97122 BAIE-MAHAULT Tél : 0590.24.92- Fax : 0590.32.23.89 SIRET : 831 522 560 00018 E-Mail : direction@karukera-chrysalide.fr	

Faits Marquants

Mars :

Le conseil d'administration s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à la demande du Président. Ce dernier explique qu'il a requis les services du cabinet « LAURENT COQUEBERT » pour procéder à un audit des statuts et d'édicter les recommandations propres à sécuriser le fonctionnement de l'association. Pour l'essentiel il s'agissait d'introduire les moyens de visioconférences comme outil de fonctionnement possible des instances de l'association et d'en préciser les contours. Conformément aux dispositions statutaires, le président explique que certains membres ne manifestent pas une volonté particulière de participer à la vie de l'association. Il a donc proposé au Conseil d'Administration de procéder à la cooptation de trois nouvelles personnes comme membre du Conseil d'Administration. Après un large débat, notamment sur le profil des candidats, la Conseil D'Administration a procédé à la cooptation de Messieurs Jhonny ECHARD, Xavier LABYLLE et Turpin HUBERT-VADENAY comme membre du Conseil D'Administration.

Avril :

- Une délégation de la mission de tarification s'est présentée sur le site du Lamentin puis à Petit-bourg pour visiter les deux sites et pour une prise de contact. Cette rencontre a été l'occasion de les éclairer sur le fonctionnement de l'établissement. Les débats ont été très riches et ouverts ce qui a permis à l'établissement d'obtenir entre autres l'autorisation de créer trois postes supplémentaires portant l'effectif de 34 à 37 ETP.
- L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenu le 21 avril 2022 au siège administratif de l'association situé au 34, rue Gambetta à Baie-Mahault, en présence d'une délégation du personnel, des représentants du conseil économique et social et de quelques partenaires en visioconférence dont notre gestionnaire de compte du crédit coopératif. Une délégation des salariés de chrysalide Karayib étaient également invités. Les travaux se sont déroulés dans un excellent climat et les professionnels ont pris plaisir à répondre aux questions des participants lors de la présentation des rapports d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- Nouvelle indemnité mensuelle « métiers socio éducatifs » :

Dans le cadre de la nouvelle loi sur le pouvoir d'achat les professionnels éducatifs bénéficient d'une nouvelle indemnité mensuelle nette de 183€ depuis le 1 avril 2022 et qui n'était pas prévu au budget de l'établissement. Notre courrier adressé à l'autorité de tarification en date du 10 novembre 2022 pour connaître la conduite à tenir est resté sans réponse à ce jour. Toutefois, la commission nationale d'agrément l'ayant validé, nous avons pris l'initiative de la payer aux salariés éligibles effective depuis le mois de d'octobre 2022. Pour le reliquat entre les mois d'avril à septembre un accord de paiement a été pris avec les représentants du personnel pour l'étaler sur trois mois à partir du mois de décembre 2022.

- Une stagiaire CAFERIUS du centre de formation « FORM ACTION » a été accueillie du 11 avril au 08 juillet 2022. Elle a été tutorisée par Madame Claudia LUIT, cheffe de service des appartements diffus.

Juin :

- Début des travaux de réhabilitation du site de Bouillante

Après avoir passé plus de vingt ans sur le site de Bouillante, le logement était devenu très vétuste et très dégradé par rapport à la nature de l'activité et des profils violents de jeunes que nous avons accompagnés. Il a fallu le réhabiliter à partir du mois de juin 2022 jusqu'au mois de juin 2023. Nous avons prévu que les travaux soient terminés au plus tard le 28 février 2023, mais malheureusement les artisans ont pris beaucoup de retard et avaient mal estimés l'importance des travaux à réaliser. Une provision avait été constituée en ce sens. Finalement les clés ont été remises au bailleur le 30 juin 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- **Visite du Président de l'ADEPAPE Marseille**

Nous avons accueilli dans nos locaux de Morne à L'eau le Président de « l'ADEPAPE » Marseille pour discuter du projet de création d'une Antenne de l'ADEPAPE en Guadeloupe. Il s'agit d'un lieu de ressources pour les anciens de l'ASE pour les aider dans leurs différentes démarches. C'est un dispositif qui existe dans plusieurs départements de l'hexagone et pas sur notre territoire. Son passage en Guadeloupe avait pour objectif de rencontrer des opérateurs qui œuvrent dans le champ de la protection de l'enfance et d'éventuels candidats qui seraient intéressés pour créer cette association avec le concours du Conseil Départemental. Le Président de la collectivité aurait été sollicité en ce sens. A l'initiative de Monsieur Hamza BENSATEM, Guadeloupe première a diffusé le 24 juin 2022 un reportage sur le service d'accompagnement éducatif à l'autonomie que gère l'association gestionnaire à Morne à L'eau. C'était aussi l'occasion pour ce dernier de présenter son projet.

- Participation de quelques jeunes du site du Lamentin à l'émission de Yasser BRAKA « MES E LABITID » sur Guadeloupe première

Une délégation de jeunes du Lamentin a participé à l'émission « MES E LABITID » de Guadeloupe première animée par MR YASSER BRAKA. Ils ont pu s'exprimer et parler de leur expérience de jardin créole au Lamentin et partagé des plants de riz. C'était l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui plantent du riz en Guadeloupe et de parler de leur expérience dans la jardin créole.

Septembre :

- L'association a été auditionnée par la commission d'appels à projets de la collectivité de Saint-Martin pour la création d'un service de placement à domicile et de jeunes majeurs à Saint-Martin. Nous étions assez confiants mais malheureusement notre proposition n'a pas été retenue. Notre projet a été classé troisième.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- Accueil d'une deuxième stagiaire CAFERUIS du centre de formation « INSTITUT BUSINESS SERVICES » du 01 septembre au 29 novembre 2022. Elle a été tutorisée par Madame Claudia LUIT, cheffe de service des appartements diffus

Octobre :

Dans le cadre du projet de départ vers l'hexagone d'un jeune placé au niveau des appartements diffus et qui est inscrit au lycée agricole de Baie-Mahault, une éducatrice l'a accompagné pendant une semaine dans du côté de la ville de Nantes pour rencontrer de potentiels agriculteurs susceptible de lui signer un contrat d'apprentissage. Il avait déjà trouvé un lieu pour son hébergement et avait quelques pistes pour le contrat d'apprentissage. L'expérience a été très riche pour le jeune qui a été en contact direct avec la réalité du monde du travail mais aussi en termes d'aventure car c'était la première fois qu'il se rendait en France. Malheureusement aucune entreprise n'a voulu lui donner sa chance. Il poursuit donc sa formation au lycée agricole de Baie-Mahault.

Novembre :

Parution dans le quotidien local, d'un article présentant le Service d'accompagnement éducatif de Morne à L'eau(SAEA) qui accompagne mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs

TITRE 1 L'HEBERGEMENT DIT CLASSIQUE : Internat collectif et Appartements Diffus

I L'ENSEMBLE EDUCATIF EXPERIMENTAL CHALLENGE(EEDEC).

1.1 Autorisation et classification de l'établissement

Depuis le 25 juin 2021 le Conseil Départemental a délivré à l'association gestionnaire « Karukera Enfance » une nouvelle autorisation de 5 ans, après plus de vingt ans d'existence, avec habilitation à, l'Aide Sociale à l'Enfance pour gérer l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge(EEDEC) sur la base des articles L312-1, L313-7, L315-2, R313-7.3 et D313-13 du code de l'action sociale et des familles.

Les activités sont les suivantes :

- Maison d'enfants à caractère social(MECS) de 24 places dont 22 installées. Trois sites éclatés, internat collectif de boibert au Lamentin et appartements diffus à Petit-Bourg et à Montalègre au Lamentin
- Service éducatif renforcé à Domicile (SERAD) 09 places basé à Morne à l'eau
- Séjour éducatif d'apaisement (SEA) 02 places basé à Morne à l'eau
- Accueil des jeunes majeurs 04 places- non installées à ce jour

Soit un total autorisé de 39 places.

1.2 Missions et organisations de l'EEDEC

La mission de l'établissement est définie par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'enfance en lien avec les orientations du schéma départemental « Enfance et Famille ». L'établissement assure une mission de prévention et de protection de l'enfance et propose une offre de service constituée par un ensemble de prestations conforme aux prescriptions de la loi 2002-2. L'établissement peut aussi accueillir dans le cadre de l'accueil des fratries

Sa mission est :

- Accueillir par un hébergement diversifié des adolescents dans le cadre de la suppléance familiale
- Garantir une protection physique psychologique et morale
- Développer la socialisation
- Permettre aux jeunes de suivre une scolarité classique ou adaptée dans des établissements scolaires proches
- Permettre aux parents de participer activement à l'accompagnement éducatif de leur enfant
- Eviter la séparation de l'enfant avec sa famille lorsque cela est possible
- Accompagner le retour d'un jeune à domicile après un placement en internat spécialisé
- Préparer le placement d'un jeune en institution.
- Permettre aux jeunes en situation d'échec et de blocage dans les apprentissages de scolaires de se remobiliser et développer leurs connaissances afin de favoriser dès que possible leur réinsertion dans les structures de l'éducation nationale ou de s'orienter vers un champ professionnel.

Par ailleurs, l'établissement est organisé en plusieurs sites éclatés. Un internet collectif à Boisbert au Lamentin, des appartements diffus à Petit-Bourg et à Montalègre, le pôle de diversification de morne à l'eau et les locaux administratifs de Baie-Mahault pour la gestion des fonctions supports ressources humaines et comptabilité. Chaque site est géré par un chef de service et un directeur qui coordonne l'ensemble des sites.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

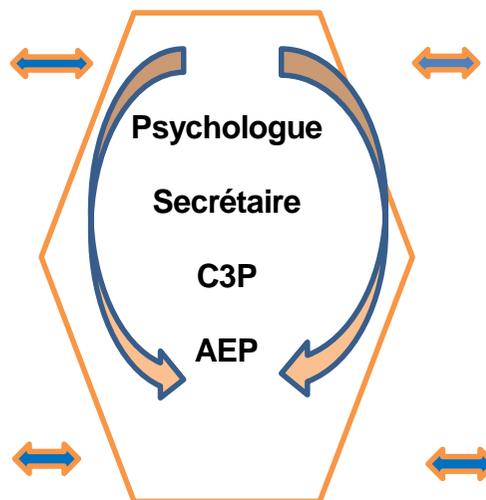
1.3 Les équipes

Lamentin I

Educateurs Spécialisé	2
Moniteur-Educateur	2
Éducateur-Elève	2
Maîtresse De Maison	2
Surveillant De Nuit	3
Chef de Service Educatif	1

Petit-Bourg

3
3
3
2
6
1



C3P : Coordinatrice de Parcours et de Projets Personnalisés

AEP : Agent d'Entretien Polyvalent

Les équipes pluridisciplinaires de chaque unité sont encadrées chacune par un Chef de service pour Lamentin I et une Cheffe de Service pour l'unité des appartements diffus. Ces équipes sont respectivement composées d'Educateurs Spécialisés (ES), de Moniteurs-Educateurs (ME), de Surveillants de Nuits (SDN), de 2 Maîtresses de Maison (MDM) pour les 2 types d'hébergement. Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Coordinatrice des Parcours et des Projets Personnalisés (C3P*) et la psychologue interviennent sur deux modules ainsi que l'Agent d'Entretien Polyvalent (AEP*) qui lui, est affecté à l'internat collectif et est mis à disposition de l'unité des appartements diffus. La secrétaire partage son activité sur 2 sites en alternant les permanences deux fois par semaine à l'unité des appartements diffus.

Les équipes

1.4 Modalités d'admissions à l'EEDEC

L'établissement accorde une importance particulière à l'accompagnement d'un adolescent qui entre dans notre processus d'admission. A ce stade des premiers contacts, il s'agit d'évaluer les besoins et les attentes du mineur et de ses représentants légaux en présence d'un représentant du service placeur, puis dans un second temps, nous vérifions la pertinence et l'adéquation du profil du jeune avec nos réponses institutionnelles. La procédure d'admission est à dissocier de la procédure d'accueil.

La demande d'admission est d'abord adressée au directeur par les services sociaux ou judiciaire, cette demande est parfois accompagnée d'un fonds de dossier retraçant le parcours de l'adolescent. Une première analyse des dossiers est faite en interne par les membres de la commission d'admission (directeur, deux chefs de services des deux sites) puis nous planifions les entretiens d'admissibilité en présence du jeune, du représentant légal et du travailleur social référent. Les entretiens sont animés par le directeur ou par l'un des chefs de service s'il est empêché. A la fin de l'entretien d'admissibilité, si le profil de l'adolescent correspond au public accueilli par l'établissement et que notre accompagnement répond aux attentes du mineur et de son représentant légal, les membres de la commission font une proposition d'orientation au directeur (Internat collectif ou Appartement diffus). Le directeur informe le service demandeur par écrit au plus tard une semaine après la présentation, de son accord pour l'accueil du mineur.

1.5 Le public accueilli et accompagné

Les jeunes accueillis en hébergement dit classique sont des garçons âgés de 14 à 18ans. Les adolescents sont confiés à « l'EED Challenge » sur décision judiciaire du Juge des Enfants après avoir été confié à L'Aide Sociale à l'Enfance qui délègue par la suite la mission d'accueil à l'établissement ou l'accueil de quatre mineurs est établi à la demande des représentants légaux du mineur dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire (placement administratif) établi par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les difficultés à l'origine du placement sont pour la plupart des adolescents liées à l'environnement familial mais pas qu'exclusivement. Nous observons des problématiques récurrentes parmi les jeunes confiés à l'établissement qui se décline en plusieurs niveaux :

- *Au niveau comportemental*

De l'agressivité, violences verbales et physiques, l'opposition à l'autorité, des inhibitions (repli sur soi, isolement, manque d'estime de soi). Des difficultés à gérer les frustrations et les émotions.

- *Au niveau de la santé*

On note des conduites addictives (dépendance à l'alcool et/ou aux stupéfiants), de nombreux jeunes sont suivis pour des problèmes d'asthme, de mauvais suivi dentaires ou dermatologiques, parfois il est relevé l'absence partielle de suivi de vaccinations.

- *Au niveau psychologique*

On relève des retards cognitifs (jeune repéré déficient par la MDPH), des troubles alimentaires, des conduites suicidaires, des dépressions.

- *Au niveau intellectuel*

Légère déficience intellectuelle, les fondamentaux n'ont pas été acquis, difficultés à la lecture, à l'écriture et au calcul. Nombreux de nos jeunes sont en échec scolaire et ne font plus confiance au système scolaire traditionnel.

- *Au niveau social*

Ils rencontrent des difficultés à créer des interactions sociales (difficultés à intégrer un groupe, à relationner et à communiquer avec l'autre).

- *Au niveau affectif*

On note une grande souffrance affective des jeunes de fait de la séparation avec leur environnement familial. Cette souffrance est plus accrue s'agissant des jeunes qui ont été abandonnés ou rejetés par leurs familles.

1.6 Les groupes d'expression

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir la régularité de cette instance de paroles accordée aux jeunes. En effet, au moins une fois par mois, ces espaces d'échanges ont été conduits au sein des sites de l'hébergement classique. Des réunions de rentrée et de bilan ont été animées par les Chefs de Service sur chaque site respectif et les autres rencontres ont été menées par les éducateurs de service moyennant un compte rendu transmis au responsable. Pour bien rappeler le caractère obligatoire de ces réunions, un calendrier est affiché sur chaque site et l'ordre du jour est préparé ou présenté en réunion d'équipe. Le rôle et la place qu'occupent les représentants des adolescents (un titulaire et un suppléant élus par vote sur chaque site) participent à l'inscription et à la participation des jeunes à faire vivre cet espace de paroles. D'autant plus que ces derniers sont épaulés par les éducateurs pour accomplir leurs missions et sont invités par les chefs de service à faire le point sur l'avancée de la prise en compte de leurs doléances. Bien évidemment, ce n'est pas sans difficultés que nous parvenons à pérenniser ces groupes d'expression qui font l'objet d'annulation, de report en fonction des événements imprévus (urgence, conflits...). Pour autant, la grande majorité des adolescents accordent un certain intérêt à pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement de l'institution car leur parole trouve un écho favorable sur certaines décisions retenues.

In fine, nous restons convaincus de la pertinence de la mise en place du Conseil de Vie Sociale (CVS) que nous espérons mettre en place en 2024 afin de développer la démocratie et la sensibilisation à la vie citoyenne des jeunes accueillis.

1.7 Les temps de rencontre, de travail et de partages collectifs

Les instances principales et constantes qui ont rythmées la vie institutionnelle au cours de cet exercice sont les réunions pédagogiques, la supervision des pratiques et les évènements institutionnels (journées du lien social). Ces temps de rencontre et de partage favorisent des échanges des pratiques vers une meilleure cohésion des équipes, une consolidation des liens interprofessionnels et des relations plus sereines entre les usagers eux-mêmes et aussi avec les accompagnateurs.

- Les réunions pédagogiques

D'une durée de 2h hebdomadaires, ces rencontres traditionnelles permettent de transmettre des informations et aussi d'échanger autour de la situation des jeunes et des méthodes pédagogiques suivant un ordre du jour qui est affiché par les chefs de service de chaque site respectif au moins 48h à l'avance. Si la transmission réciproque des informations ne relève d'aucunes difficultés particulières, les réflexions autour de thématiques peuvent rencontrer de nombreux freins qui sont toutefois surmontables. En effet, certaines réunions peuvent être houleuses et vectrices d'incompréhensions entre les membres de l'équipe. Ce phénomène se présente notamment sur des sujets où les conflits de valeurs et de besoins surgissent. Les divergences d'opinions liées aux croyances antagonistes, de types de personnalités différentes des membres de l'équipe poussent certains à se mettre en retrait ou à ne pas exprimer leurs opinions. Toutefois, l'expression de chacun sur ses réserves et ses désaccords sont porteurs de sens et favorisent la convergence des apports de chaque membre de l'équipe dans l'intérêt des usagers au regard des missions des établissements et du projet d'établissement.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- **Les évènements institutionnels (journées du lien social) : Deux fois dans l'année, à l'occasion de jours fériés, deux journées** institutionnelles sont organisées par les membres de l'équipe autour d'une thématique forte, porteuse de valeurs de partage, d'entraide et de vivre ensemble. Ces évènements très prisés et investis permettent aux équipes (tous services confondus) et aux jeunes de se fédérer autour d'un projet favorisant la rencontre de l'autre.

En effet, la 1^{ère} journée du lien social a eu lieu le 26 mai 2022 (ascension) par sites séparés à la demande de l'équipe des appartements diffus qui a jugé nécessaire d'effectuer un renouement des liens en son sein compte tenu de la jeunesse de ce dispositif et des disparités induisant des dysfonctionnements à travers l'accompagnement des jeunes. Les supports utilisés pour recréer des liens de renouement en son sein confiance et de favoriser la cohésion tant chez les jeunes que dans l'équipe se sont portés sur un parcours d'une durée de 2h, parsemé d'énigmes que chaque équipe (4 équipes composées de jeunes et adultes) a emprunté; et aussi sur des exercices de lâcher prise posturale.

Quant au site de Lamentin 1, cette première journée du lien s'est réalisée autour d'une marche de découverte à la Gravelière à Vieux-Habitant en matinée, et l'après-midi a été consacrée à des jeux de société et d'adresse en bois orchestrés par le prestataire JEU CONSULT.

Par ailleurs, la 2^{ème} journée du lien social s'est déroulée le 11 novembre 2022 (armistice) sur un espace d'un domaine agricole propice à ce type de manifestation dans la région de Sainte-Rose. Cette rencontre s'est articulée autour de la thématique « COHESION ET PARTAGE » à travers des jeux :

Jeux :

- favorisant la communication et la confiance au sein de l'équipe (jeu de confiance et de dextérité - coller/serrer)
- renforçant l'esprit d'équipe (coordination et cohésion - jeu de milles pattes)
- privilégiant la stratégie, la communication et l'écoute (jeu de tir à la corde)

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- permettant aux participants de s'exprimer à travers une prestation en chant : plusieurs jeunes se sont exprimés à travers ce médium dont un adolescent ayant bénéficié de l'encadrement d'un stagiaire éducateur spécialisé dans le cadre de son projet de formation.

Ces deux évènements institutionnels ont été ponctués par le partage d'un repas à base de produits locaux où chacun a apprécié ce réconfort après une matinée d'effort.

Il est à noter l'engouement, l'inscription et la satisfaction des participants qui accueillent ces temps institutionnels comme étant moment incontournable qui est souvent remémoré lors des discussions et qui constituent plus souvent que rarement un point d'ancrage.

- La supervision des pratiques

Accompagnées par un organisme (ACOA), les équipes ont pu bénéficier de l'étayage et de l'éclairage d'un intervenant extérieur sur une durée de 8 mois. Chaque équipe en fonction de sa maturité a pu mettre en évidence des situations problèmes suivant un déroulement prescrit par le superviseur. Il s'agit dans un premier temps de permettre à un participant d'exposer une problématique rencontrée sur le terrain, puis en second lieu, chacun effectue une prise de parole en mettant en avant ses ressentis, ses réflexions par rapport à la thématique. Enfin, la dernière étape est celle où les membres de l'équipe interagissent. L'intervenant enrichit la réflexion avec des éléments d'analyse théoriques et cliniques.

Ces séances de travail ont débuté sur le mode distanciel en raison de la perdurance de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et se sont poursuivies en présentiel dans nos locaux.

Lors du bilan, la grande majorité des professionnels a reconnu l'intérêt et la pertinence de cet accompagnement qui leur permet de mieux appréhender et traiter les problématiques rencontrées. Certains ont mis en évidence la nécessité de maintenir cette instance de supervision afin d'amener les équipes à travailler sur les conflits latents qui méritent d'être dénoués pour une meilleure efficacité et performance des pratiques professionnelles. Selon le superviseur, l'intégration du processus de la démarche qualité reste un outil incontournable pour développer notre professionnalisme et pérenniser le service au profit des besoins des usagers.

1.8 L'organisation et les modalités de travail de la C3P

A) Rappel de l'historique de la mise en place de la fonction

La fonction de Coordonnateur des Parcours et des Projets Personnalisés (C3P), a été mise en place en Janvier 2018 suite à une volonté institutionnelle d'améliorer notre accompagnement éducatif individuel. Il était également primordial de pouvoir répondre au plus près aux attentes de la loi du 2 janvier 2002 qui place l'utilisateur au cœur de son projet de vie à travers son projet personnalisé.

La fonction de Coordonnateur des Parcours et des Projets Personnalisés est assurée par une éducatrice spécialisée qui est détaché du groupe et qui intervient sur les deux unités de la MECS de l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge. Son temps est donc réparti sur les unités de Petit-Bourg et du Lamentin, et son intervention porte sur les 22 jeunes accueillis dans l'établissement traditionnel.

B) Organisation du travail de la C3P

La C3P développe ses fonctions sur un ETP, et répartit son travail sur deux journées sur le Module du Lamentin et deux journées et demi sur le Module de Petit-Bourg.

Une de ses missions principales est l'organisation et la mise en place des projets personnalisés de leur programmation à leur évaluation. Le projet personnalisé est décliné en plusieurs axes permettant de balayer d'une manière large les différentes problématiques du public accueilli. Les objectifs à travailler sont répartis entre les différents acteurs interne à l'EEDE Challenge, (éducateur référent, psychologue, équipe pluridisciplinaire), les partenaires (ASE, structures médico-sociales, PJJ), le jeune et sa famille. Afin de pouvoir suivre l'état d'avancement du projet personnalisé, un cahier de suivi d'accompagnement éducatif est mis en place pour chaque jeune afin de rendre compte de chaque démarche et projet éducatif mis en place, mais également afin de pouvoir y consigner les observations et évolutions observés. Ce document permet alors à l'équipe éducative de garantir une continuité dans l'accompagnement du jeune.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Cette implication de la C3P dans les projets personnalisés lui amène à entretenir des relations privilégiées avec les familles, en étant chargée de la conception des calendriers prévisionnels des séjours en famille par période de trois mois. Cette tâche est accomplie en échangeant régulièrement sur les séjours en famille avec les parents et l'équipe éducative, ce qui permet de réviser les calendriers en respectant les ordonnances de placement et en consultant la famille et l'Aide Sociale à l'Enfance. La coordinatrice est également amenée à rédiger et/ou superviser des projets éducatifs en lien avec le projet personnalisé établi, comme les projets de sport individuel, les demandes de départ en colonie de vacances, les ouvertures de compte bancaire. Son travail se réalise en lien avec l'éducateur référent, et au plus près du mineur accueilli en lui rendant compte régulièrement de l'avancement des objectifs et des actions arrêtées. La construction de la relation éducative entre la C3P et le jeune se réalise autour des démarches individuelles effectuées avec celui-ci : démarches administratives, audiences, synthèses avec les partenaires... et à travers des entretiens individuels. Les jeunes identifient alors cette éducatrice comme une personne ressource dans l'avancement de leur projet personnalisé, auprès de laquelle ils peuvent trouver des réponses à leurs interrogations.

Le volet scolaire est pris en charge par l'éducateur référent et l'équipe éducative, ils sont les interlocuteurs privilégiés des établissements scolaires afin de pouvoir être le plus réactif possible. Cependant certaines situations sont confiées à la coordinatrice des parcours et des projets personnalisés, tel que les demandes d'affectations, les recherches avec l'adolescent de son orientation scolaire, la participation aux conseils de discipline.

C) Modalités du travail de coordination des parcours et des projets personnalisés

La mise en œuvre du travail de la C3P demande une communication optimale entre celle-ci et le chef de service de chaque unité, afin de disposer dans un temps restreint des informations relatives à l'évolution des jeunes. Cette communication permet d'être le plus efficace possible en ne faisant pas de doublon dans les démarches et en se répartissant certaines tâches pouvant être assurées par la C3P, tel que les contacts avec les partenaires institutionnels (ASE, PJJ,)

La programmation des projets personnalisés et des bilans se fait par semestre, une première période de janvier à juin et une seconde période de septembre à décembre. Cette organisation permet de garantir l'évaluation des projets personnalisés au maximum tous les 6 mois et d'être au plus proche de notre volonté de proposer aux mineurs des projets personnalisés au plus près de leur réalité et de leur situation. Cette programmation

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

est proposée par la C3P qui soumet un calendrier au chef de service pour validation, et qui fait suivre à la secrétaire afin qu'elle se charge des invitations aux jeunes, aux familles et aux partenaires et qu'elle puisse respecter le délai de prévenance de 3 semaines arrêté par l'institution.

A la suite de la tenue des réunions de projets personnalisés, le projet personnalisé est contractualisé et un document comportant les axes de travaux (objectifs et actions) est formalisé par la C3P afin que l'ensemble de l'équipe éducative soit informée du travail à mener avec chaque jeune. Un compte rendu oral est également proposé lors des réunions d'équipe hebdomadaire afin de maintenir un niveau d'information constant entre l'équipe éducative, l'éducateur référent et la C3P.

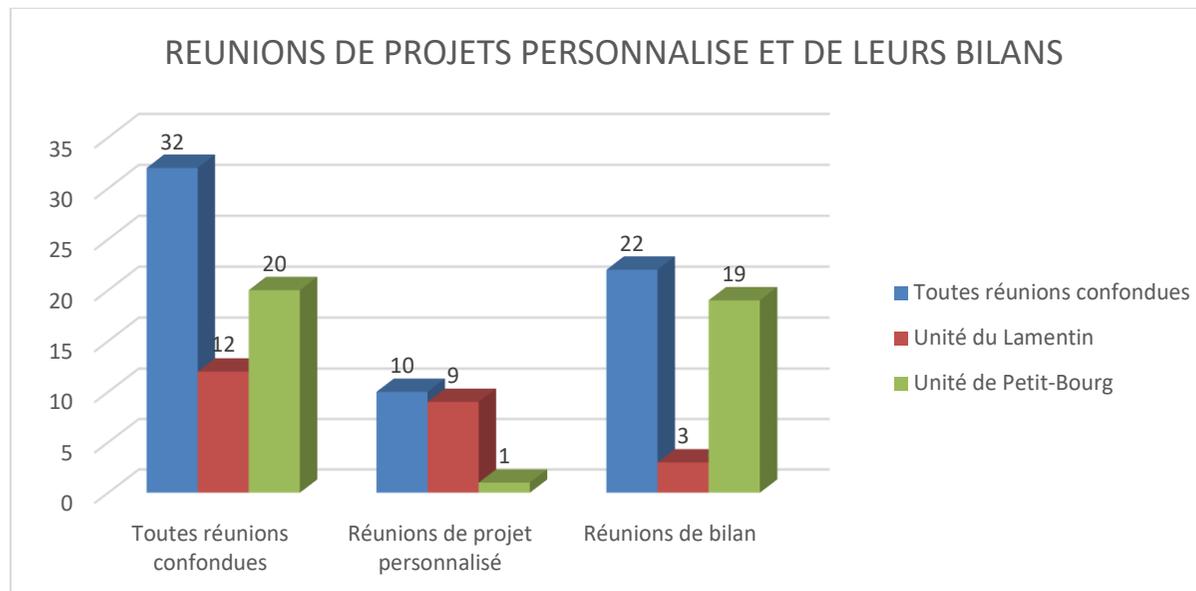
Ces échanges réguliers, l'implication dans de nombreuses démarches et la connaissance de l'ensemble des dossiers des 24 jeunes de la MECS permettent à la C3P de superviser les différents rapports ou de les rédiger le cas échéant. Il s'agit là d'un temps conséquent dans l'organisation de son travail, afin de permettre aux chefs de service de se dégager du temps pour leurs missions principales.

D) Favoriser la tenue et la participation des réunions de projet personnalisé et leur bilan.

Au cours de cette année 2022, les modules de Petit-Bourg et du Lamentin sont revenu à un fonctionnement traditionnel dans la mise en place des réunions de projet personnalisé. Celles-ci se sont tenues en présentiels en permettant dans des cas particuliers (difficulté de déplacement, participation indispensable du parent) que la famille assiste à la réunion par téléphone.

Entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022, nous avons pu mener 32 réunions de projets personnalisés soit 10 projets personnalisés et 22 bilans.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Nous pouvons observer que le module du Lamentin a connu au cours de l'année 2022, un mouvement des jeunes sortant et entrant assez important nous conduisant à mener davantage de réunions de projet personnalisé que sur le module de Petit-Bourg qui n' a accueilli qu'un seul nouveau jeune au cours de cette même année. Cependant, le module de Petit-Bourg a répondu aux objectifs d'évaluation du projet personnalisé, en permettant aux jeunes d'évaluer leur projet personnalisé à deux reprises en 2022.

E) La fonction de C3P : perspectives d'amélioration de l'accompagnement.

Après quatre années de fonction au poste de coordinatrice des parcours et des projets personnalisés, il apparaît qu'il y a une nécessité à développer ce poste en temps plein sur chaque unité de la MECS (Petit-Bourg et Lamentin) afin de permettre une amélioration de l'accompagnement proposé actuellement. Cette fonction a été créée sur le module de Morne à l'Eau depuis janvier 2023, et répondait à ce besoin d'amélioration perpétuelle de la prise en charge.

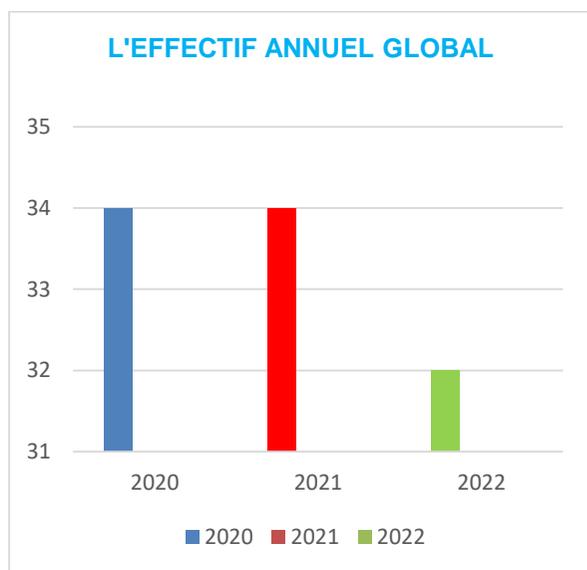
Le travail d'accompagnement de la C3P sur les 22 dossiers des MECS, la conduit à devoir travailler sans cesse dans l'urgence des situations sans pouvoir développer des actions pérennes et des outils éducatifs plus performant. La mise en place d'un second poste de C3P sur les MECS aurait une répercussion positive et significative dans l'accompagnement. Le temps dégagé alors permettrait à la fonction de C3P de s'étoffer en développant des approches cognito-emotivo-comportementale plus novatrice à travers des programmes d'apprentissage des compétences psycho-sociales, en réalisant du travail de recherche autour des avancées scientifiques en matière d'action sociale, en renforçant son réseau de partenariat autour de l'insertion professionnelles et des dispositifs de scolarisation plus adaptée à notre public, en se formant à de nouvelles pratiques éducatives telle que la psychaboxe ou plus spécifique comme les addictions, la sexualité des adolescents. Mais également en proposant des projets éducatifs innovant d'envergure correspondant davantage aux problématiques individuelles des mineurs accueilli et en développant le travail avec les familles à travers un accompagnement plus soutenue autour de la parentalité. De plus, notre expérience autour de la préparation de la majorité et de la mise en autonomie de nos jeunes, nous ont permis de poser le constat d'un besoin d'un accompagnement individuel des pré-majeurs avant leur sortie dans de nombreuses démarches administratives. Cet accompagnement individuel est certes plus aisé dans le cadre d'un groupe restreint tel qu'il est proposé au sein des appartements diffus, mais pourrait être davantage exploré avec la présence en temps plein du C3P sur le module. Cet accompagnement renforcé à la pré-majorité permettrait également de répondre à la loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfance.

L'association KARUKERA ENFANCE à la volonté, à travers ses MECS, de toujours améliorer et innover l'accompagnement global proposés aux adolescents accueilli.

II ELEMENTS CHIFFRES ET ANALYSE

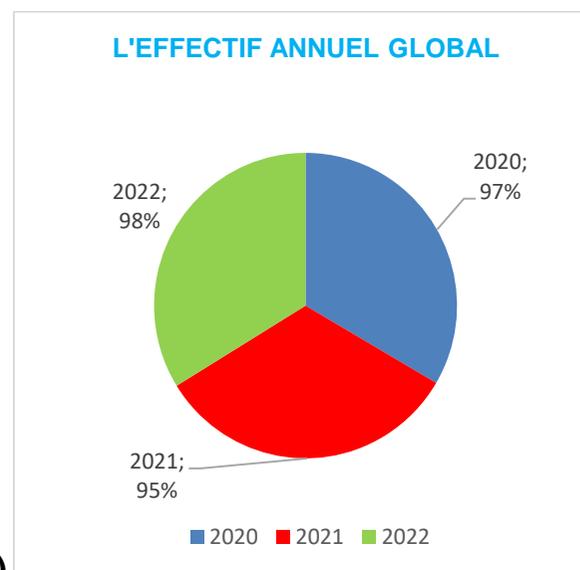
2.1 Evolution du taux d'occupation sur les trois dernières années

Evolution de l'effectif annuel de 2020 à 2022



(1)

Evolution du taux d'occupation de 2020 à 2022



(2)

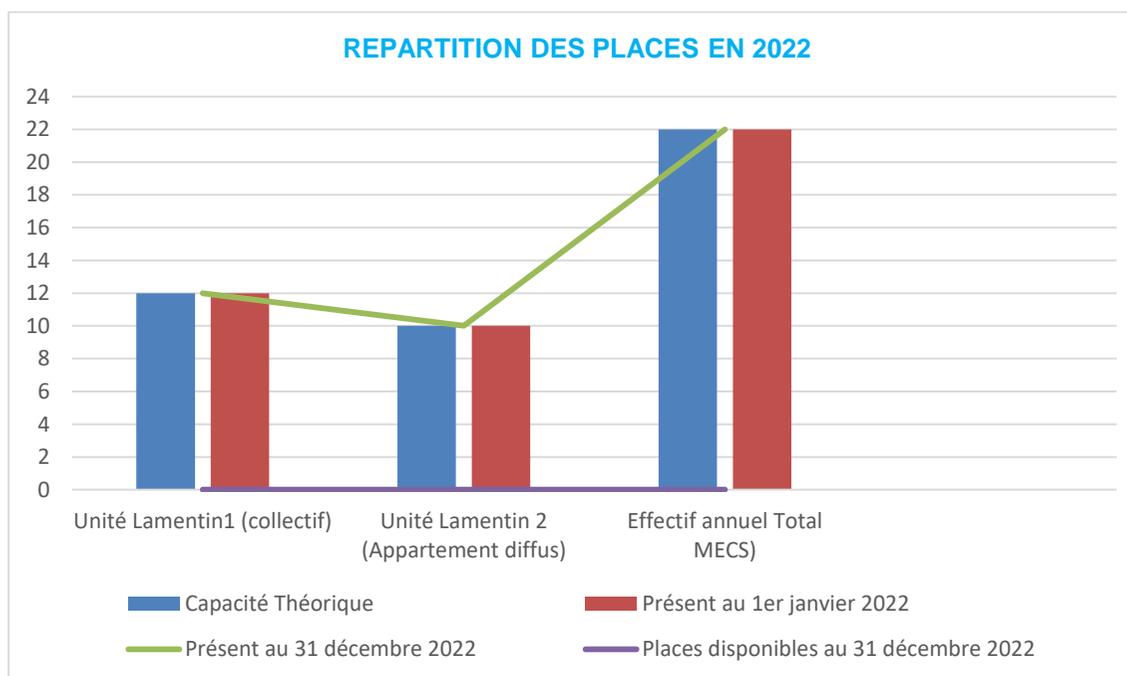
(1). L'activité de l'hébergement traditionnel reste globalement stable avec une moyenne de **96,66%** sur les 3 derniers exercices. Pour 2022, le taux d'occupation est de **98,33%** pour 7896 journées réalisées pour un nombre prévisionnel de **8030**. **Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le placement en MECS n'est pas en déclin.**

(2). Ces chiffres prouvent une augmentation du nombre de jeune accueilli à la MECS (Hébergement) par rapport à 2021 (+3pts). La durée moyenne de séjour des mineurs accueillis s'élève au total à **658 journées**.

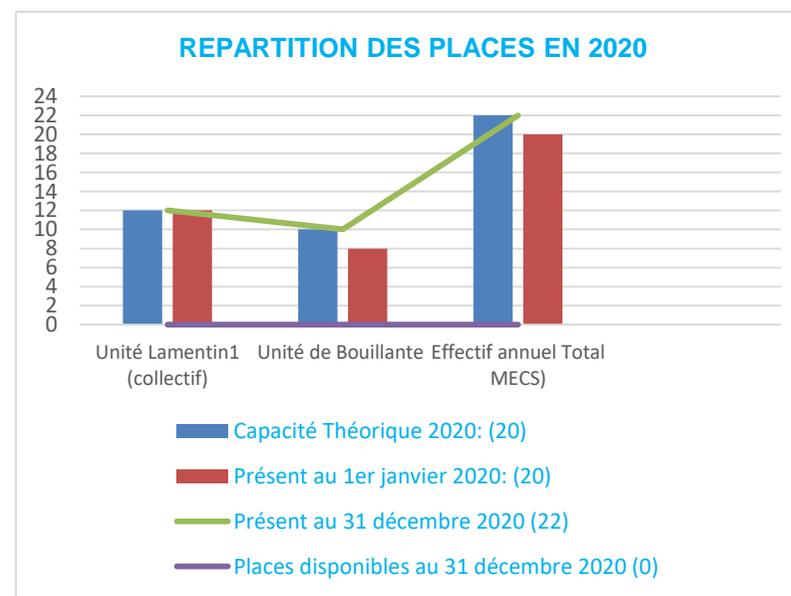
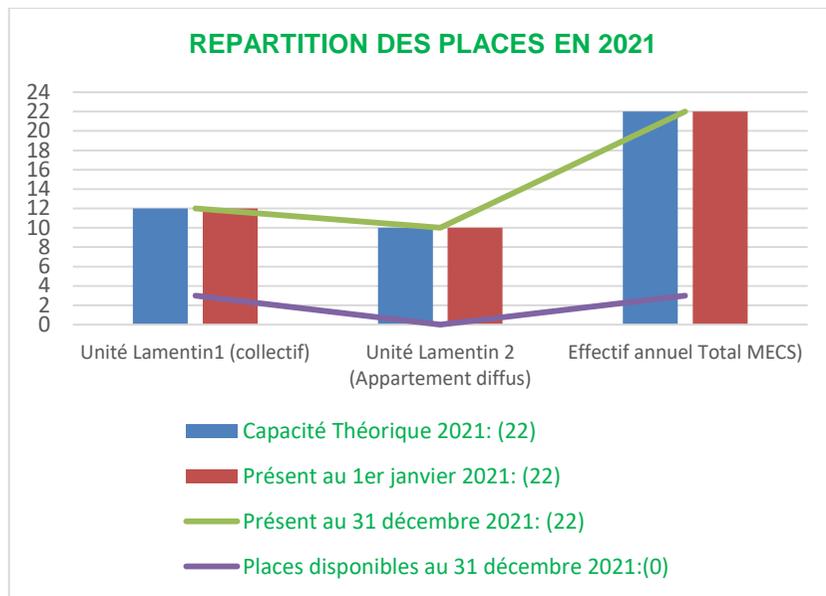
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

2.2 Entrées et sorties sur les trois dernières années.

L'effectif global de la population accueillie en 2022 s'élève à **32 jeunes** dont respectivement 19 sur le site du Lamentin¹ et 13 sur les sites de Lamentin² et de Petit Bourg. Comme indique nos chiffres de 2020, 2021 et 2022, les places disponibles sont rares. Sur 3ans l'établissement a fonctionné dans sa pleine capacité d'accueil.



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



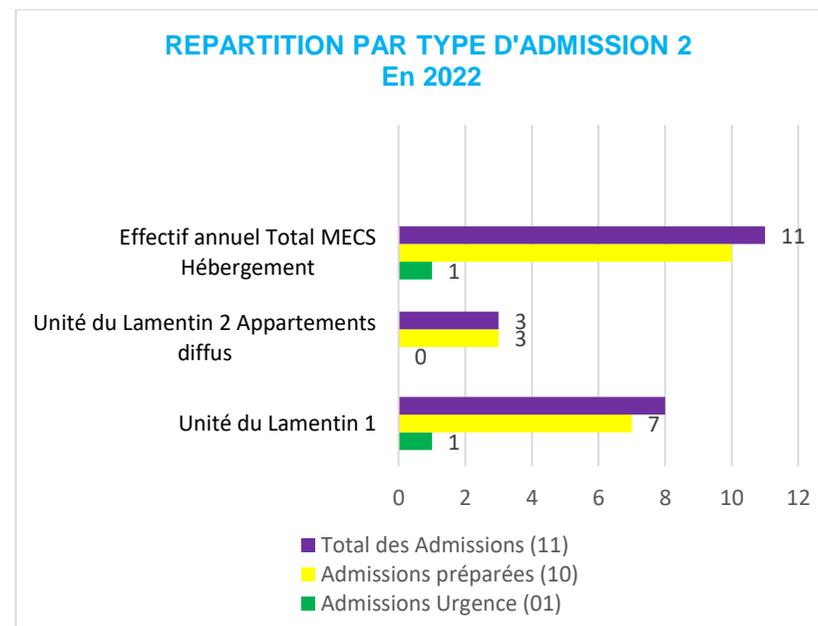
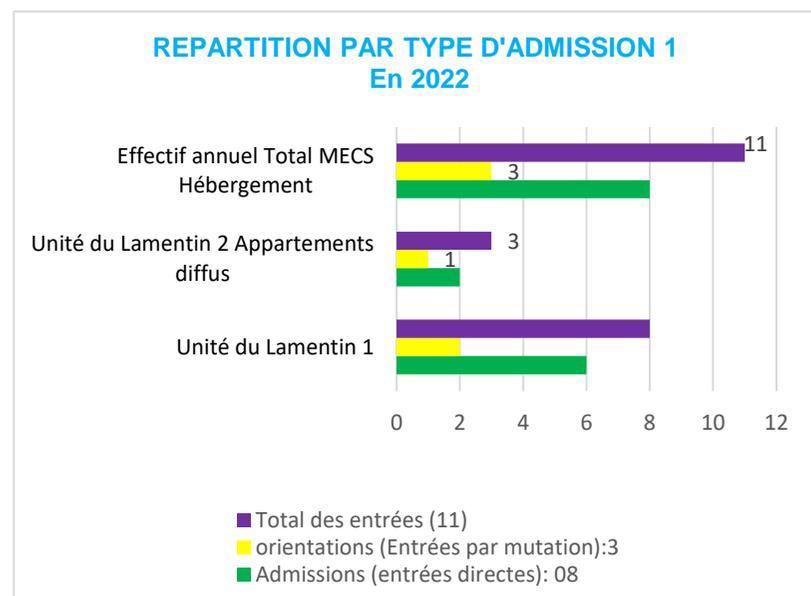
L'année 2022, marquée par deux crises, une sortie de la crise sanitaire et l'entrée dans une crise sociale. Cette année fut tout aussi particulière que la précédente. Néanmoins, on relève un bon taux de remplissage de l'établissement (+ 3 points en 2022 par rapport à 2021).

Nous avons comptabilisé 3 (entrées par mutation) de mineurs sur le site du Lamentin¹ (en collectif) ou dans le cadre d'un séjour éducatif. Ces trois jeunes ont été orientés ensuite vers les sites de Petit Bourg ou encore de Lamentin² (en appartement diffus). Cette donnée met en exergue la souplesse des prestations et facilitant la cohérence du parcours des jeunes accueillis. Elle interroge également sur notre capacité d'adaptation constante de notre offre aux sollicitations extérieures (entrée directe) puisque chaque profil de jeune est différent.

Nous observons en 2022, que 09 jeunes ont été admis à la suite d'une demande d'accueil provenant des services de l'aide sociale à l'enfance, tandis que 03 jeunes, dans une logique de parcours, sont passés d'un dispositif à un autre proposés par l'association (entrée par mutation).

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

La procédure d'admission préparée semble être bien maîtrisée au sein de l'établissement puisque nous constatons que la majorité des jeunes sont entrés dans ce cadre. En résumé, au préalable, la demande est adressée au directeur par les services sociaux ou judiciaires, puis les demandes sont traitées par une commission, composée des chefs de services qui se réunissent en présence du mineur et de ses parents ou de ses représentants légaux. En bout de course, c'est le directeur qui informe le service demandeur de la décision. Si la décision est favorable, la situation est présentée en réunion d'équipe et les autres résidents sont informés.



Commentaires :

Un total de 3 jeunes ont suivi la logique de parcours que propose l'ensemble éducatif diversifié. Deux ont suivi un séjour d'apaisement ou de rupture puis ont été orientés sur le site du Lamentin. Un autre jeune a bénéficié d'un accueil dans les appartements diffus alors qu'il avait au préalable été accueilli sur le site du Lamentin. 8 jeunes ont été admis en hébergement en 2022 suite à une demande d'admission par l'aide sociale à l'enfance.

2.3 Age et type de mesures des adolescents sur les trois dernières années.

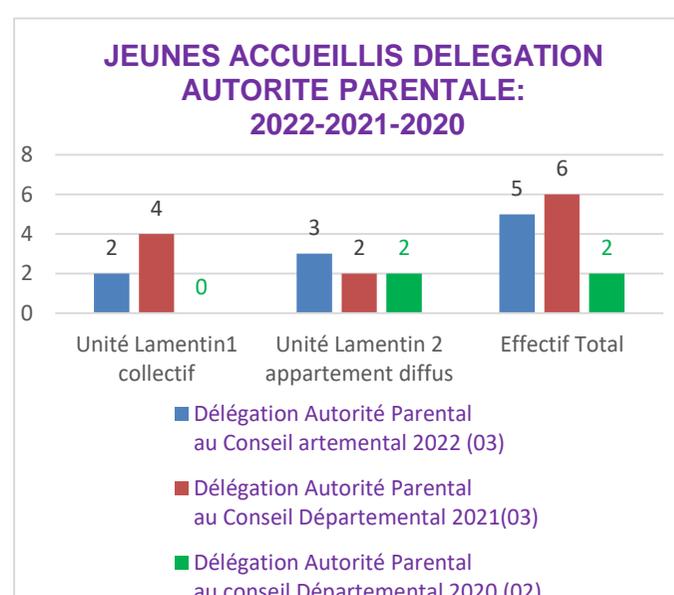
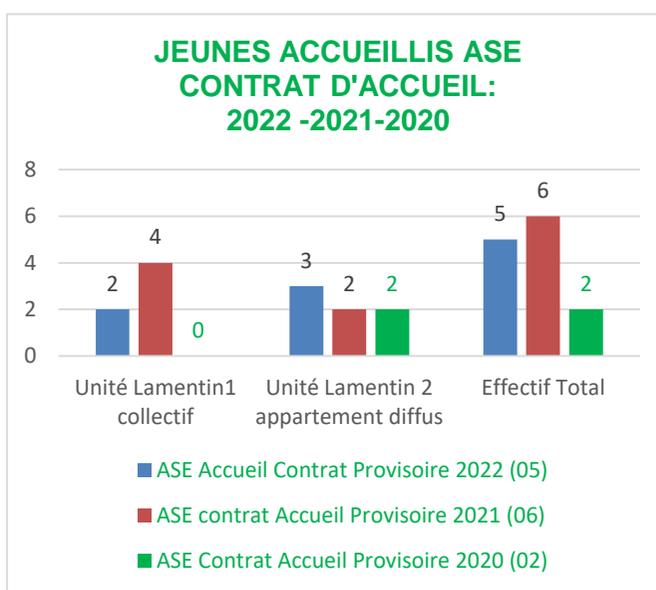
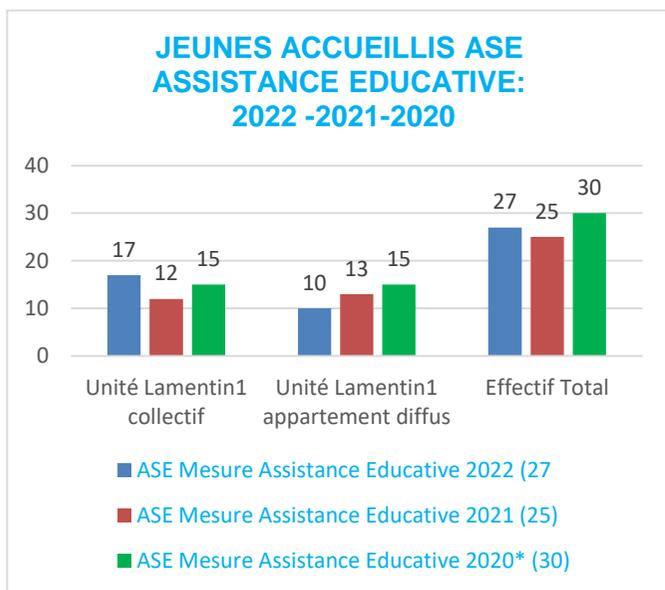
La population accueillie au sein de la MECS est composée exclusivement de jeunes adolescents âgés de 14 à 18 ans.

Effectif des jeunes suivis par genre de 2020 à 2022

SITE	Effectif Jeune Garçon 2022	Effectif Jeune Garçon 2021	Effectif Jeune Garçon 2020*
UNITE LAMENTIN ¹ COLLECTIF	19	16	16
SITE LAMENTIN ² PETIT BOURG APPARTEMENTS DIFFUS *BOUILLANTE	13	18	18
EFFECTIF ANNUEL MECS HEBERGEMENT	32	34	34

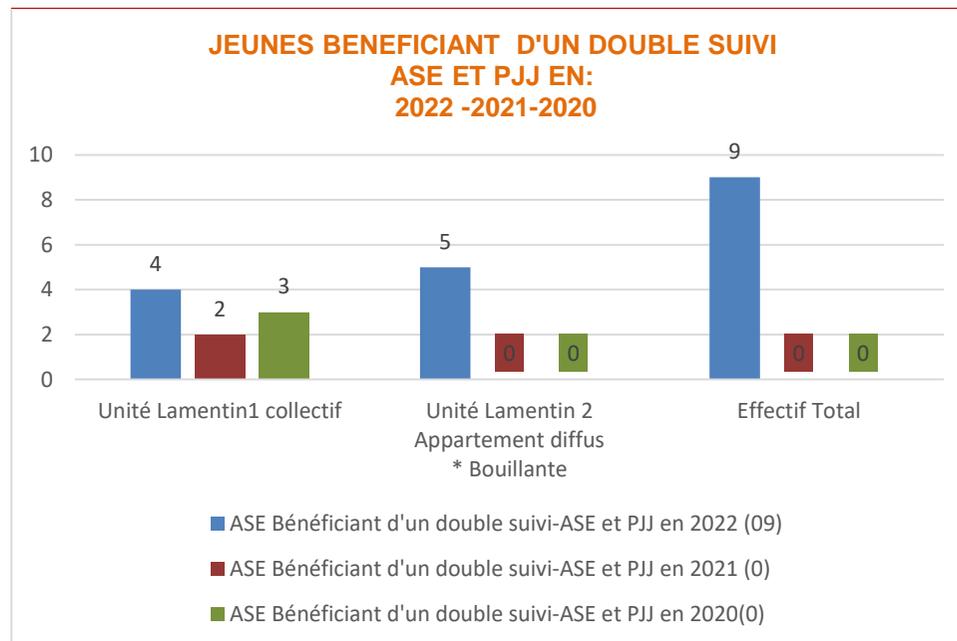
2.4 Profil des jeunes accueillis sur les trois dernières années

Depuis la fin d'année en 2019, l'établissement n'accueille plus de jeune au titre du pénal. Par conséquent, la majorité des jeunes ont été accueillis au titre d'un placement au civil. Nous constatons que les demandes d'admission en assistance éducative sont très importantes puisque le placement administratif représente seulement cinq jeunes



En 2022, un total de trois jeunes ayant une délégation d'autorité parentale (DAP) exercée par le président du conseil départemental ont été accueillis en hébergement au sein de notre MECS, on comptait deux DAP sur le site du Lamentin¹ dont une partielle qui est exercée par l'ASE du DOUBS

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



En 2022, au compte neuf jeunes qui ont bénéficié de suivi conjoint réalisé conjointement par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Sur les sites du Lamentin² et de Petit Bourg, cinq jeunes du foyer ont été suivi conjointement par les services de l'ASE et de la PJJ.

Un jeune a eu un rappel à la loi et à du réaliser un stage de citoyenneté .Un autre jeune a bénéficié de la clémence de la justice suite à l'évolution positive de son comportement durant sa période d'observation. L'un de nos jeunes a bénéficié d'une déclaration de réussite éducative.

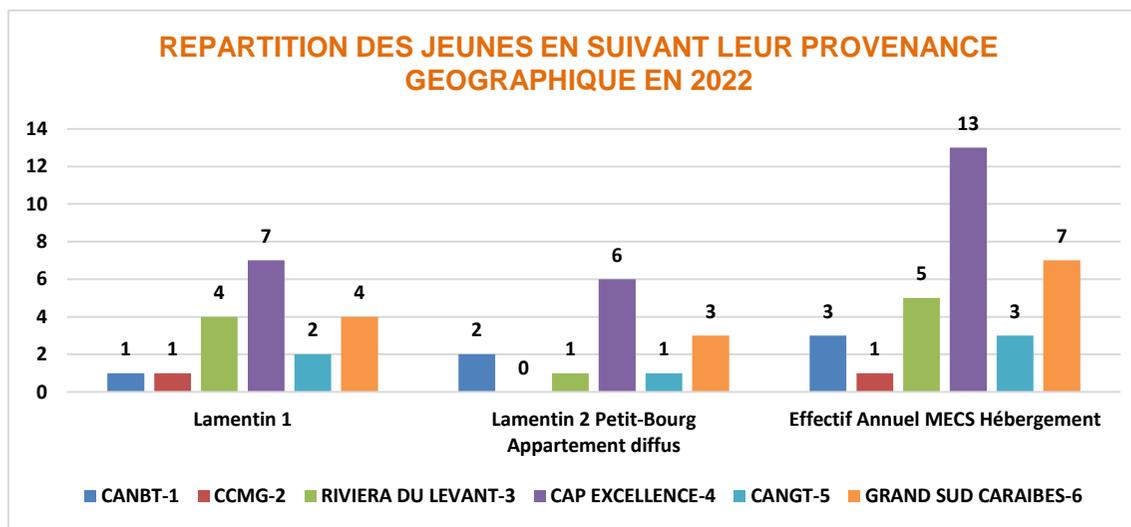
Sur le site du Lamentin¹, quatre jeunes du foyer ont été suivi conjointement par les services ASE et PJJ.

- Deux jeunes pour agression physique
- Un jeune pour agression physique avec arme blanche
- Un jeune pour agression physique et dégradation de bien public

2.5 Provenance et type de mesures

Les jeunes accueillis par l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge (Hébergement) proviennent de toute la Guadeloupe. Toutefois, on relève un effectif plus important sur les territoires de CAP EXCELLENCE (**13**) et du GRAND SUD CARAIBES (**7**) suivi de la RIVIERA DU LEVANT (**5**) et de la CANBT (**3**).

62,5% des jeunes accueillis proviennent de CAP EXCELLENCE et de GRAND SUD CARAIBES, elles représentent deux grandes agglomérations entre la Grande-Terre et la Basse-Terre.



¹CANBT : (Deshaies, Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Pointe-Noire) : **3 jeunes**

²CCMG : (Grand Bourg, Saint-Louis, Capesterre) : **1 jeune**

³RIVIERA DU LEVANT : (Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Désirade) : **5 jeunes**

⁴CAP EXCELLENCE : (Abymes, Pointe à Pitre, Baie Mahault) : **13 jeunes**

⁵CANGT (Morne à l'Eau, Moule, Anse Bertrand, Port-Louis) : **7 jeunes**

⁶GRAND SUD CARAIBES (Basse-Terre, Baillif, Bouillante, Capesterre BE, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre de Bas, Terre de Haut, Trois Rivières, Vieux Fort, Vieux Habitants) : **7 jeunes**

« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

2.6 Conduites à risques et mesures préventives mises en place

Les jeunes qui nous ont été confiés ont montré par ordre décroissant une consommation occasionnelle pour certains et une addiction à des produits psychoactifs (tabac, alcool, cannabis) pour d'autres. Par ailleurs, nous avons été confrontés à des jeunes victimes d'addiction aux écrans et ces derniers sont de plus en plus nombreux.

En ce qui concerne l'accompagnement des adolescents accueillis au sein des appartements diffus, nous avons souhaité mener **une réflexion fine en équipe sur la nécessité de mieux comprendre et appréhender les mécanismes dépendants ainsi que les effets liés à la consommation de produits toxiques**. Il s'agit pour nous, en tant que professionnels, de parfaire l'accompagnement de ces jeunes en souffrance et qui trouvent dans ces addictions un refuge. Lors d'une réunion pédagogique, en collaboration avec des spécialistes des conduites addictives, un intervenant **du COREDAF** (Comité de Réflexions, de Recherches D'Action et de Formation en vue de la prévention de déviations psychosociales) nous a éclairé sur la conduite du projet de sensibilisation et nous a permis de trouver des réponses aux questions inhérentes à cette thématique. Un plan d'action pour l'année 2023 a été travaillé de concert.

Pour l'action prioritaire engagée en direction des jeunes, nous avons élaboré un questionnaire autour de la thématique de prévention des conduites à risques, singulièrement sur leur type de consommation et de leur fréquence. Il est à noter que la consommation de tabac et d'alcool reste occasionnelle pour un effectif de 4 jeunes alors que la majorité des adolescents sont abstèmes et non-fumeurs. Cependant, nous avons relevé 4 consommateurs de cannabis et d'alcool qui n'ont pas adhéré au suivi par le **CSAPAG** qui leur a été proposé.

Au niveau de la MECS en collectif l'addiction aux écrans est aussi très présente.

Cette nouvelle addiction est définie comme étant une situation dans laquelle l'individu concerné ne gère plus le temps passé devant l'écran, au point que l'usage devienne incontrôlable et prenne le pas sur « la vie réelle » et qu'une impossibilité d'avoir accès à l'écran crée une frustration. Si certains jeunes consultent leur smartphone en permanence, d'autres passent des nuits entières à jouer aux jeux vidéo. Cette cyberdépendance est de plus en plus commune chez les jeunes. Régulièrement nous alertons les jeunes confiés sur les risques et les conséquences de cette addiction. Nous restons en veille et tâchons de mieux accompagner en cherchant des solutions en équipe, notamment lors des réunions pédagogiques.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

En ce qui concerne les **comportements dangereux sur la route**, nous avons eu l'honneur de faire intervenir la MPF sur les **risques et les dangers de la route**. L'ensemble du groupe (12 jeunes) a été impacté par **cette action de prévention qui a rencontré un vif succès**.

De plus la présence des gendarmes au foyer a permis de réconcilier progressivement certains jeunes avec l'image symbolique que représentent les forces de l'ordre (LA LOI).

Par ailleurs nous avons fait intervenir l'**Association Des Motards de Capesterre** pour une action de sensibilisation autour de la sécurité routière. Comment se comporter dans un véhicule de service ? Quelle conduite à avoir sur la route ? Des pistes de réflexions ont été apportées en présence d'un motard. L'action de prévention s'est déroulée au foyer avec la présence de 16 jeunes dont 4 des appartements diffus. Il s'agissait pour ces **futurs conducteurs d'adopter les bonnes conduites, de comprendre l'importance du port du casque, des gants et de respecter les limitations de vitesse**. Les jeunes ont pu également faire un tour de moto dans le parking de l'établissement.

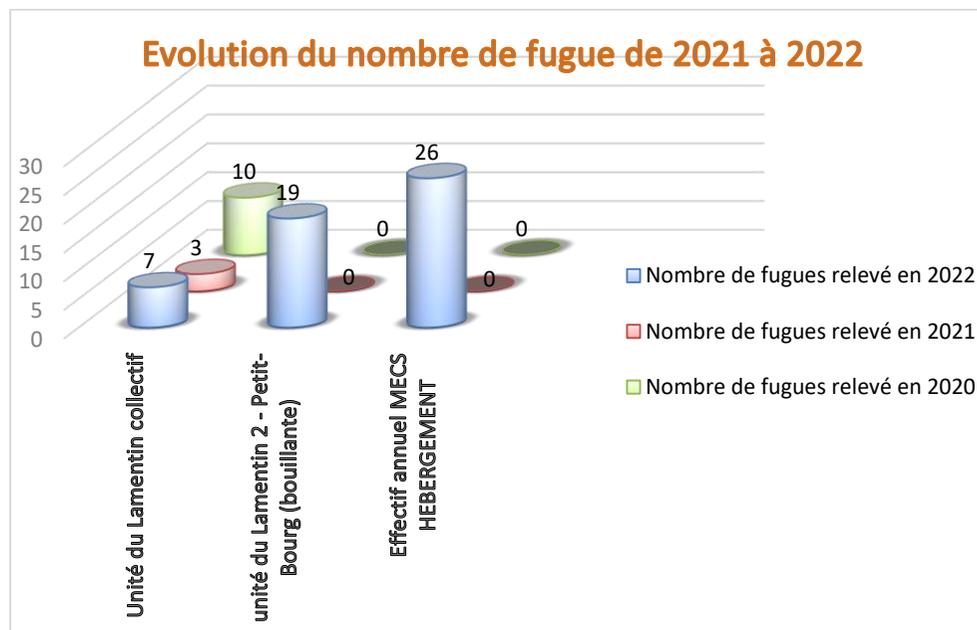
Enfin, **DES GROUPES DE PAROLE** ont été mis en place avec 12 jeunes pour échanger sur des sujets comme les addictions aux écrans ainsi que l'utilisation à outrance des jeux vidéo chez les adolescents. Ces actions nécessitent qu'elles soient reconduites régulièrement.

La cyberdépendance touche la majorité de nos jeunes, nous sommes encore à nos balbutiements dans la prévention de cette addiction. Un travail de collaboration avec les organismes spécialisés dans ce type d'addiction devra prendre une place importante à travers les actions de prévention que nous allons engager au cours de l'année 2023.

2.7 Nombre de Fugues entre 2021 et 2022

Sur le site de Boisbert, Lamentin¹, on note une augmentation du nombre de fugue entre 2021 et 2022. Nous pensons que la crise sanitaire a beaucoup contribué à limiter les fugues chez nos jeunes, à cause de la peur d'être positif à la COVID-21. Depuis janvier 2022, nous sommes revenus progressivement à un fonctionnement quasi normal avec la réapparition de certaines déviances chez les jeunes placés en institution.

Au niveau des appartements diffus, Lamentin² et Petit-Bourg, on relève 19 fugues en 2022.



2.8 Scolarité et insertion professionnelle – Nombre de jeunes ayant réussi à l'examen

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 18 jeunes ont été inscrits au sein d'un établissement public de second degré, 14 jeunes dans des établissements de formation professionnelle. Ces chiffres sont assez significatifs et s'expliquent par l'âge moyen des jeunes. Bien qu'une majorité des jeunes ont menés à terme leur année scolaire et sont passés en classe supérieure. Sur l'effectif de jeune présentés à l'examen, quatre jeunes ont passé avec succès leur examen (3 Brevets des collèges, 1 CAP agriculture des régions chaudes)

Répartition par site concernant des jeunes ayant obtenu leur examen en 2022

UNITÉ	DIPLOME NATIONAL AU BREVET (DNB)	CERTIFICAT APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP)	BREVET ETUDES PROFESSIONNELLES (BEP)	BACCALAUREAT (BAC)
LAMENTIN ¹ <i>COLLECTIF</i>	(1) élève en classe de 3eme au collège à Bebel Sainte Rose		-	-
LAMENTIN ² PETIT BOURG <i>APPARTEMENTS DIFFUS</i>	(2) élève en classe de 3eme au lycée Chevalier Saint Georges aux Abymes	(1) élève en classe de 2eme année de CAP au lycée Agricole de Baie Mahault option agriculture des régions chaudes	-	-
EFFECTIF ANNUEL HEBERGEMENT	3	1	0	0

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SITE	NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT PUBLIC DE SECOND DEGRE	NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE	NOMBRE DE JEUNE INSCRIT EN ETABLISSEMENT DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU EN ETABLISSEMENT PUBLIC DE SECOND DEGRE
UNITE LAMENTIN ¹ COLLECTIF	05	14	19
UNITE LAMENTIN ² PETIT BOURG APPARTEMENTS DIFFU S*BOUILLANTE	09	04	13
EFFECTIF ANNUEL MECS HEBERGEMENT	14	18	32

Lycée général

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEMPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
LYCEE GENERAL (1)	Lycée privé catholique de Massabielle Pointe à Pitre (1)	1ere ST2S	Résultats moyens	Lycée privé catholique Massabielle Terminale ST2S	Résultats médiocres

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Lycée professionnel

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
LYCEE PROFESSIONNEL (7)	Lycée du Lamentin Bertène Juminer (2)	CAP 1ere année menuiserie fabricant bois (1)	Bon travail	Lycée du Lamentin Bertène Juminer 2eme année CAP Menuiserie	Bon travail, tableau d'honneur
		CAP 2eme année menuiserie fabricant bois (1)	Obtention du CAP	Lycée du Lamentin Bertène Juminer 1ere année BAC PRO Menuiserie	Résultats convenables
	Lycée de Blanchet Gourbeyre (1)	Terminale BAC PRO maintenance nautique (1)	Résultats convenables, absentéisme	-	-
	Lycée Chevalier Saint Georges aux Abymes (3)	1ere année CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP) (1)	Travail satisfaisant	Lycée Chevalier Saint Georges aux Abymes 2eme année CAP Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance (REEP)	Bon travail
		3eme Prépa Métiers (2)	Résultat passable, Manque de concentration	Lycée Charles Coëffin à Baie Mahault 2 nd Pro Pilotage Maintenance des Installations Automatisées (PMIA)	Problème de comportement, orientation au lycée professionnel Paul Lacavé en 2 nd Pro 3MV2
			Résultat moyen	Lycée du Lamentin Bertène Juminer 1ere année CAP Réalisation Ensemble Mécanique et Industriel (REMI)	Fort taux d'absentéisme, apprentissage avec le GRETA en cours
	Lycée Paul Lacavé de Capesterre Belle Eau (1)	CAP 1ere année mécanique auto (1)	Résultat faible dans les matières théoriques, bon investissement dans la pratique	-	En stage en entreprise, bon travail, bien investi

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Collège

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
COLLEGE (10)	Collège Saint François d'Assise (1)	En classe 3eme (1)	-	Collège Germain Saint Ruff En classe 3 ^{ème}	Résultats médiocres, comportement difficile au collège
	Collège du Raizet (1)	En classe 4eme SEGPA (1)	Taux absentéisme important	Collège du Raizet En classe 3eme SEGPA	élève assidu, Résultat moyen
	Collège Alexandre Macal à Saint François (1)	En classe 4eme (1)	Elève décrocheur, Absentéisme Inscription au CNED par sa famille	-	-
	Collège Nestor de Kermadec (1)	En classe 4eme (1)	Emploi du temps scolaire aménagé Élevé assidu Se rend en stage au centre équestre régulièrement	Collège Nestor de Kermadec En classe 3 ^{ème}	Emploi du temps scolaire aménagé Élevé assidu Se rend en stage au centre équestre régulièrement
	Collège Bebel de Sainte-Rose (3)	En classe 3eme SEGPA (1)	Bon élève Résultats correctes Obtention du brevet	Lycée Sonny Rupaire 2 nd	Motivé et assidu Souhaite devenir éducateur ou avocat En entreprise, il est un bon élément
		En classe de 5eme (1)	Elève passable, résultat moyen Porte un intérêt aux ateliers	Collège Bebel de Sainte-Rose En classe de 4eme	Comportement inadapté en cours, peu mieux faire
		En classe de 5eme (1)	Elève non lecteur, résultat faible Porte un intérêt aux ateliers	Collège Bebel de Sainte-Rose. En classe de 4eme	Transféré en cours d'année au collège du Lamentin Appel du 18 juin, élève influençable
	Collège Eugène Yssap De Sainte Anne (1)	En classe de 4eme SEGPA UEE/ITEP (1)	Bons résultats,	Collège Eugene Yssap à Sainte Anne 3eme SEGPA UEE/ITEP	Résultats satisfaisants Envisage une orientation au lycée hôtelier
	Collège Appel du 18 juin au Lamentin (2)	En classe de 3eme (1)	Elève moyen et assidu en cours	Lycée Paul Lacavé de Capesterre Belle Eau 2 ND Pro Carrosserie	élève moyen
		En classe de 5eme LIS (1)	Difficulté d'adaptation, problème de comportement, assiduité	Collège Appel du 18 Juin au Lamentin en classe de 4eme ULIS	Montre un intérêt pour sa scolarité malgré ses troubles du comportement Apprentissage de la lecture

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Formation professionnelle

Dispositifs publics de type associatif et centre de formation (MFR, CAVA, CFA)

INSERTION PROFESSIONNELLE EN ETS FORMATION PROFESSIONNELLE

Ces dispositifs ont été choisis par 14 jeunes, en raison du caractère d'alternance pour la Maison Familiale et rurale et de l'aspect professionnel et rémunérateur pour le Centre d'Aide à la Vie Active et le Centre de Formation des Apprentis. Les appréciations et les retours des formateurs sont encourageants.

Centre de Formation et d'Apprentis

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
Centre de Formation et d'Apprentis (CFA) (4)	CFA URMA du Raizet aux Abymes (1)	CAP 1ere année mécanique (1)	-	Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) Garage 44	Stagiaire investi, bonne appréciation
	CFA AGRICOLE à Baie Mahault (3)	CAP 1ere année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu Peut mieux faire au niveau de ses résultats scolaires,	-	-
		CAP 2eme année Agriculture des régions chaudes	Résultat convenable	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)	En apprentissage : Les jardins de CHAYAH au Lamentin apprenti bien investi
		CAP 1ere année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu	CAP 2nd année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA)

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2020 à JUIN 2021)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2021)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2021)
Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) (0)	CAVA (0)	CAVA Garage 44	-	-	-

Maison Familial et Rural

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEMPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
Maison Familial et Rural (MFR) (3)	MFR de Sainte-Rose (3)	En classe de 4eme (1)	Elève décrocheur	MFR de Sainte Rose Redoublement En classe de 4eme	-
		En classe de 3eme (1)	Manque de travail Manque d'assiduité	Redoublement En classe de 3eme	Résultat correct
		En classe de 1ere année CAPA (1)	Mis en échec de sa scolarité	Orientation à la base nautique du CAVA	Manque d'assiduité

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Centre de Formation

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
Centre de Formation et d'Apprentis (CFA) (4)	CFA URMA du Raizet aux Abymes (1)	CAP 1ere année mécanique (1)	-	Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA) Garage 44	Stagiaire investi, bonne appréciation
	CFA AGRICOLE à Baie Mahault (3)	CAP 1ere année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu Peut mieux faire au niveau de ses résultats scolaires,	-	-
		CAP 2eme année Agriculture des régions chaudes	Résultat convenable	Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole (CGEA)	En apprentissage : Les jardins de CHAYAH au Lamentin apprenti bien investi
		CAP 1ere année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu	CAP 2nd année Agriculture des régions chaudes	Apprenti bien investi, disponible et assidu

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

DISPOSITIF	ETABLISSEMENT ANTERIEUR (FREQUENTE DE SEMPTEMBRE 2021 à JUIN 2022)	SPECIALITE	OBSERVATIONS	ETABLISSEMENT APRES ORIENTATION (FREQUENTE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022)	OBSERVATIONS au 4EME TRIMESTRE (OCTOBRE A DECEMBRE 2022)
Centre de Formation (CF) (4)	Formation Antilles Ecole Esthétique et Coiffure (FAEEC) (1)	CAP 1ere année coiffure (1)	Assidu et motivé	CAP 2eme année coiffure	Stagiaire investi bonne appréciation
	Centre National Enseignement à Distance (CNED) (1)	Cours de niveau 4eme (1)	Niveau moyen Redoublement	Collège Appel du 18 Juin au Lamentin en classe de 4eme	Elève assidu Bon comportement, niveau scolaire moyen, peu mieux faire
	Sandy Bay Formations (1)	En formation de picciniste (1)	Assidu	-	N'a pas obtenu le diplôme

Déscolarisation et réponses apportés.

Grâce à notre réseau d'entreprises qui s'est vu élargir par l'apport de nouveaux professionnels qui ont intégrés notre équipe mais aussi par notre engagement de mener un travail de partenariat en étroite collaboration avec ces entrepreneurs sensibles à la formation de nos jeunes. **3 jeunes** ont effectué des stages de sensibilisation ou de perfectionnement au sein de notre réseau d'entreprises.

Dans ce groupe, on retrouve les décrocheurs (école et/ou formation) qui ne sont plus dans l'obligation scolaire, certains qui ont fait le choix de changer d'orientation dans l'optique de décrocher un contrat d'apprentissage et aussi des jeunes âgés entre 16 et 17 ans, qui souhaitent découvrir le milieu professionnel durant les périodes de vacances scolaires. En partenariat avec les missions locales, **1 jeune** sortie du système scolaire a intégré le dispositif garantie jeune et a pu bénéficier d'un suivi et d'une allocation par ailleurs, **2 jeunes** a pu bénéficier d'un stage au sein de l'établissement avec l'agent d'entretien et un éducateur.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Ces stages ont permis à certains d'avoir moins d'appréhensions sur le monde du travail ou d'avoir une première expérience professionnelle. Nous avons aussi constaté que beaucoup de ces jeunes, ont gagné en maturité après ce passage en entreprise, et se sont montrés plus autonomes dans leurs démarches notamment pour l'ouverture d'un compte bancaire.

2.9 Orientation après le placement

Sur cet exercice, 10 jeunes ont quittés les sites de Petit-Bourg, du Lamentin¹ et du Lamentin². La grande majorité d'entre eux ont été placés dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative.

Répartition des jeunes par site en fonction du type de sortie

UNITE	SORTIES DIRECTES EN 2022	SORTIES INTERNE EN 2022	TOTAL DES SORTIES
LAMENTIN ¹ (COLLECTIF)	04	02	06
LAMENTIN ² PETIT BOURG (APPARTEMENT DIFFUS)	04	00	04
TOTAL HEBERGEMENT	08	02	10

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Répartition des jeunes en fonction du type d'orientation en fin de mesure

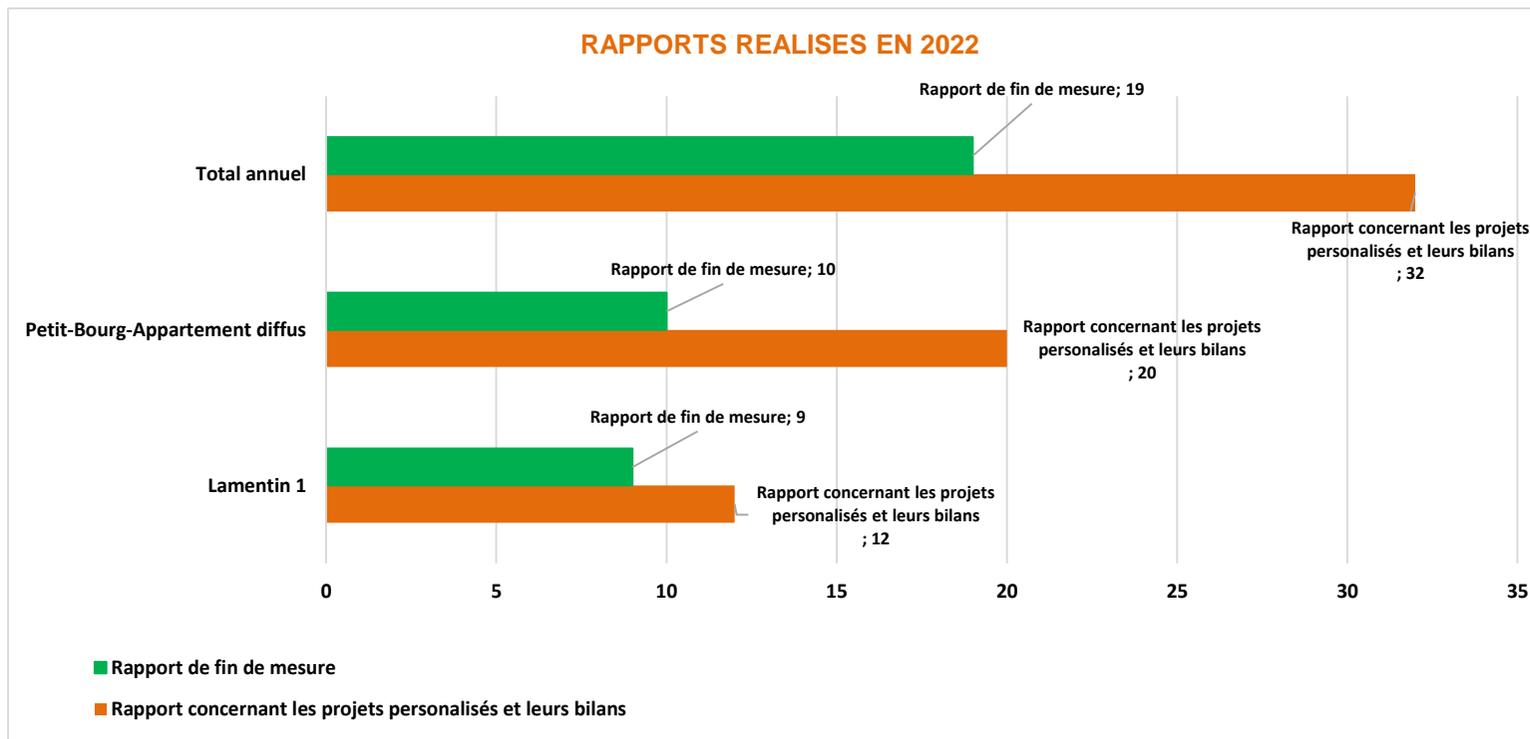
ORIENTATION	RETOUR EN FAMILLE (sortie directe)	POLE DE DIVERSIFICATION DE MAE (orientation en interne)	AUTRES (sortie directe)
14ANS (0)		Le jeune a du mal avec la vie en collectivité, avec l'accord de son représentant légal le mineur a été confié sa grand-mère paternelle. Il bénéficie d'un suivi SERAD (1)	
15ANS (0)			
16ANS (2)	Après un grave incident au foyer, le jeune a été renvoyé dans sa famille dans l'hexagone. Retour en famille (1)	Le jeune donnait des signes de lassitude avec la vie en collectivité. Un projet de retour au domicile familial avec un étayage éducatif proposé par le SERAD. (1)	Le jeune est en opposition avec le placement. Il refuse de réintégrer l'établissement et est en errance dans son quartier, il a mis en échec son projet professionnel (1)
17ANS (1)	Retour en famille, en opposition avec le placement à Fugué de l'établissement (1) Main levé de la mesure de placement suite à un échec du suivi éducatif mis en œuvre (1) Refus de réintégrer la structure (1)		
18ANS (7)	Fin du placement, avec une poursuite de sa formation de technicien de piscine (1)		Logement autonome dans le cadre d'un CJM. En contrat d'apprentissage BAC PRO Elevage (1) Logement autonome dans le cadre d'un CJM. En bac PRO maintenance nautique au lycée de Blanchet (1)
EFFECTIF	5	2	3

10 jeunes ont quitté l'hébergement traditionnel. Dans la logique de continuité des parcours, **02** jeunes ont été orientés vers le pôle de diversification de Morne-A-L'eau et ont bénéficié d'un suivi SERAD.

03 jeunes sont retournés vivre en famille.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

2.10 Nombre de rapports réalisés durant l'année



III L'ACTIVITE DE LA MECS

3.1 L'organisation du travail (astreintes, horaires etc...)

Le mode d'organisation du travail que nous mettons en application est balisé par la Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966 relative aux établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.

Pour le personnel éducatif, la répartition de l'organisation de la durée du travail se fait sur un cycle de 6 semaines pour le site de Lamentin 1 de 3 semaines pour celui de Petit-Bourg avec une durée moyenne hebdomadaire de 35h.

Pour le personnel de services généraux (maîtresses de maison et surveillants de nuit), le cycle de travail se déroule sur 2 semaines avec une régularité de 35h hebdomadaire pour le premier groupe et de 33h pour le second groupe avec un roulement de 28h30 et 38h.

Quel que soit le corps de métier, les durées quotidiennes de travail sont continues, et l'amplitude de la journée de travail n'excède pas 9h30. Elles incluent les temps de pauses de 20mns et les temps de repas.

La répartition du temps de travail du personnel éducatif est décomposée en heures de travail auprès des usagers (80%), en heures de préparation et d'écrits professionnels (15%) et en heures de réunions (5%). Chaque semaine au moins 2h30 et au maximum 8h d'écrits professionnels sont accordées aux éducateurs et sont matérialisées sur le planning mensuel.

Dans un souci du respect du rythme biologique des éducateurs, nous avons privilégié un cycle de travail en matinée (6h à 14h15) et un autre d'égale durée l'après midi (14h à 22h). Nous nous sommes appuyés sur des articles traitant de la chronopsychologie et de la pénibilité du travail cyclique et irrégulier pour une meilleure qualité de vie au travail. Cela permet une plus importante durée ininterrompue de repos entre 2 journées de travail (durée qui est fixée à 11h mais qui ne peut être inférieur à 9h).

Les plannings mensuels sont affichés au minimum 15 jours avant le début de chaque mois, ils sont produits par les chefs de services et validés par le directeur. En cas d'absences de salariés (arrêt de maladie, congés exceptionnels) de professionnels, nous faisons appel aux volontaires en intra pour effectuer les remplacements dans le respect de la législation du travail (ne pas dépasser 48 h de travail hebdomadaire) moyennant le paiement des heures supplémentaires, ou nous procédons au recrutement de professionnels en CDD.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Afin d'optimiser les moyens humains, la gestion de la récupération des heures fériées travaillées est effectuée à l'initiative des chefs de service en collaboration avec les professionnels qui sont sous leur responsabilité directe. J'organise les récupérations sur des plages horaires durant les périodes où l'effectif des jeunes est à un bas niveau. Il s'agit de périodes de vacances scolaires où plus de la moitié de l'effectif bénéficie de droit d'hébergement en famille, ou bien lors de courts séjours à l'extérieur nécessitant un encadrement moindre. Ce procédé est accepté par les salariés à l'unanimité et participe à limiter des surcoûts en personnel remplaçant. Cependant, tout salarié est libre de poser leur de récupération de jours fériés travaillés comme bon lui semble.

Dans ses fonctions connexes, le planning réalisé permet aux cadres intermédiaires de préparer les éléments de paye qu'ils transmettent au service des ressources humaines pour le traitement des salaires.

Lors de l'élaboration des plannings, nous tendons à prendre en compte la dimension humaine, le cadre réglementaire, l'aspect adaptatif et dans le meilleur des cas le côté collaboratif. Ce travail est chronophage. Nous employons un temps non négligeable pour l'élaboration d'un planning équitable et fonctionnel. De plus, la survenue d'imprévues (absences, départ en formation de personnel sur une courte période...) réclame une agilité rapide pour la continuité de service.

La mise en place effective de logiciels pour l'élaboration et la diffusion des plannings est une nécessité qui nous permettra de consacrer ce gain de temps à des tâches à plus forte valeur ajoutée (la démarche qualité, les évaluations internes et externes).

Bien que les chefs de service ne soient pas soumis à des contraintes horaires selon leur fiche de poste, ils effectuent leur 35h selon un planning faisant lieu de repères pour les équipes. Cependant, ils peuvent être présents sur site en fonction des nécessités de service.

Les horaires de la psychologue sont répartis en journées avec des suivis individuels des usagers, du temps d'écrits et une demi-journée pour les travaux de recherche. La C3P intervient en semaine du lundi au vendredi sur ses 35 heures de travail hebdomadaire. En cas d'urgence, elle peut être amenée à intervenir sur le groupe même en week-end.

En vue de gérer les urgences, les cadres (directeur et chefs de service) des établissements assurent des astreintes suivant un calendrier semestriel affiché sur chaque site. Les astreintes débutent le lundi à partir de 18h jusqu'au lundi suivant à 8h sur un roulement d'une semaine pour le directeur sur les 2 sites et l'autre semaine pour les chefs de service sur leur site respectif.

3.2 Les projets éducatifs

Les projets éducatifs qui ont été mis en œuvre se sont articulés autour de 5 thématiques en priorité.

1- L'apprentissage à l'autonomie (atelier culinaire et citoyenneté)

L'apprentissage à l'autonomie de nos usagers s'est décliné, en priorité, sur 3 axes : les activités domestiques, les activités culinaires et les démarches administratives.

Ces apprentissages, catalyseurs de l'accompagnement au quotidien ont ritualisé la vie de nos jeunes sur les deux sites en général, particulièrement le module des appartements et singulièrement ceux des « des Grands Adolescents » et des « Intermédiaire ».

La finalité des actions éducatives coutumières est de permettre la consolidation de savoir-faire des jeunes favorisant un bon départ dans leur projet de vie au moment de leur majorité notamment pour ceux qui vont vivre en logement autonome.

- **Les activités domestiques** : elles sont organisées par les maîtresses de maison et les éducateurs. Les jeunes sont amenés, en fonction de leur autonomie, à effectuer les tâches inhérentes à la vie quotidienne. Faire son lit, ranger son armoire, entretenir les espaces collectifs (salle de bain, cuisine...), faire sa lessive... enfin, identifier et manipuler des produits ménagers sont des actes auxquels nous accordons une importance particulière pour permettre aux jeunes, non seulement, de gagner en autonomie, mais aussi de les aider à acquérir les bases de l'hygiène et de la propreté. La récalcitrance de certains conduit les équipes à être dans l'écoute bienveillante en prenant en compte la singularité de chaque jeune, qui pour des motifs variés, n'ont pas encore intégré les automatismes de ces codes. Pour autant les adolescents consentants pour qui la réalisation des tâches domestiques est une évidence, participent à une bonne émulation du groupe. Nous confirmons l'importance de chambres individuelles au niveau des appartements qui favorise l'implication de ces jeunes dans l'entretien de leur espace personnel. Nous notons, par ailleurs, un bon investissement des « Grands adolescents » qui réussissent à maintenir de façon autonome (sans l'intervention des maîtresses de maison) l'état de propreté de l'appartement et l'entretien de leur vêtements et linge de maison.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- **Les activités culinaires** : si pour les plus jeunes (Lamentin1 et Lamentin 2) les activités culinaires se sont développées autour des temps forts (week-end, carnaval, pâques, Noël...), elles se sont déroulées autour d'un projet « Apprendre à cuisiner sainement et équilibré » pour les plus grands en appartements diffus. Pour ce faire, les jeunes répartis par petit groupe ont bénéficiés de **l'intervention d'une Diététicienne-nutritionniste Sylvianne MARTEL** pour mieux comprendre la notion de manger sainement et équilibré. Les supports utilisés (affiches, vidéo ...) par cette dernière ont permis aux jeunes de comprendre les familles d'aliments et la composition des 3 repas journaliers (petit-déjeuner, déjeuner et diner). Les affiches sont apposées dans chaque espace des lieux de vie et permettent aux jeunes de les visualiser et de les appliquer lors de la réalisation des repas.

Nous notons la pertinence de ce travail autour de la nutrition qui a contribué à l'investissement des « Grands adolescents » dans la gestion de leur dîner. En effet, au cours de l'année 2022, cet atelier a été conduit en totale autonomie. Les jeunes ont été en mesure de gérer un budget alloué, de choisir et de réaliser un menu.

- Les démarches administratives

Pour cette action qui revêt une importance capitale dans la vie de tout citoyen français, il s'agissait d'une part, d'identifier les instances et les structures administratives telles que : la poste, la préfecture, la sous-préfecture, la sécurité sociale, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), les banques...

Pour les jeunes proches de la majorité, il s'agissait de mettre en pratique les prises de rendez-vous et de les honorer, de savoir comment rechercher un appartement, ouvrir un compte bancaire, établir et gérer son budget. A titre d'exemple, 3 jeunes ont atteint la majorité, respectivement, en janvier 2022, novembre 2022 et janvier 2023.

2- Les activités physiques et sportives

- **Le sport en club**

Une douzaine de jeunes ont intégré des clubs dans différentes disciplines.

- 3 jeunes ont été initiés aux arts martiaux (Taekwondo), dont un des leurs a pu intégrer le centre d'entraînement aux arts martiaux de la brigade de gendarmerie de Petit Pérou aux Abymes
- 4 jeunes ont été inscrits en club de VTT/BMX : discipline bien appréciée par ces jeunes aimant se dépenser physiquement. Il est à noter la régularité et l'investissement d'un jeune adhérent à l'association « les anges de vélo » qui a bénéficié d'un vélo acheté par l'institution.
- 2 jeunes ont bénéficié d'une inscription au sein de clubs de football : En dépit de quelques épisodes d'absentéisme puis une reprise sérieuse pour l'un, l'autre a mis en échec cette expérience.
- 1 jeune a adhéré au club de cyclisme de l'USL, il s'est bien intégré et a montré des capacités physiques à travers cette discipline, il souhaite faire l'acquisition d'un vélo de compétition pour parfaire ses compétences et évoluer en tant que compétiteur.
- 1 jeune a bénéficié d'un accompagnement spécifique au sein d'un club de rugby, il s'entraîne avec l'équipe régional au CREPS et a été détecté par la ligue de rugby
- Inscrit depuis l'année 2021 dans le club de tennis de Lamentin, 1 jeune a poursuivi ses entraînements avec assiduité et passion.

- **Le football**

Des séances de football intitulées « initiation des jeunes accueillis en MECS à la pratique du football » sous l'égide d'un éducateur spécialisé ancien footballeur professionnel ont été mise en place deux fois par semaine, en fin de journée dans le cadre de rencontres inter foyers.

Cette initiative a été inspirée des pratiques et de l'engouement de certains jeunes qui se rencontraient sur des aires de jeux pour s'amuser et passer un moment convivial.

Toutefois, ce professionnel a pu relever que leur pratique était confuse et qu'il était nécessaire de la structurer.

L'objectif visé s'est inscrit en étroite ligne de l'initiative des jeunes, il s'agissait de favoriser une meilleure appréhension de la pratique du football à travers l'appropriation des bases fondamentales.

Dans un premier temps, un atelier a été mis en place en fonction de la disponibilité des jeunes et des foyers. Les potentialités de chacun ont été évaluées et un apprentissage adapté à leur niveau a été proposé.

Chacun a pu évoluer en fonction de son niveau d'investissement personnel et de ses compétences. Les jeunes ont été libres de prendre des pauses, lorsque cela était nécessaire pour eux, et de reprendre lorsqu'ils retrouvaient la motivation.

En fin de séance, un jeu collectif était organisé afin de favoriser l'esprit d'équipe et le dépassement de soi. C'était également l'occasion pour les jeunes de canaliser leur énergie et de développer des techniques de jeux constructives.

Suivant le degré d'investissement du jeune, une séance d'initiation au sein d'un club de football a pu être organisée.

A plus longue échéance, cette approche pédagogique, en améliorant l'existant, est une passerelle en vue d'une implication au sein d'une association sportive.

- **Le crossfit**

Cette activité a été dans un premier temps organisée par un éducateur pratiquant de cette discipline. Le crossfit se caractérise par la répétition et l'enchaînement, à haute intensité, de nombreux mouvements issus de différentes disciplines sportives.

Cette pratique a permis aux jeunes de développer leur musculature. Ils ont pu se dépasser physiquement et mentalement.

En fin d'année, trois jeunes ont pu participer à une séance de crossfit au sein du club Fitness Park de Jarry sous la supervision d'un coach. Ils ont été émerveillés et concentrés. Ils ont pu découvrir les modalités d'organisation de fonctionnement d'une salle de sport et ainsi se familiariser aux règles de conduite au sein de cet espace commun.

Des séances de sport en salle peuvent à ce titre être préconisées selon une temporalité d'une séance mensuelle.

- **Modules sportifs organisés par l'UFOLEP**

Concept intéressant auquel les jeunes ont manifesté un engouement. C'est le fruit d'un travail de collaboration des deux équipes de l'hébergement traditionnel. L'idée centrale a consisté à regrouper des jeunes de différents horizons autour des activités sportives notamment le football, le basket, le handball, l'athlétisme, etc. Encadrées par des professionnels de l'UFOLEP, cette initiative a recueilli une approbation des jeunes. Par ailleurs, la totalité des séances prévues n'ont pu se tenir suite aux annulations par les organisateurs.

- **Activité de vélo tout terrain**

Les jeunes ont adhéré à cette activité animée d'une part par des moniteurs du service des sports de la commune du Moule, et d'autre part par l'association « Les anges du vélo » de Lamentin. Impulsés par la dynamique sportive d'un de nos jeunes adhérant à cette association cycliste, ils ont participé avec beaucoup d'entrain au programme proposé. Deux de nos jeunes ont démontrés de véritables capacités sur le plan technique, physique et tactique. Les moniteurs les encouragent à cet effet de poursuivre la pratique du VTT au sein d'une association sportive. D'autres, malgré quelques insuffisances physiques ont su faire preuve d'abnégation et de persévérance au cours des différents parcours proposés.

- **Randonnées pédestres**

Les séances programmées avec un guide des montagnes n'ont pas toujours rencontré les espérances escomptées. Les jeunes dans la globalité ont manifesté une opposition à ce module en évoquant l'intensification des séances, l'horaire de programmation notamment la matinée et le cumul de fatigue engendrée par l'investissement scolaire au cours de l'année.

Le moniteur ayant une connaissance relative des problématiques du public s'est quelquefois heurté aux fluctuations d'humeur de certains jeunes qui ne percevaient pas le sens de cette activité.

Pour autant, les jeunes ont bien investi les randonnées pédestres organisés par les éducateurs sur des traces balisées et à des horaires moins contraignants.

3- Le jardin créole

Bien inscrit dans nos pratiques, le jardin créole reste un support éducatif structurant en vue de permettre aux jeunes s'approprier d'une pratique ancestrale tout en cherchant à les valoriser à travers leur investissement et leur participation.

Cette année une **expérience autour de la plantation de riz** a mobilisée fortement certains de nos adolescents. Le don de plants de riz et l'intervention de **M GLANDOR Jean-Claude militant de l'association de « l'ordre des gardiens du patrimoine » ont impacté favorablement cette initiative.**

Les jeunes étaient étonnés d'apprendre que le riz pouvait être planté en Guadeloupe eux qui pensaient que c'était une culture de l'Asie.

Ils ont participé à toutes les étapes de la culture rizière (de la préparation de la planche de culture à la récolte du riz)

Deux de nos jeunes portes paroles du groupe accompagnés de M GLANDOR et de M CASDARD éducateur référent du projet « jaden kréyol » ont participé à **l'émission** intitulée « Mès é labitid » animé par **YASSER de Gpe 1^{ère}** pour présenter cette action menée autour de la culture du riz au foyer. **Ils ont à leur tour procédé à la distribution de plants de riz au public de cette chaîne.**

4-Les activités de mémoire et de loisirs

Les périodes des vacances scolaires (carnaval, Pâques, grandes vacances, Toussaint et Noël) et les week-ends sont des temps propices aux activités de mémoire et de loisirs. Sur chacune de ces périodes, les jeunes ont pu profiter des festivités et des manifestations qui ont eu lieu sur notre territoire.

Toutefois, trois actions fortes ont rythmé la vie de nos jeunes durant ces périodes de vacances : il s'agit d'un séjour de 4 jours au village « Pierre et Vacances », d'une sensibilisation autour des métiers agricoles et agro transformations et une action de bénévolat en faveur de personnes à mobilité réduite.

- **Séjours à « Pierre et Vacances »**

Afin de permettre à nos adolescents de profiter d'un moment d'évasion et de couper avec la vie habituelle en foyer, deux séjours pour chaque site respectif se sont déroulés au sein de ce village club. Pour le module de Lamentin 1, ce mini transfert a eu lieu du 22 au 24 juillet pour un effectif de 7 jeunes, et pour le module de Petit-Bourg du 18 au 21/08 au profit de 6 jeunes.

Cette expérience leur a permis d'évoluer dans un environnement empreint à la détente et au partage des moments conviviaux. Il a été mis à leur disposition des espaces de loisirs tels que la piscine et des terrains de jeux. En soirée, des spectacles participatifs étaient organisés. Cette initiative a favorisé des échanges d'expériences entre les jeunes. Chaque participant au spectacle s'est autorisé le temps d'une scène de faire valoir les talents artistiques.

- **Visites des exploitations agricoles et des usines en Agro-transformation**

Il est à mentionner que la matrice de la démarche était de faire découvrir les métiers du secteur agricole au travers des visites des exploitations et usines spécialisées en agro-transformation. Eventuellement de susciter des vocations auprès du public accueilli en MECS. Cette initiative a permis aux jeunes intéressés par le monde agricole de visiter l'exploitation BITASYON BWANE à Petit-Bourg spécialisée dans la plantation de la banane, de l'ananas, du manioc suivi de la transformation en farine ; l'exploitation agricole de plantation d'abricots

à la Grande Habitué à Sainte-Rose ; l'exploitation de M PATAY spécialisée dans le secteur d'activité de la culture et élevage associés. Ils ont aussi participé à un atelier de fabrication de farine de manioc à la cassaverie de Petit-Bourg.

Les intervenants de par leurs connaissances et leurs capacités à susciter l'envie des jeunes ont parvenu à rendre attrayante les visites. La plupart des jeunes ont montré un intérêt manifeste à ces échanges en posant des questions, en se montrant attentifs aux processus de développement d'un plant végétal à partir d'une graine jusqu'à la maturation et de production de farine.

- **Participation à une course sportive avec les personnes à mobilité réduite en collaboration avec l'association TIGLIGLI**

Tout en profitant des décors somptueux de la verdure situés à proximité du parc de la Valombreuse, jeunes et professionnels ont apporté une aide manuelle lors d'une course en auto-tractée des personnes à mobilité réduite. Cette démarche aura été une circonstance pour se décentrer des problématiques quotidiennes. De soutenir les personnes à mobilité réduite en leur permettant de participer à un évènement.

5-Les activités culturelles

- **Les sorties cinéma** ont permis aux jeunes d'enrichir leur culture cinématographique, de développer leur curiosité, d'être sensibilisé sur des problèmes de société et de problématiques d'adolescence, de découvrir de nouvelles situations. A la fois art populaire, divertissement et pédagogie, nos jeunes trouvent dans cet espace, un moment de détente où ils côtoient le tout public. Ils ont vu les films tels que « the woman king, wakanda forver, the batman, sonic 2, Thor, Dr Stange, jurassic park, one peace (manga), blackadam....". La grande majorité étant adepte aux dessins animés, ils n'hésitent pas lors du choix des films à les favoriser, on peut citer les films tirés de bandes dessinées MARVEL. Nombreux sont ceux qui aiment échanger entre eux ou avec les professionnels sur des sujets en lien avec les films visionnés.

- **Visites de sites patrimoniaux**

D'autres activités ont participé à l'enrichissement et à l'épanouissement de nos adolescents, il s'agit de **partage de goûter pris en pleine nature** sur les différents sites de notre île (plage la DATCHA au Gosier, cascades aux écrevisses, les paillotes à Grosse montagnes à Lamentin.....).

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

De plus des excursions culturelles ont favorisées la transmission de savoirs culturels auprès de nos jeunes. En effet, ces derniers ont fait la connaissance avec le musicien François LADREZAU qui leur a ouvert les portes du local d'AKIYO (groupe plus communément reconnu par son inscription dans le paysage carnavalesque). Ils ont aussi rencontré les artistes en résistances au centre des arts à travers l'exposition de leurs œuvres et des échanges sur les causes qu'ils défendent. Par ailleurs, nos adolescents ont visité le site symbolique de Duval à Petit-Canal, l'intervenant de l'association « écokalité » au-delà de l'histoire de ce site a guidé les jeunes à travers le village du ka (allée des grands maîtres du ka de la Guadeloupe), puis il a accompagné à effectuer une marche autour du site.

En quête de savoirs, de découvertes et de connaissances, les jeunes présents ont montré un vif intérêt à découvrir de près des réalités de ce pan de culture.

6-Les renforçateurs : La valorisation des jeunes méritants

Cette année nous avons mis **un point d'honneur sur le réveillon du 31 décembre** en permettant aux jeunes qui ne peuvent pas séjourner en famille de se réjouir autour d'un **dîner dans un restaurant** de l'agglomération Pointoise dans lequel **travaille en tant que cuisinier un de nos anciens jeunes**. Bien apprêtés, ils ont bien apprécié l'ambiance et les mets d'autres cultures.

Par ailleurs, nous avons tenu à **récompenser tous les jeunes qui ont obtenu leur examen** (CAP, brevet de collèges.....) **ou qui sont passés en classe supérieure**. Cette récompense s'est déroulée sur une journée sur la plage du Souffleur à Port-Louis en débutant par une **activité à fortes sensations** (Bouée tractée avec le prestataire X'trem gliss 971), puis le **partage d'un repas** préparé par les maîtresses de maison et s'est clôturé par la remise d'un **cadeau individuel** (bon d'achat de produits de beauté d'une valeur de 50€) symbolisant leur réussite scolaire.

Sur le plan éducatif, les jeunes ont pu échanger entre eux sur les diplômes qu'ils ont obtenus et/ou sur leur passage en année supérieure. Nous avons senti de la fierté chez certains jeunes et une certaine reconnaissance que leurs progrès aient été valorisés par l'organisation d'une journée spécifique.

3.3 La notion de référent éducatif

Au sein de la MECS chaque éducateur assure la référence d'un à quatre jeunes en fonction de leur qualification (ES, ME, éducateur non diplômé). L'éducateur référent est un travailleur du « quotidien » mais il représente aussi un point d'ancrage éducatif dans l'institution. C'est un adulte ressource et un repère dans l'équipe pour le jeune et les intervenants extérieurs. Etant près des jeunes, l'éducateur référent possède une connaissance très fine du quotidien au foyer et c'est à travers son observation, des relations, des activités, de l'écoute et des tâches de tous les jours qu'il réalise ses missions avec ce souci constant de développer les potentialités du jeune, en mobilisant ses ressources.

Certains usagers en raison de problématiques lourdes peuvent faire l'objet d'une co-référence afin de leur garantir un suivi continu. Et en cas de longue absence d'un éducateur-référent, le chef de service désigne un nouveau référent de manière à assurer la continuité du suivi éducatif. La notion de référent ne s'entend pas au sens de la relation exclusive mais plutôt dans le but de faciliter l'accompagnement au plus près des jeunes accueillis. En l'absence du référent, et dans l'intérêt supérieur du jeune, les démarches sont assurées par n'importe quel membre de l'équipe éducative.

Dès la procédure d'admission, nous privilégions à travers nos pratiques le rôle central de l'utilisateur dans la prise en charge conformément à la loi du 02-01-2002 et nos modalités d'accompagnement se situent au croisement de la vie en collectivité et de la personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement.

Chaque jeune bénéficie d'un projet personnalisé construit à partir des problématiques qu'il aura lui-même identifiées, de la commande sociale, et du diagnostic posé par l'équipe éducative à l'issue de la période d'observation. Celui-ci est évalué et actualisé tout au long du placement et en fonction de l'évolution de l'adolescent.

Pour ce faire, l'éducateur référent prend une part active à travers les différentes phases de la démarche de projet personnalisé.

Durant la période d'observation il est chargé de recueillir l'ensemble des informations (visite à domicile en binôme avec la psychologue, consultation du dossier de l'utilisateur, entretiens individuels, observations menées par l'équipe éducative....) afin d'identifier les attentes et besoins de l'utilisateur.



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

A l'issue de cette phase, il incombe au référent du jeune de préparer le rapport d'observation qu'il présente lors de la réunion du projet personnalisé animé par le chef de service où tous les acteurs (bénéficiaire, parents, référent ASE) sont présents pour la co-définition des objectifs et des moyens du projet.

La rédaction du projet personnalisé est assurée par le coordonnateur de parcours et de projet personnalisé (C3P) et sa mise en œuvre est effectuée en premier lieu par le jeune et les acteurs qui l'accompagnent. Des rencontres ont lieu au moins une fois par semaine entre le jeune et son référent pour assurer un suivi des actions.

Une évaluation du projet est faite au mieux chaque trimestre, celle-ci prend forme en réunion de bilan dont un rapport est préparé au préalable par le référent en collaboration avec les autres professionnels.

Pour cet exercice 2022, la mission des référents n'a pas connu de changement par rapport aux précédentes années. Progressivement après la crise sanitaire, les professionnels ont réinvesti leur mission d'agent de liaison entre les établissements scolaires ou auprès des établissements de formation. . Aucun jeune, n'a exprimé la volonté par écrit de vouloir changer de référent pendant son placement au foyer.

3.4 L'accompagnement différencié de la MECS collectifs et des appartements diffus

Sur le module de Lamentin1 (MECS traditionnel), l'effectif des jeunes est pris en charge de manière collective dans une villa où le lieu de vie est situé à l'étage. Les 12 jeunes sont répartis par groupe de 3 à 4 adolescents dans des chambres collectives.

Au niveau des appartements diffus, les 10 jeunes sont par groupe de 3 à 4 suivant cette déclinaison :

- 6- Lamentin 2** : 4 jeunes PRIMO ACCEDANTS : acquisition de base
- 7- Petit-Bourg 1104** : 3 jeunes INTERMEDIARES : apprentissage à l'autonomie
- 8- Petit-Bourg 1012** : 3 jeunes GRANDS ADOLESCENTS : mise en situation d'autonomie

Dans le premier type d'organisation, chaque éducateur exerce simultanément la fonction de référence et de coréférence de 3 ou 4 jeunes, alors qu'en ce qui concerne la seconde organisation, les éducateurs ont au maximum 2 référés.

Le surplus de moyens humains découle de la nature même de ce dispositif éclaté. En effet, il y a eu nécessité de procéder à l'embauche de 3 éducateurs et 3 surveillants de nuit en CDD pour couvrir les besoins en encadrement des 3 appartements.

L'articulation entre l'individuel et le collectif est plus fluide et mieux maîtrisée en appartements diffus qu'au foyer collectif où la dimension groupale a tendance à prendre le pas sur l'accompagnement individuel.

Nos constats et analyse ont mis en lumière des avantages tant pour les usagers que les professionnels à l'usage du fonctionnement en appartements diffus.

- 9-** Une meilleure préservation de l'intimité des jeunes du fait de la présence de chambres individuelles comprenant un espace personnel (bureau et chaise) pour effectuer en toute quiétude les devoirs scolaires. Ces conditions de vie sont très appréciées par les adolescents qui souvent, dans leur milieu familial, n'ont jamais d'espace d'intimité personnel.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- 10- Le travail d'arbitrage des phénomènes groupaux sont mieux maîtrisés par les professionnels. Les faits de violences, d'agressivité et de conflits sont rares et lorsqu'ils se présentent, ils sont vite circonscrits en éloignant l'agresseur vers un autre appartement que celui de la victime.
- 11- Une meilleure qualité de l'accompagnement au quotidien du fait de l'effectif réduit des jeunes au niveau des appartements, les maîtresses de maison assurent leur rôle éducatif à travers les tâches domestiques de manière plus individualisée et approfondie. Par ailleurs, les difficultés (problème d'endormissement, bizutage, énurésie.....) qui peuvent survenir la nuit sont plus faciles à être détectées par les surveillants de nuit.
- 12- Une plus-value du travail de personnalisation de l'accompagnement éducatif dû au temps disponible par les éducateurs de service lorsque tous les jeunes sont en activité. Ce temps est mis à profit par les référents pour les actions et démarches à mettre en place dans le cadre des projets personnalisés de leurs référés et aussi à travers la production des différents écrits professionnels (rapport d'observation, rapport d'évolution et de fin de mesure...).
- 13- La prise en charge en effectif restreint permet au référent de faire un travail très ciblé pour son référé mais favorise également une connaissance des autres situations. Ainsi, ils peuvent mener des démarches et avoir une lecture précise des problématiques de chaque jeune de l'appartement où ils sont en poste, être au fait de toutes les situations.
- 14- Sur le long terme, nous observons que les jeunes sortants ont de meilleures perspectives d'insertion sociale et professionnelle et sont mieux outillés pour une cohabitation ou plus autonomes s'ils vivent seuls.

En hébergement collectif, il apparaît que les jeunes développent le sens « du vivre ensemble » alors qu'au niveau des appartements diffus, le groupe restreint favorise davantage l'individualisme.

L'hébergement en appartements diffus nous paraît plus comme étant une complémentarité de la MECS en collectif et répond à une option pour les nombreux adolescents vulnérables et fragiles que nous accueillons et dont le profil ne relève pas du grand-collectif. Par conséquent, nous préconisons la pérennité de ce dispositif.

3.5 Le Partenariat

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers, de leur proposer un accompagnement individualisé et de qualité, l'établissement travaille en collaboration avec de nombreux partenaires. Outre les liens quotidiens avec le service de protection de l'enfance, partenaire principal et naturel dans le cadre de la mesure de placement, de nombreuses relations sont tissées avec les acteurs locaux.

1- Les acteurs de soins psychologiques et psychiatriques

- ❖ **Les professionnels et les services de soins** : les dentistes (ex : Dr FENTON), les médecins libéraux (ex : Dr MARTINEZ), le comité de réflexion, de recherches d'action et de formation en vue de la prévention de déviances psychosociales (COREDAF), le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres médico-psychologiques (CMP), Unité Soins et Liaison Addictologie (USLA), le centre hospitalier de Montéran pour le suivi d'une situation complexe, les ergothérapeutes, les neuropsychologues.

2 - Les acteurs du secteur du handicap et de l'inadaptation

- ❖ **Les établissements sociaux et médico-sociaux** : l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique de Sainte Anne (ITEP), la Maison des adolescents (MDA), le Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), le Centre Adaptation à la Vie Active pour les jeunes qui souhaitent s'initier à la menuiserie, la restauration ou encore l'espaces verts (CAVA), la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) pour assurer le suivi des jeunes relevant du champ du handicap.

3 Les acteurs socio-culturels et sportifs

- ❖ **Les services culturels** de la ville du Lamentin et de leurs communes avoisinantes, les clubs de VTT.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- ❖ **Les associations culturelles et de loisirs** : Avec Rodolphe MORVANY de BMX GUADELOUPE, les jeunes ont été initiés à la pratique du BMX sur un parcours spécifique. De même, au mois de juillet, les jeunes ont pu passer un test de natation puis s'adonner à des activités de loisir en mer comme le Canoé kayak encadré par un moniteur. Tout au long de l'année, les jeunes ont grandement contribué à poursuivre l'entretien et la culture de l'espace jardin sur le site du Lamentin 1. Dans ce cadre un espace dédié aux plantes aromatiques a été créé ainsi qu'un poulailler. Grace à nos deux poules, nous sommes alimentés en œufs quotidiennement tenant compte des conseils de Jean Pierre CHICATE MOIBERT de KOUMBIT GWADLOUP. Quant aux activités de loisirs pour lesquels nos jeunes sont très friands, nous avons renouvelées des expériences à sensations fortes comme le moto-cross, les sorties découvertes de nouveaux sites culturels ou bien encore des séjours à Pierre et Vacances.
- ❖ **Les associations sportives** : Nous faisons appel à des partenaires pour l'encadrement des activités sportives avec Fabrice FABERT, les clubs de football comme le Club sportif Lamentinois (CSL). Ces activités sont assurées par des professionnels diplômés. (Éducateurs sportifs, guide de montagne..). En plus des clubs sportifs, nous avons inscrit des jeunes en salle de sport (Fitness Park). L'inscription des jeunes dans des activités à l'extérieur, selon nous a contribué à favoriser leur intégration sociale et participer à leur épanouissement, ce medium nous a permis également de travailler la question des règles, la motivation et l'engagement.

4 Les autres partenaires

- ❖ **Les autres MECS de la région** ex : Unité d'hébergement des garçons (UHG), MAEI ou KANNEL
- ❖ **Les professionnels indépendants** : surveillant de baignade, coiffeur, photographe, moniteur de sport

- ❖ **Les centres de formations** en acceptant d'accueillir des stagiaires du centre du CFTS et de l'IFMES, l'établissement est reconnue "site qualifiant" et comme une organisation apprenante.
- ❖ **Les établissements scolaires et de formation** (collèges, lycées dépendant du RECTORAT, les Maisons Familiales et rurales (MFR) et les Centres de Formation des Apprentis (CFA)
- ❖ **Le réseau d'entreprises pour des stages de découverte ou de perfectionnement** : Nous travaillons en collaboration avec certains entrepreneurs sensibles à la formation de nos jeunes comme M. COMBES Felix, exploitant agricole à Sainte Rose ou encore M. CASIMIR, plombier au Lamentin.
- ❖ **Les services du département** : l'Aide Sociale à l'enfance, depuis la mise en place des Equipes Territoriales pour la Protection de l'Enfance, à renforcer le partenariat avec l'établissement, en désignant un interlocuteur privilégié « le référent ASE » pour chaque situation.
- ❖ **Les services de l'état** : La protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les tribunaux pour enfants, la gendarmerie, la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

3.6 Exemple de parcours de vie

Emilien a été accueilli à la **MECS de Lamentin 1** à l'âge de 15 ans dans le cadre d'une mesure judiciaire en assistance éducative suite à l'échec de son placement en famille d'accueil consécutivement à sa situation de mise en danger après avoir été congédié par sa mère du domicile familial. Après un **échec de sa scolarité en classe de 4^{ème}**, il a intégré la **MFR en classe de 3^{ème} « Découverte des Métiers Agricoles »**. Il a montré une bonne appétence et du sérieux dans le cadre de stages réalisés dans le domaine agricole. Au fur et à mesure de son cheminement, après un bilan mitigé de sa participation à une action éducative « **opération : un jeune, un stage en immersion** » gratifiante, soutenue par l'équipe, l'adolescent a effectué **un stage chez un exploitant agricole** qui l'a reconnu comme étant un jeune motivé, sérieux et travailleur. C'est par l'importance qu'il a accordé à la valeur travail que son Maître de stage lui a signé un contrat d'apprentissage afin qu'il prépare un **CAP Agriculture des Régions Chaudes au CFAA** (Centre de Formation d'apprentis Agricole) de la Guadeloupe. A l'issue de deux années de formation en alternance, Emilien a obtenu son

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole en faisant preuve de ponctualité, d'assiduité, de sérieux, de bonnes aptitudes autant physiques qu'intellectuelles aussi bien sur le plan théorique que pratique.

Afin de renforcer son degré d'autonomie et de l'aider à préparer son projet de sortie à sa majorité, Emilien a intégré à l'âge de 17 ans **le dispositif des appartements diffus dans le groupe des «INTERMEDIAIRES»** et quelques mois après celui des « **GRANDS ADOLESCENTS** ». Nonobstant quelques difficultés d'adaptation à ce nouvel environnement en résidence et à son refus de s'engager dans une démarche de soins liée à sa consommation de produits stupéfiants, il a continué à évoluer favorablement en donnant à son insertion professionnelle une place centrale dans sa vie. Il a fait montre d'abnégation et de persévérance après **l'échec d'une prospection au CFA du Cher (18) en BAC PRO** Elevage Laitiers et Bovins. Faute de trouver un patron, il a alors accepté de poursuivre son cursus **en BAC PRO CGEA** (Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole) au CFAA sous les conseils avisés des professionnels du foyer et des formateurs et des encadrants du CFAA.

Sur le plan administratif, nous avons accompagné Emilien en collaboration avec sa mère avec qui il a gardé des liens pour effectuer son recensement, obtenir sa nationalité française lui permettant d'avoir la double nationalité, et ses pièces d'identité française (carte d'identité et passeport).

Fort d'un projet de vie bien structuré, Emilien a quitté notre institution à 18 ans et 3 mois pour intégrer un **logement autonome dans le cadre d'un contrat de jeune majeur**.

Il est resté en contact avec l'institution et il reconnaît avoir mûrit et grandi grâce à l'accompagnement global dont il a bénéficié à l'EEDE CHALLENGE. L'analyse du parcours d'Emilien est un cheminement pertinent répondant à une solution adaptée à chaque étape de l'évolution du jeune. En effet, son évolution a progressé au fur et à mesure de sa trajectoire de la MECS aux appartements diffus car le degré d'exigence en terme d'autonomie a contraint le jeune à mettre à profit les compétences acquises afin d'atteindre les objectifs de son projet. L'évolution du jeune a été remarquable les 6 derniers mois de son placement où il s'est engagé et investi totalement à travers les démarches administratives, de recherche d'un appartement en location, l'apprentissage de la cuisine et la gestion d'un budget. Néanmoins, nous sommes conscients que l'accompagnement de la gestion de budget mérite d'être mieux consolidé et devrait débiter plus tôt soit dès le passage au niveau intermédiaire.

4 LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

4.1 Rôle mission et organisation du travail de la psychologue

L'ensemble éducatif diversifié expérimental Challenge accueille uniquement des adolescents, avec des difficultés personnelles et qui présentent essentiellement des carences familiales, éducatives et sociales. L'offre de soins proposée dans le cadre de la prise en charge de ces jeunes, ne dispose pas d'un plateau technique, doté de psychiatres, d'infirmiers ou d'assistants sociaux.

A ce titre, nous nous attelons à accueillir des mineurs qui ne présentent pas de troubles du neuro développement qui affectent la communication, les interactions et les comportements, ni de pathologies psychiatriques.

Pour répondre au mieux aux questions de soutien psychologique des jeunes accueillis, qu'il soit en hébergement collectif ou dans les appartements diffus, une psychologue intervient de manière permanente dans les locaux administratifs de Petit-Bourg, quatre jours par semaine.

En 2022, 19 jeunes de l'unité du Lamentin 1 et 14 des appartements diffus ont bénéficié de cette prise en charge psychologique, dont le rythme des séances individuelles est défini lors de l'élaboration du projet personnalisé, soit en principe, deux fois par mois. Cependant, les rendez-vous peuvent être adaptés en fonction des besoins, de la situation ou de l'état psychologique du jeune. Selon les observations des éducateurs ou autres professionnels (corps enseignants, ...), des inquiétudes ou requêtes des parents, ... ces temps sont aussi réadaptés et réévalués.

Il demeure primordial de savoir écouter et entendre, de faire preuve d'adaptabilité et de pouvoir réagir au moment opportun. La flexibilité fait partie inhérente de l'organisation dans le cadre de ce travail thérapeutique.

Le placement représente en effet, pour certains, une véritable rupture ou une séparation avec leur environnement, pour d'autres une période transitoire ou un tremplin, ... Quelle qu'en soit la représentation, il est indispensable de percevoir les processus psycho-affectifs, de saisir ce qui peut faire souffrance chez le jeune et d'apporter une compréhension et une lecture des problématiques inhérentes à l'adolescence et au statut d'enfant placé.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'écoute, l'évaluation d'indicateurs lors de séances individuelles sont indispensables pour activer des leviers de motivation, aider le jeune à répondre seul aux questions qu'il se pose mais à l'amener également, le cas échéant, à s'orienter vers d'autres professionnels pour des soins ou des traitements spécifiques.

Le travail dans le partenariat permet d'apporter une contenance, de poser des diagnostics et des stratégies ajustées, répondant au plus près, à chaque profil et problématiques rencontrées.

Outre ce travail de collaboration avec des professionnels extérieurs à la structure, pour avoir une compréhension générale et pouvoir proposer une prise en charge efficiente et adaptée, il apparaît essentiel d'avoir un maillage avec les professionnels de l'équipe éducative et les chefs de service éducatif. En effet, en apportant un éclairage supplémentaire aux professionnels pour comprendre ce qui peut se jouer dans leur relation avec les jeunes, ils peuvent alors, se doter d'autres outils et mettre en avant davantage de stratégies dans leur accompagnement au quotidien.

De plus, les moments d'échanges au cours des réunions pédagogiques hebdomadaires avec les équipes pluri professionnelles favorisent des réflexions sur les situations des jeunes et la dynamique institutionnelle.

La transmission d'informations par mail, les rencontres avec les professionnels de l'équipe éducative sur des temps informels, les visites à domicile dans les cellules familiales, les réunions de projets personnalisés et de bilans, les accompagnements des jeunes dans leur parcours de soins (avec des psychiatres, des thérapeutes, au CMP) concourent à cerner au mieux les problématiques des jeunes accueillis et à répondre aux exigences du métier dans le respect des normes éthiques.

4.2 Les problématiques rencontrées

La population accueillie au sein de l'EEDÉ représente des adolescents de 14 à 18ans, marqués par l'émergence des processus pubertaires, les réactions pulsionnelles dans la relation à l'autre et dans la dynamique collective, la construction identitaire et personnelle, l'adaptation psychique aux changements qui s'opèrent, la découverte de la sexualité, la recherche d'autonomie et d'indépendance.... Cette période clé pour l'insertion sociale et professionnelle peut être déstabilisée par plusieurs troubles qui affectent la santé mentale des jeunes.

Dans notre effectif, en 2022, les difficultés dans la cellule familiale (problème des parents à poser un cadre, précarité sociale et économique, absence de figures parentales, défaillance de la fonction paternelle ...) sont souvent à l'origine du placement, provoquant alors des prises de risque, avec des comportements déviants et des conduites addictives.

Après avoir travaillé sur ce qui a amené aux conditions de placement, des entretiens, il en ressort des plaintes somatiques, des signes négatifs et des troubles des émotions qui resurgissent de manière significative. Les répercussions sont rapidement visibles au quotidien, marquées par des marques de dévalorisation, des difficultés à exprimer leurs qualités, un désinvestissement scolaire pouvant aboutir dans des situations extrêmes à un décrochage scolaire et de l'absentéisme.

Outre ces manifestations, le jeune exprime un isolement qui se traduit par un repli sur soi ou sur des activités isolées telles que les jeux vidéo, l'utilisation abusive de son téléphone portable. En effet, bon nombre de nos adolescents ont fait de l'aspect captatif des écrans une problématique induisant un risque de dépendance, une incapacité à garder le contrôle, générant des conflits.

Le placement permet aussi d'appréhender la question familiale sous un angle général. Dès lors, nous retraçons le parcours du jeune, les relations avec ses figures d'attachement, les traumatismes familiaux en exposant son génogramme. Cette photographie favorise une coordination des actions avec l'équipe éducative, de croiser les regards en prenant en compte les observations de tout un chacun pour travailler au plus près sur les problématiques familiales.

D'autre part, dans un parcours de vie marqué dans certaines situations par un manque de stimulations intellectuelles, les répercussions sur les apprentissages scolaires sont notables, avec une réduction des capacités cognitives dans un ou plusieurs domaines. La passation du WISC V nous permet de cibler les axes de travail à envisager et le recours éventuel de partenaires extérieurs (orthophonistes, neuropsychologue, ...).

Pour faire face à l'ensemble des bouleversements qui émaillent cette période de l'adolescence, les conduites impulsives, les troubles du comportement, les actes de provocation avec ou sans violence et passage à l'acte, les agressions verbales et les explosions de colère demeurent les manifestations les plus courantes.

Bien que les problématiques soient sensiblement identiques pour les adolescents qui bénéficient de cette prise en charge psychologique, les jeunes admis dans les appartements diffus extériorisent moins leurs frustrations ou agressivité dans des comportements déviants mais ont tendance à passer plus de temps sur leurs portables.

Enfin, une des problématiques régulièrement prise en compte est la sexualité. L'agression sexuelle est le motif de placement pour 5 des jeunes suivis. En sus de l'aspect pénal, il est essentiel que cette question soit abordée à travers la dimension du remaniement psychique et du mouvement pulsionnel. Néanmoins, les dynamiques relationnelles, la relation à l'autre et à soi, la question du corps et les processus psycho-affectifs font partis du travail thérapeutique pour tous les jeunes.

4.3 Le soutien psychologique apporté aux jeunes

En se dotant d'une psychologue au sein de la structure, les jeunes accueillis peuvent bénéficier d'un espace de parole individuel accessible rapidement et constant.

Le soutien psychologique est une mission indispensable dans le parcours du jeune.

Au cours des deux premières semaines qui suivent leur arrivée, les jeunes ont un entretien d'accueil afin de faire connaissance, d'identifier les motifs de placement et éventuellement de proposer d'ores et déjà des objectifs de travail. Cette rencontre permet de créer une certaine alliance thérapeutique. Puis à l'issue du projet personnalisé, en fonction des problématiques émergentes, un calendrier est fixé avec un rythme et une durée, pouvant être modulable si besoin.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Cette flexibilité et disponibilité est un repère tant pour les jeunes que pour les équipes éducatives. Cela apporte une compréhension complémentaire et pluri professionnelle sur toutes les situations. En effet, des incidents du quotidien peuvent être repris lors des rendez-vous psychologiques et favoriser une autre lecture d'une problématique révélée.

De plus, les diverses observations, les outils utilisés et les diagnostics posés permettent de donner du sens au placement en offrant une prise en charge multi dimensionnelle. Par ailleurs, cela est bénéfique pour faire appel à des partenaires et adapter l'accompagnement de soins en fonction des besoins.

Sur l'ensemble de l'effectif, seul un jeune refuse toute prise en charge psychologique. Des entretiens informels sont réalisés et il lui est soumis systématiquement des dates de rendez-vous, afin de l'inclure dans la dynamique institutionnelle et qu'il sache que l'espace lui est accessible le cas échéant.

Ce temps d'accompagnement doit être un espace où chaque jeune puisse être aidé à répondre aux questions qu'il se pose, déposer les émotions qu'il ressent et appréhender ce placement comme une étape dans son parcours de vie.

Il s'agit essentiellement de chercher de manière la plus éthique qui soit, ce qui fait sens au regard de la situation de chaque jeune accueilli.

Titre II : LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU

I Introduction

L'année 2022 a été marquée par une volonté du service de renforcer les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité des accompagnements, non-seulement auprès des familles, mais également aux cotés des partenaires. L'année écoulée a été le marqueur des effets post-crise sanitaire, et qui a mis en évidence une certaine paupérisation des familles, et rendu visible selon nous, un nouveau profil de parents. Ces changements ont nécessairement induit plus de souplesse du côté des professionnels et la nécessité d'ajustement dans nos pratiques pour mieux répondre aux nouvelles problématiques repérées.

Nous noterons également que cette année s'est voulu plus stressante pour les professionnels, pour lesquels, les changements sus cités n'ont pas été sans répercussions sur l'état d'esprit. Ils ont pu avoir le sentiment de s'éloigner des objectifs initialement posés pour répondre aux besoins des familles. D'ailleurs, il a fallu se réinventer, à travers des temps réservés à la dynamique de l'équipe et à l'analyse de nos pratiques professionnelles.

II Profil des usagers

L'ensemble des usagers sont des mineurs âgés de 14 à 17ans, dont les familles ont signé un contrat administratif avec l'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'enfance par un juge des enfants. Ces mineurs sont issus de familles qui rencontrent des difficultés éducatives ou matérielles importantes.

En 2022, nous faisons le constat d'une évolution des profils des familles qui s'est paupérisé. Des familles qui rencontrent de plus en plus de difficultés socioéconomiques, et qui ne leur permettent pas de se recentrer sur l'éducation de leurs enfants. Une majorité de cellule familiale mono parentale et matriarcale, devant faire face à des situations de chômage. En outre, la plupart de ces mères ont enfanté jeune et peinent à adopter une posture de parent responsable. Quant aux mineurs, ils sont nombreux à tendre vers le décrochage scolaire, avec de moins en moins d'attrait pour l'éducation. La combinaison de ces deux profils de parents et d'enfants interpelle et vient interroger nos pratiques. Peut-on aujourd'hui, encore fonctionner sur le principe des interventions auprès des familles, sans pouvoir agir sur les parents eux-mêmes ?

III organisation du service

Le site de diversification, c'est trois dispositifs d'accompagnement éducatif différents. L'un concerne les séjours éducatifs d'apaisement qui est d'une courte durée de prise en charge, le second concerne l'accompagnement à domicile, et un troisième concerne un public de jeune majeur avec lesquels on travaille l'autonomisation. Cette dernière activité fait l'objet d'un traitement spécifique. L'équipe intervient de manière transversale sur ces trois dispositifs, ce qui demande une certaine souplesse dans l'organisation du quotidien, afin de passer d'un dispositif à l'autre.

Pour ce faire, l'équipe est composée d'un éducateur spécialisé qui occupe également la fonction de responsable d'unité, de deux éducateurs spécialisés en charge des interventions à domicile. En 2022, l'équipe a été rejointe par deux éducateurs spécialisés supplémentaires, qui seront restés chacun trois mois au sein du service, et d'un accompagnant éducatif et social qui a trouvé sa place au sein de l'équipe.

IV Organisation et modalités de l'accompagnement éducatif du SERAD

L'Accompagnement éducatif du SERAD est réalisé sur la base d'un accompagnement à domicile et individualisé à partir des compétences parentales.

a) La procédure d'admission et d'accueil

La procédure d'admission reste inchangée. Tout d'abord, les services de l'aide sociale à l'enfance émettent une demande de prise en charge auprès du directeur de l'établissement, selon le dispositif souhaité. Cette demande est suivie d'un entretien d'admissibilité, en présence de la famille lorsque la situation le permet et du référent ASE. A l'issue de cet entretien, le service évalue en commission les capacités à répondre à la demande et émet un avis favorable ou non au service demandeur. En cas de réponse positive pour répondre à la demande, deux représentants du SERAD se rendent au domicile de la famille, accompagnés du référent ASE pour lancer l'accompagnement. Lors de cette rencontre, la famille reçoit le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement ainsi que la charte des droits et des libertés.

b) Zone d'intervention et Horaires

Le service intervient sur la totalité du territoire de la Guadeloupe, hors des dépendances. Quoique les bureaux soient situés sur la commune de Morne-A-L'eau, cette zone étendue ne représente nullement un frein, puisque les interventions sont généralement programmées. Les horaires s'étendent de huit heures du matin à dix-neuf heures le soir, mais ne sont pas figés, car on s'adapte aux besoins des familles. Avec l'apparition de nouveaux opérateurs il serait souhaitable de sectoriser l'activité pour une meilleure réactivité des professionnels en cas d'intervention urgente au sein des familles. Le service étant basé à Morne à L'eau, il est difficile d'envisager une intervention dans une famille à Basse-Terre par exemple en moins de 30 minutes en cas de nécessité.

c) Rôle des binômes éducatifs

Le binôme éducatif ou encore la coréférence a pour rôle de permettre la continuité éducative, en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre éducateur. Un seul professionnel du binôme a la référence principale. En général, ils se répartissent des temps d'intervention pour des actes spécifiques. Cette double intervention est très positive car elle permet la prise de recul et évite également l'enferment et la dépendance éducative. La présence d'un tiers dans la relation éducative favorise également un certain équilibre dans l'accompagnement. Pour autant, cette méthode d'intervention nécessite une bonne communication et un travail d'équipe de qualité.

d) Durée des mesures

Les mesures sont émises pour une durée de six mois à un an, avec possibilité de la renouveler, parfois jusqu'à la majorité du bénéficiaire. Ce dernier cas de figure arrive surtout lorsque la situation familiale présente une certaine fragilité, ou encore pour consolider les progrès du bénéficiaire jusqu'à ce qu'il gagne plus en autonomie. Certain suivi peut durer jusqu'à trois années.

e) Permanence et astreintes

Les astreintes permettent la continuité du service en dehors des heures d'ouverture et d'accompagnement des bénéficiaires. Elles sont réalisées par les trois personnels permanents du service du lundi au lundi, sur la base d'un roulement préétabli par un calendrier semestriel. Cette planification est transmise aux familles, ainsi que les coordonnées des professionnels à contacter. Dans le cadre de l'astreinte, le service peut intervenir en cas de conflit intrafamilial, en cas d'urgence sur le séjour éducatif d'apaisement, et pour toutes les situations qui ne peuvent être différées.

Le personnel peut être libéré exceptionnellement certain jour férié, ce qui implique la veille de l'astreinte, ou encore la présence d'un personnel au sein du service pour en assurer une permanence. Cette permanence fait aussi l'objet d'un roulement du personnel.

f) Déroulé de la mesure

Avant de démarrer la mesure, il s'agit pour les services placeur d'adresser une demande d'admission au directeur de l'établissement, jointe à une fiche de liaison explicite sur le profil du candidat. Suite à cette demande, l'institution émet une convocation pour procéder à l'entretien d'admissibilité. Ce premier entretien a pour finalité d'examiner la situation pour vérifier si la famille présente les compétences requises pour un suivi à domicile, ainsi que pour recueillir son adhésion à ce dispositif. Après quoi nous formulerons une réponse.

L'intervention pourra débuter à compter de la première visite au domicile de la famille. Il s'en suivra tout au long de la mesure des temps institutionnels qui permettront de garantir les droits des usagers, au moyen de la mise en place des outils spécifiques (document individuel de prise en charge, projet personnalisé, réunion d'évaluation etc).

Ce dispositif d'intervention éducative consiste à s'appuyer sur les compétences parentales, et d'en corriger les effets contraires au bon épanouissement du mineur au sein de sa famille. Les professionnels s'appliquent à être dans le « faire-avec » et non de se substituer aux parents.

g) Scolarité et formation professionnelle

La scolarité des jeunes s'avère particulièrement complexe. Pour la quasi-totalité des mineurs suivis par le SERAD, nous constatons des cas de décrochage scolaire pour la moitié de notre effectif (7/14). D'autre présentent des comportements inadaptés à l'école (2/14), et une orientation inadaptée. Les jeunes présentent un réel désintérêt pour la chose scolaire. Les niveaux scolaires sont jugés bas, pour autant, les établissements scolaires et la mission de lutte contre le décrochage scolaire tentent de mettre en place des réponses spécifiques et individuelles pour favoriser le maintien de leur scolarisation.

En
qui

	Dispositif d'insertion
BA	1 ^{ère} année CAP pâtisserie URMA du Raizet, mission locale+ décrocheur
GM	Déscolarisé
AL	Classe de 4 ^e au collège appel du 18 juin (Lamentin)
GD	3 ^e au collège appel du 18 juin (Lamentin), classe de seconde professionnelle au lycée Bertène Juminer, décrocheur
MR	Décrochage scolaire, CAVA, mission locale
PN	Classe de 3 ^e au collège Général de Gaulle le Moule, décrocheur
PK	Classe de 4 ^e SEGPA Collège BEBEL, Classe de 3 ^e à la MFR de Cadet Ste Rose
SV	Classe de première au lycée Ducharmoy, classe de terminale au lycée Ducharmoy
NN	Classe de 3 ^e au collège Germain Saint-Ruff, Seconde bac pro « technicien du bâtiment »
DR	Classe de 3 ^e ULIS au collège Joseph Pitat Basse-Terre
DC	1 ^{ère} année de CAP à la FAEEC, 2 ^e année CAP coiffure à la FAEEC
SA	Décrochage scolaire
KP	Décrochage scolaire
ND	Décrochage scolaire

ce

concerne la formation professionnelle, 3 jeunes ont opté pour ce cursus de formation, pour autant, il existe une véritable difficulté pour eux d'obtenir un contrat d'apprentissage, car les entreprises rechignent à accepter les jeunes avec tout ce qu'ils représentent (allure générale, langage) et n'admettent guère les écarts. Les jeunes sont souvent remerciés après leur période d'essai.

h) Le repli

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le repli est la mise en retrait du bénéficiaire de manière temporaire, fractionnée ou encore pour répondre à une urgence, en le sortant de son milieu habituel pour le sécuriser. Au niveau du SERAD, cette mise à distance ne devrait pas dépasser cinq jours à une semaine. Ce temps favorise la prise de recul pour retravailler le lien parent/enfant afin d'envisager un retour au domicile. Toutefois, il est difficile d'avoir des tiers disponibles pour accueillir des mineurs en cas d'urgence ou de crise au domicile. En 2022, nous avons eu trois jeunes pour lesquels le retrait était nécessaire pour des raisons diverses. Chacun a pu trouver refuge soit chez des membres de la famille élargie, chez d'ancienne famille d'accueil, ou encore chez des camarades. Pour que nos interventions restent cohérentes dans ces cas de figure, il faudrait que l'accueil des mineurs puisse se faire à partir d'un lieu neutre, ce qui n'est pas toujours possible. Nous profitons souvent de notre réseau de famille, ou encore de tiers de confiance. La question des familles d'accueil d'urgence reste entière.

V l'activité en chiffres

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

a) Origine des mesures SERAD

Groupe ment 1 ASE	8
Groupe ment 2 ASE	6

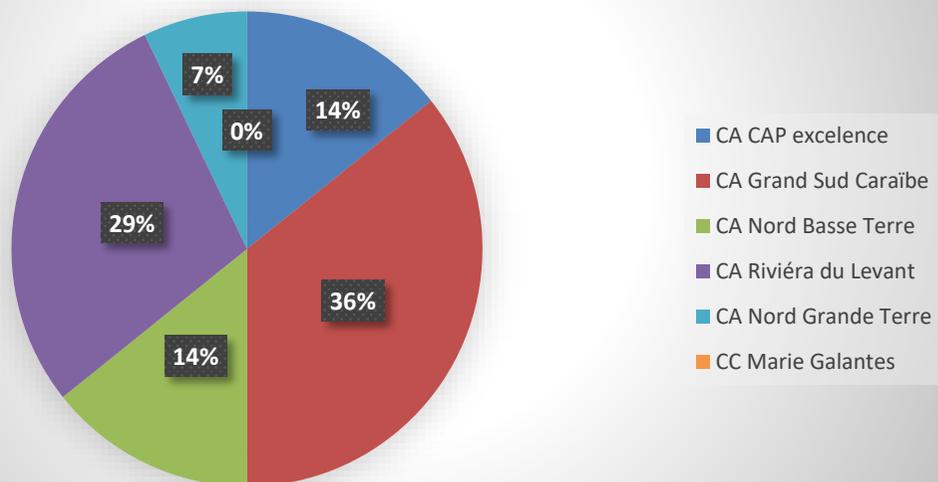
Les mineurs sont confiés au SERAD par les deux groupements de l'aide sociale à l'enfance. Si ces nombres montrent des demandes plus élevées par le groupement 1, cela reste aléatoire, car les entrées sont fonction des demandes et des sorties.

Provenance	Nombre
Communauté d'agglomération CAP Excellence	2
Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe	5
Communauté d'agglomération du Nord Basse Terre	2
Communauté d'agglomération La Riviera du Levant	4
Communauté d'agglomération du Nord Grande Terre	1
Communauté des communes de Marie Galantes	0

La répartition des jeunes par communauté d'agglomération est la suivante : **36%** CA grand sud caraïbe, **29%** pour la CA riviera du levant, **14%** pour cap excellence et le CA Nord Basse-Terre et **7%** pour la CA Nord grande-Terre. Nous noterons que **50%** de l'effectif réside sur la Basse-Terre.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

répartition par communauté d'agglomération



b) Critères d'admission

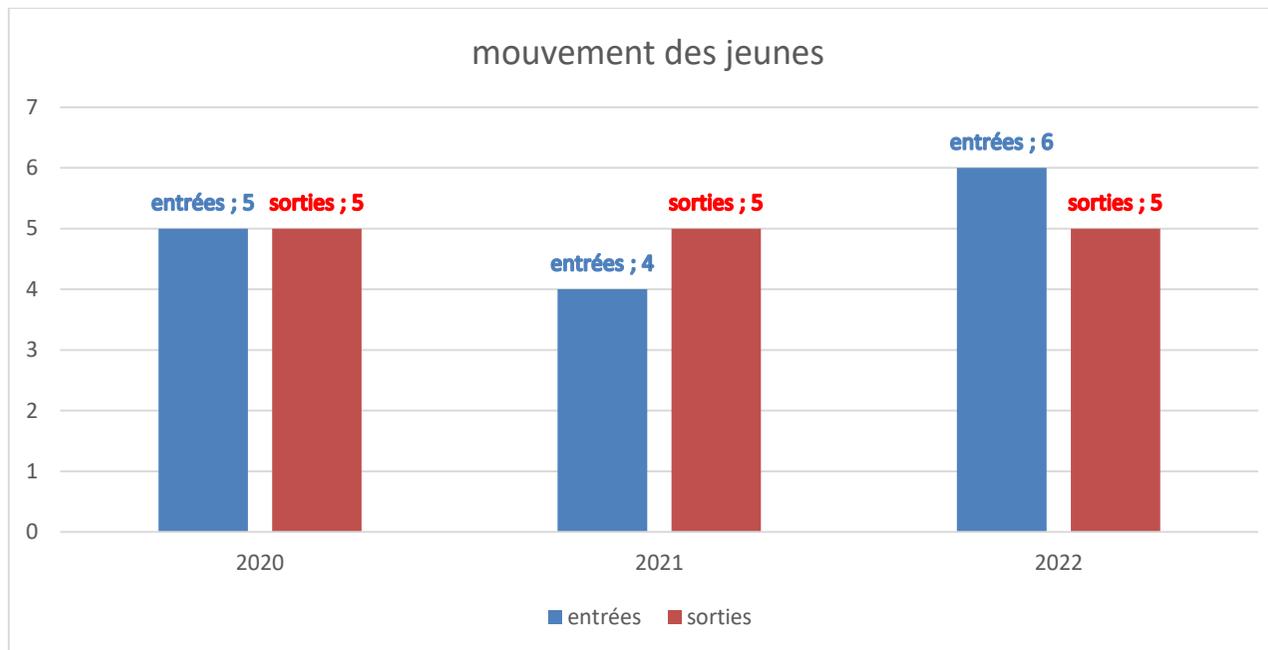
Les critères d'admission restent inchangés et concernent les adolescents de 14 à 17 ans. Le principe d'un accompagnement par le SERAD réside dans le maintien du mineur au domicile de ses parents, et soutenu par des interventions au domicile. Les parents doivent avoir accepté ce type de prise en charge. Les professionnels doivent pouvoir s'appuyer à minima sur les compétences parentales, les mineurs ne doivent pas présenter de pathologie psychiatrique, ni relever d'un établissement spécialisé. Il ne doit pas y avoir de situation de danger au domicile.

c) Entrées et sorties en nombre de mineurs sur les trois dernières années

	Entrées	Sorties
2020	5 mineurs	5 mineurs
2021	4 mineurs	5 mineurs
2022	6 mineurs	5 mineurs

Le mouvement des jeunes est plutôt stable sur les trois dernières années. Cette stabilité reflète un effectif quasiment toujours au complet. Nous noterons qu'en 2020 et en 2022, nous avons dû répondre à des situations exceptionnelles, pour lesquelles, il y aura eu un sureffectif. Ceci explique également la raison pour laquelle le service refuse des prises en charge, car l'effectif est souvent au complet.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

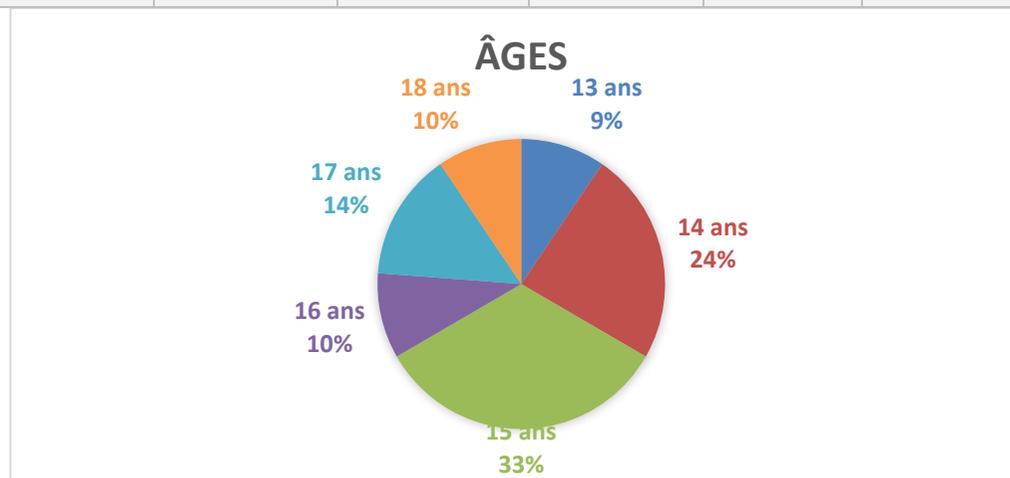


d) Age des mineurs

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'âge d'entrée est une variable aléatoire. Pour les jeunes qui sont âgés de 16 ans à 18 ans, ce sont des situations pour lesquelles le suivi a débuté depuis plus de 20 mois, ou encore avec une décision judiciaire qui ordonne un accompagnement jusqu'à la majorité.

Tranche d'âge sexe	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
Garçons	2	5	7	2	3	2



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

e) Durée des mesures sur les trois dernières années

Bénéficiaires	Séjour en 2020	Séjour en 2021	Séjour en 2022	Durée totale au 31 décembre 2022
Sujet 1	1 mois			24 mois (entre 2018 et 2020)
Sujet 2	4 mois			6 mois (entre 2019 et 2020)
Sujet 3	7 mois			20 mois (entre 2018 2020)
Sujet 4	7 mois			10 mois (entre 2019 et 2020)
Sujet 5	12 mois	2 mois		20 mois (entre 2019 et 2020)
Sujet 6	12 mois	6 mois		20 mois (entre 2019 et 2021)
Sujet 7	5 mois	1 mois		6 mois
Sujet 8	2 mois	10 mois		12 mois
Sujet 9	12 mois	12 mois	7 mois	33 mois (entre 2019 et 2022)
Sujet 10	12 mois	12 mois	5 mois	29 mois
Sujet 11	12 mois	12 mois	12 mois	38 mois (entre 2019 et 2022)
Sujet 12	2 mois	12 mois	7 mois	21 mois

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Sujet 13	2 mois	12 mois	12 mois	26 mois
Sujet 14		11 mois	12 mois	23 mois
Sujet 15		10 mois	12 mois	22 mois
Sujet 16		4 mois	5 mois	9 mois
Sujet 17			12 mois	12 mois
Sujet 18			8 mois	8 mois
Sujet 19			8 mois	8 mois
Sujet 20			5 mois	5 mois
Sujet 21			5 mois	5 mois
Sujet 22			2 mois	2 mois
Moyenne	6.9 mois	8.7 mois	8 mois	15.8 mois

La durée de l'accompagnement est véritablement en relation avec l'évolution de la situation éducative. Nous notons que la durée moyenne est d'environ 15 mois, toutefois la plupart des situations, durent environ une vingtaine de mois. Les durées les plus courtes sont souvent en lien avec une réorientation du mineur vers un autre dispositif, ou encore parce que la prise en charge n'avait plus lieu d'être.

VI le travail avec les partenaires et les Familles

Notre principal partenaire est le conseil départemental, au travers des différents services de l'aide aux familles (ASE, SAPPME) D'autres partenaires sont incontournables pour faciliter l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle des jeunes (rectorat, mission locale, CAVA, BIJ, etc) D'autres partenariats se mettent en place selon les besoins et les obligations des familles. Nous faisons appel à tout organisme ou entreprise susceptible d'apporter une réponse aux besoins du moment des bénéficiaires, et pour cela, nous nous appuyons sur des partenariats ponctuels.

En ce qui concerne le travail avec les familles, il existait une instance institutionnelle qui permettait d'organiser des rencontres avec l'ensemble des parents et ce, trois fois par année. Depuis la crise sanitaire, ces rencontres n'ont plus eu lieu. Aujourd'hui le travail avec les familles se fait essentiellement à travers l'accompagnement éducatif au quotidien, et lors des rencontres avec les référents de l'ASE. Toutefois il s'avère nécessaire aujourd'hui de repenser le travail avec les familles, sous une forme probablement différente des deux précitées. Il est relevé une évolution des profils des familles, qui mérite que l'on prenne du recul pour mieux cerner les problématiques actuelles. En effet, durant l'année 2022, nous notons des difficultés de plus en plus prégnantes dans les foyers, avec une vulnérabilité grandissante pour ces familles à majorité monoparentales. D'ailleurs, c'est principalement chez ces familles que l'on retrouve le plus souvent ce type de problème puisqu'elles ont du mal à subvenir aux besoins élémentaires de leurs enfants. Ces difficultés se manifestent par une absence de moyen financier et matériel, des situations d'endettement, de chômage et surtout d'un intérêt moindre pour l'éducation des enfants. Les conséquences psychoaffectives se font ressentir d'abord sur les enfants.

VII Difficultés et Perspectives pour le SERAD

En 2022, nous venions de faire le bilan de notre action par rapport aux années précédentes. Force était de constater que le SERAD avait le mérite d'exister et ce pour plusieurs raisons qui relèvent tant de la nécessité d'innover les outils de prise en charge de nos publics, que pour éviter les ruptures et les traumatismes de la séparation dû au placement en institution. Seulement c'est un dispositif qui s'est vu de plus en plus demandé, sans que nous ne puissions répondre à la demande du fait de notre effectif restreint de seulement 9 places.

Cette année de questionnement nous a amené à concevoir l'intérêt de stabiliser l'équipe qui intervient de manière transversale sur trois dispositifs, et ce dans l'idée d'affiner notre expertise, et de nous projeter vers de nouvelles approches de nos interventions pour aller vers une forme de résilience éducative. D'autant plus qu'il nous a semblé que plusieurs parents ont semblé se désister de l'éducation des enfants, à cause, selon nous, de leurs nombreuses difficultés sociales et matérielles.

En 2023, nous envisageons la mise en place d'ateliers divers, avec des partenaires de l'accompagnement sociale, mais également du bien-être, dans le but de proposer aux familles de nouvelles manières de concevoir l'accompagnement éducatif.

Quant à l'équipe, en 2022 elle a été accompagnée en groupe d'analyse des pratiques professionnelles pour aider les professionnels à mieux équilibrer leurs interventions et faire face aux situations les plus délicates.

VIII Le séjour éducatif d'apaisement

a) Missions et organisation du séjour d'apaisement

Le séjour éducatif d'apaisement a pour but de proposer à des jeunes une déconnexion en pleine nature, sur une courte durée (3 semaines), et dans un contexte de vie inhabituel. Ils sont logés tantôt en bivouac, tantôt en gîtes. Cette expérience a pour vocation de leur donner la possibilité d'amorcer une réflexion sur les difficultés qui troublent tant leurs relations que leurs projections. Pour cela, nous travaillons à gagner l'adhésion du mineur afin qu'il soit pleinement conscient de son engagement dans ce parcours.

b) Origine et profils des jeunes accueillis sur les trois dernières années

Le séjour s'adresse à des mineurs âgés de 14 à 17 ans, et qui sont suivis dans le cadre d'un placement par les services de l'aide sociale à l'enfance, qu'ils soient en institution, en famille d'accueil, ou à domicile. Ce principe n'est pas variable.

c) Nombre de séjours réalisés sur les trois dernières années

Depuis plusieurs années nous peinons à réaliser la totalité des huit sessions prévues par année. Sur les trois dernières années, 2020 a clairement été l'année la plus difficile du fait de la crise sanitaire. Nous avons réalisé seulement 2 sessions. En 2021, nous avons pu réaliser un peu plus de la moitié des sessions à savoir 5 sur 8 sessions, ce qui représente une amélioration même si l'objectif des 8 n'est pas atteint. En 2022, nous avons pu réaliser 6 sessions sur 8, et ce en mettant en place des prises en charges particulières, mais aussi parce que les partenaires ont été réactifs, et en s'appuyant plus sur cet outil.

d) Relation avec le partenaire

En 2022, nous avons mis en place un nouveau partenariat avec l'association « Zion Attitude », qui propose un programme adapté à la mission et aux attentes du service en termes de programmation d'activités. De plus, ce partenaire a parfaitement compris les attentes du service, et s'appuie aussi sur son réseau de partenaires pour répondre à la commande, et adapté au profil des jeunes.

Mais le premier partenaire reste l'aide sociale à l'enfance et son équipe d'éducateurs référents qui profitent de cet outil pour proposer ces temps de retrait à des adolescents dont ils ont la charge.

Tout au long du séjour, nous avons des temps de travail avec les partenaires et intervenants, afin de toujours viser les mêmes objectifs éducatifs. Depuis le début de ce partenariat, les mineurs qui reviennent de séjour sont particulièrement apaisés et regrettent que le temps ait été aussi court, ce qui donne une valeur à supplémentaire à ce travail commun.

e) Difficultés rencontrées et axes d'amélioration

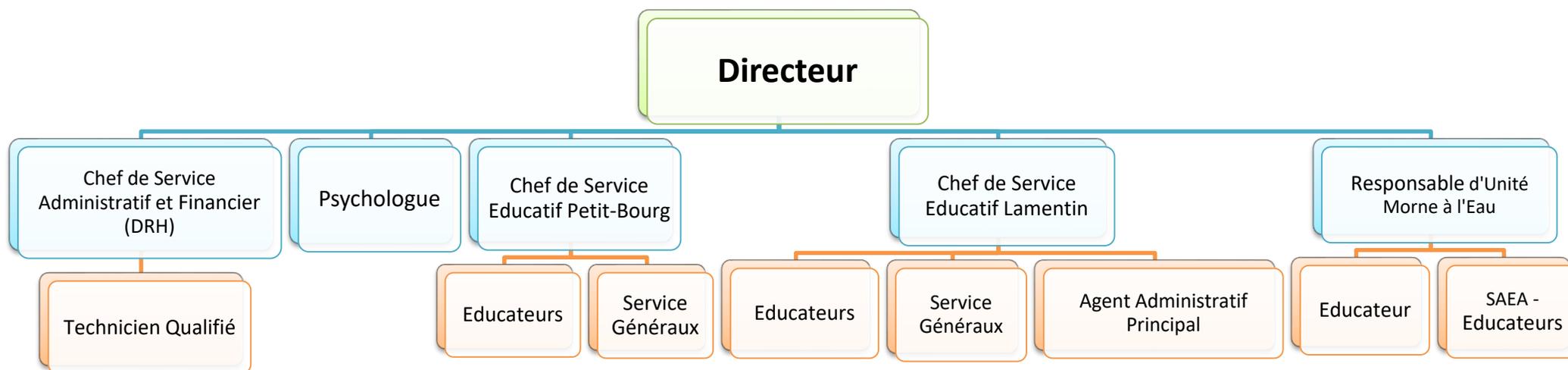
Depuis les deux dernières années, nous avons tenté de relancer les séjours éducatifs d'apaisement afin d'augmenter le nombre de session pour l'année. Cette augmentation a pu se concrétiser grâce au soutien des éducateurs référents de l'ASE qui avaient déjà expérimenté cette collaboration. Nous avons maintenu une communication régulière avec les services sociaux afin de mieux planifier l'inscription des candidats dont ils avaient le suivi. Ce travail fut payant au regard de l'augmentation des sessions depuis deux années.

TITRE : 3 GESTION DES MOYENS HUMAINS (DRH)

3.1 Organigramme

ORGANIGRAMME

Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge (EEDEC)



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Préambule :

La paie connaît chaque année des bouleversements profonds, ou de subtiles évolutions. 2022 ne change pas cette tradition.

- Nouvelle présentation du bulletin de paie,
- Changement sur le régime de l'activité partielle,
- Recouvrement des cotisations pour la formation par les URSSAF,
- Versement de l'indemnité inflation,
- Revalorisation salariale ou accord LA FORCADRE : c'est une indemnité mensuelle « métier socio-éducatif » de 238€ brut par mois, applicable avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.
- Recommandation Patronale du 23 novembre 2022 qui prévoit une augmentation de la valeur du point à 3,93 € et un relèvement de l'indice minimum à 403 et 413 pour les coefficients d'internat.

Voilà certains des points affectés par des changements au titre de l'année 2022.

3.2 L'effectif approuvé par site

3.2.1 Effectif des permanents au 31/12/2022 :

L'effectif permanent est une notion spécifique au bilan social, puisque cet indicateur ne comprend que **les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein** inscrits à l'effectif **du 1^{er} janvier et au 31 décembre** de l'année considérée sans interruption.

En 2022 nous avons transformé en contrat à durée indéterminé deux contrats à durée déterminée :

- Un animateur Socio Culturel
- Un surveillant de nuit

En ce qui concerne le poste de technicien qualifié, nous n'avons pas encore trouvé le candidat avec le profil souhaité.

a. Personnels de Direction et d'Administration

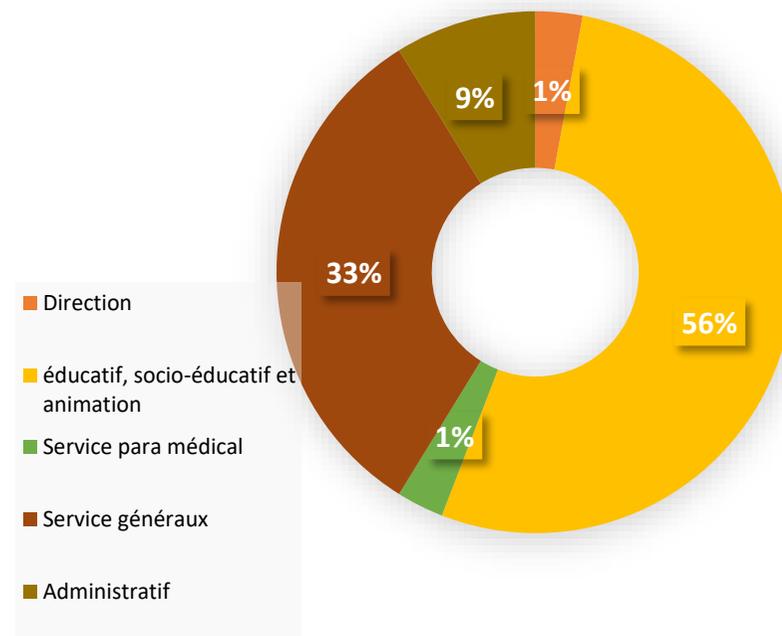
Qualifications	Effectif ETP	HOMMES	FEMMES
Directeur	1	1	
Chef de service administratif et financier	1		1
Technicien qualifié	2	1	1
Agent administratif principal	1		1
TOTAL	5	2	3

b. Personnels d'encadrement éducatif

Qualifications	Effectif ETP	HOMMES	FEMMES
Chef de service éducatifs	2	1	1
Responsable du service de MAL	1		1
Psychologue	1		1
Educateurs Spécialisés	8	3	5
Moniteurs Educateurs	8	7	1
TOTAL	20	11	9

c. Personnels des Services Généraux

Qualifications	Effectif ETP	HOMMES	FEMMES
Maîtresses de maison	4		4
Surveillants de nuit	7	7	
Agent d'entretien	1	1	
TOTAL	12	8	4



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Répartition de l'Effectif Permanent par sites au 31 décembre 2022:

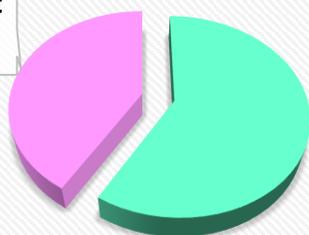
ETABLISSEMENTS SERVICES	EED unité de BOUILLANTE	EED unité de BAIE-MAHAULT	EED unité du LAMENTIN	EED unité de MORNE A L'EAU	TOTAL
Direction		1			1
Chef de service	1	1	1		3
Psychologue			1		1
Responsable d'unité				1	1
Administratif		2	1		3
Educatif	7		6	3	17
Service Généraux	7		5		12
TOTAL	15	4	13	4	37

L'effectif approuvé par l'autorité de tarification est de **37 salariés** au 31 décembre 2022.

- A cette date, les femmes représentent 41 % de l'effectif global, contre 59% pour les hommes, comparativement à 2021. Nous observons une nette augmentation du pourcentage masculin, et un recule au niveau féminin. Cela s'explique par le départ de plusieurs salariés féminin et par l'embauche de salariés masculins. Difficile d'assurer la parité !!!

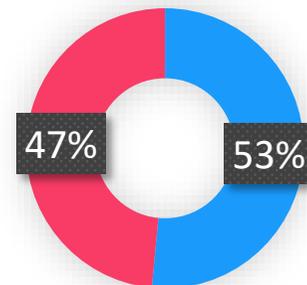
Répartition des permanents par sexe au 31 DEC 2022

FEMME permanent
41%



HOMME permanent
59%

Répartition des permanents par sexes au 31 DEC 2021



■ Homme
■ Femme

3.3 Pyramide des âges

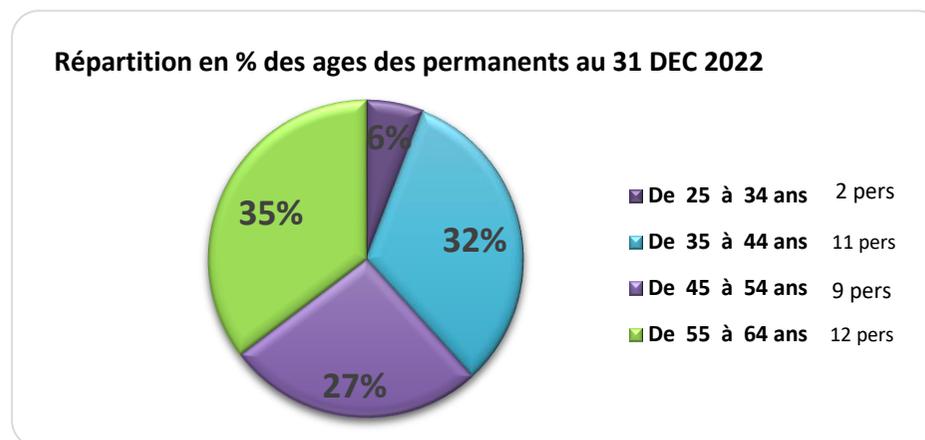
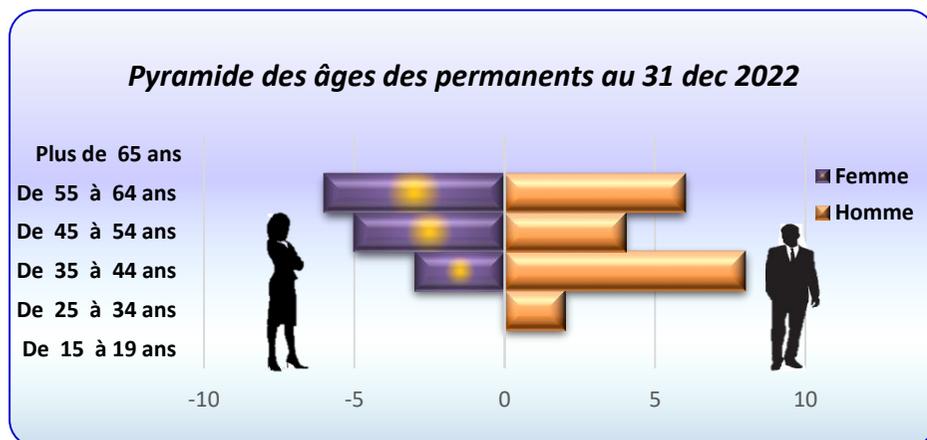
Âges

3.3.1 Répartition de l'effectif permanent par tranche d'âge :

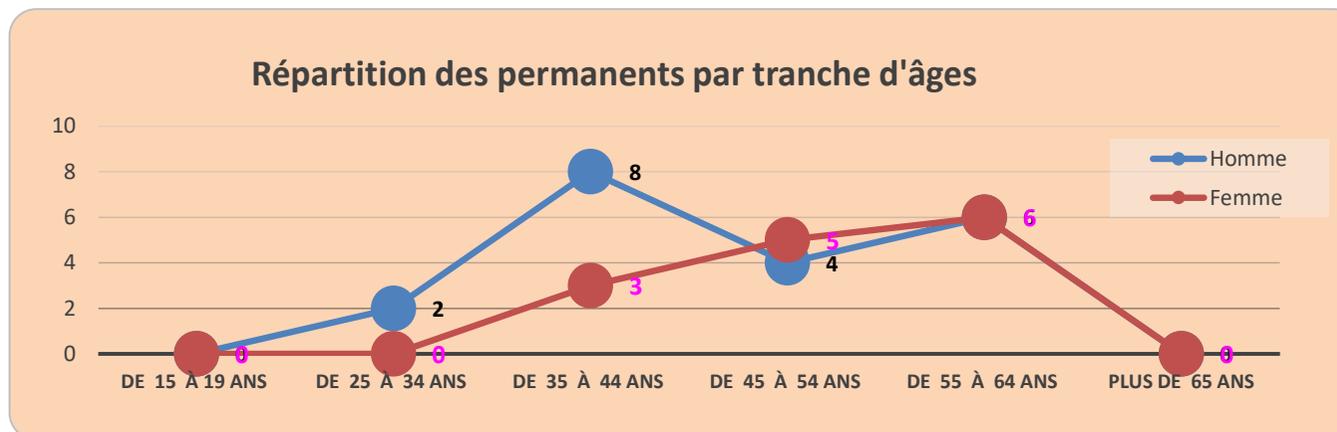
L'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge compte au 31 décembre 2022, **34 permanents sur 37 approuvés**. En effet, nous avons un départ à la retraite, un poste de technicien qualifié et un poste de maitresse de maison à pourvoir.

➤ Pyramide des âges 2022

Moyenne d'âge : **49 ans**



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



La moyenne d'âge globale des permanents au 31 décembre 2022 est de **49 ans** (47 ans pour les hommes et 51 ans pour les femmes), contre 47 ans en 2021. Cela s'explique par une diminution de la tranche d'âge des 25 à 34 ans qui passe de 15% en 2021 à 6% en 2022, soit une baisse de 9% qui se répercute sur l'augmentation des tranches de 35 à 44 ans (32%) et 55 à 64 ans et plus (35%).

- + **62 %** de l'effectif permanent est âgés **de plus de 45 ans** (27% sont âgés de 45 à 54 ans et 35 % sont âgés de 55 ans à 65 ans).
- + **38 %** du personnel permanent est âgés **de moins de 45 ans**.
- + **35 %** du personnel est âgés de plus de 54 ans

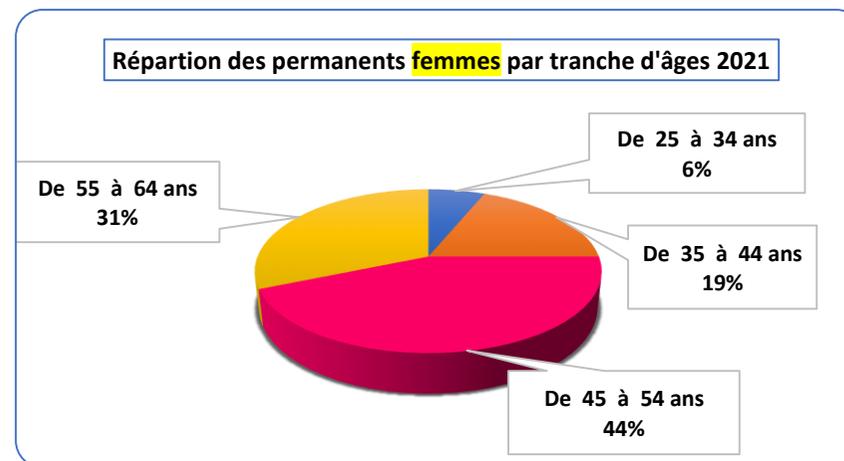
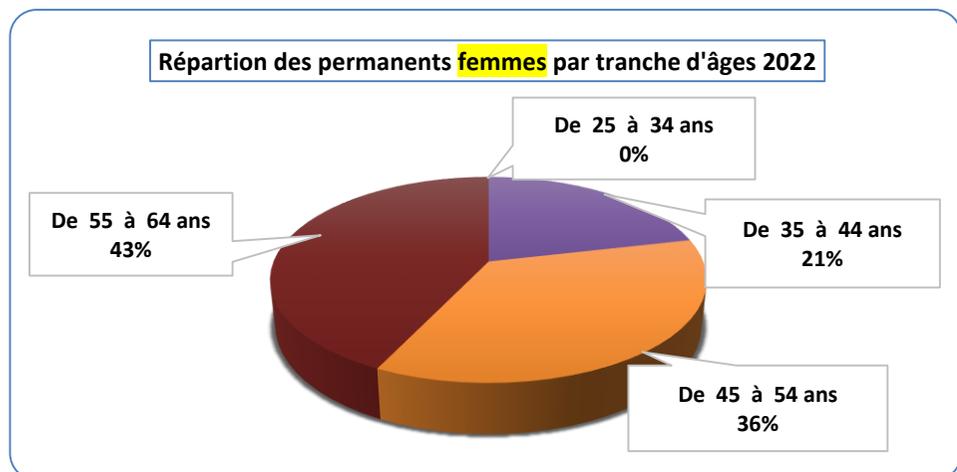
De même, la moyenne d'âge par catégorie socio professionnelle est de **49 ans pour les cadres** (46 ans pour les hommes et 52 pour les femmes) et de **49 ans pour les non-cadres** (48 pour les hommes et 51 ans pour les femmes).

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

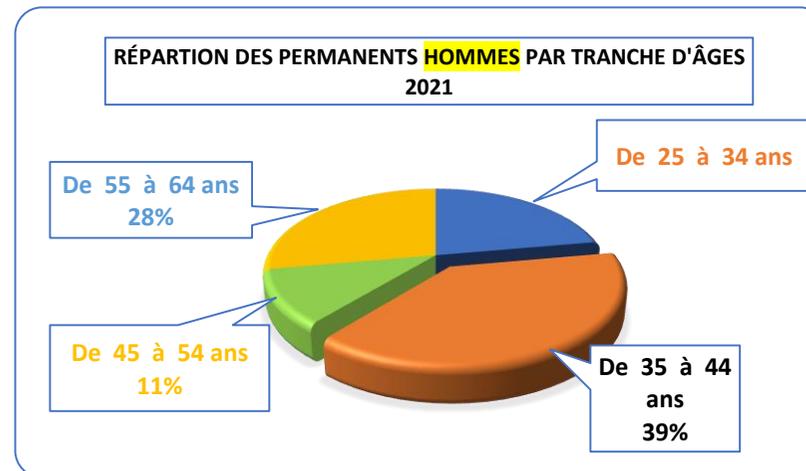
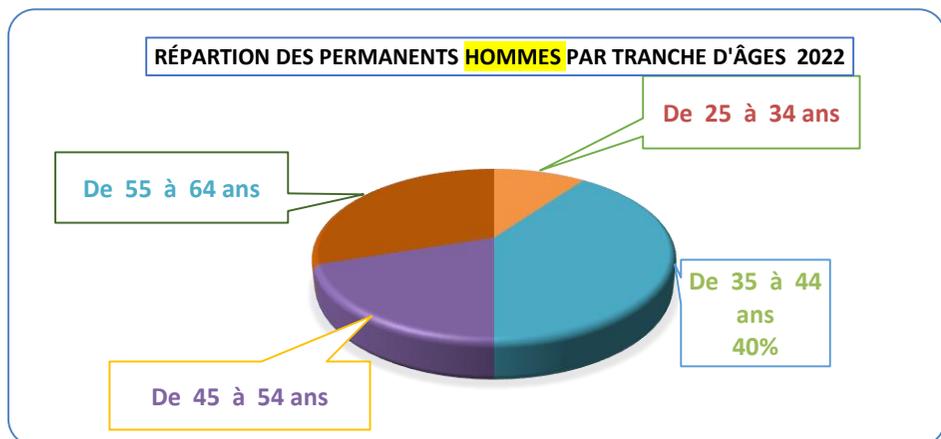
Par conséquent, nous avons toujours une pyramide des âges en forme de **champignon**, avec la présence **de quinquagénaire et de sexagénaire** qui s'est renforcée et qui expose l'entreprise à de sérieux problèmes de compétitivité et de coût.

Il s'agit d'un personnel vieillissant, constitué majoritairement de personnes proches de la retraite ou qui voudront se reconverter. C'est un personnel doté d'une forte expérience, mais qui est en perte de compétence. Cela implique une augmentation des risques psychosociaux (ex. burn out, etc.) et par conséquent une augmentation du coût de la formation professionnelle, mais aussi de charges salariales.

Il est donc plus que nécessaire de commencer à mettre en place une politique de gestion des parcours professionnels pour nos séniors, afin de pouvoir transmettre les savoirs aux nouveaux venus.

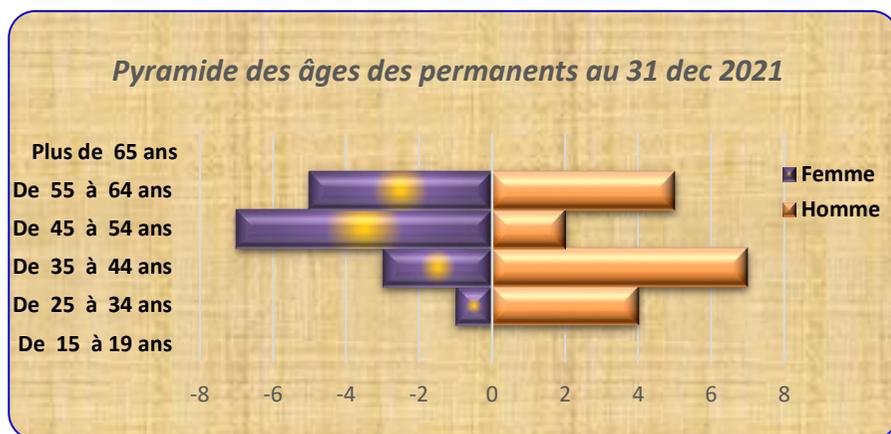


RAPPORT D'ACTIVITE 2022

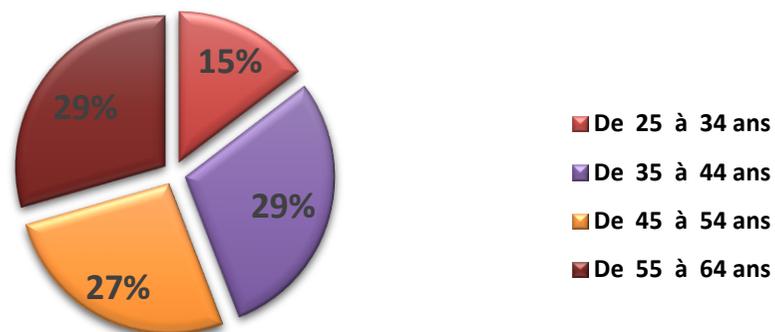


➤ Pyramide des âges 2021

Moyenne d'âge : **47 ans**

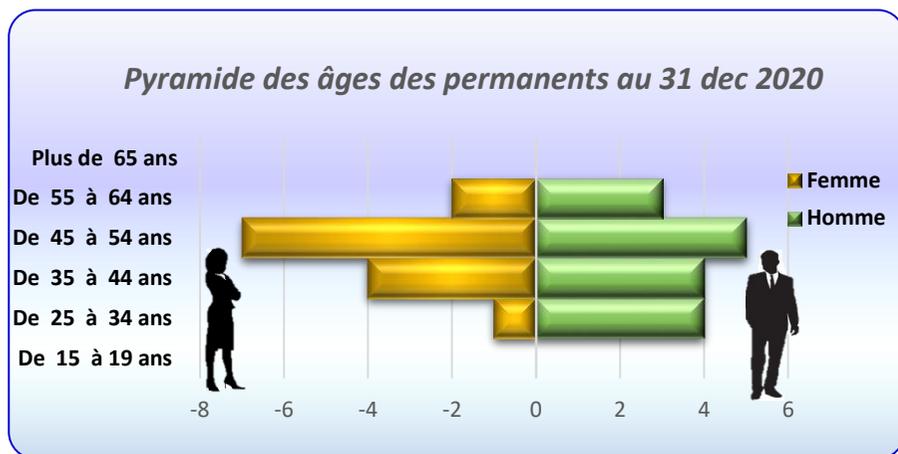


Répartition en % des ages des permanents au 31 DEC 2021

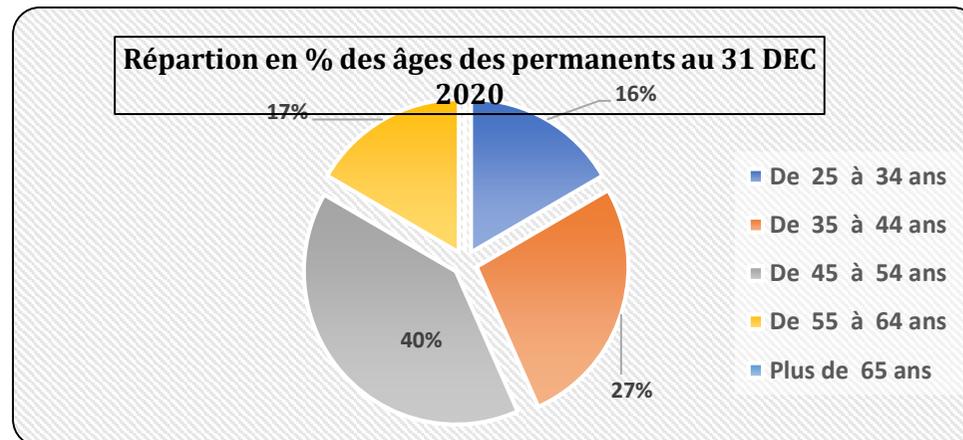


RAPPORT D'ACTIVITE 2022

➤ Pyramide des âges 2020



Moyenne d'âge : 47 ans

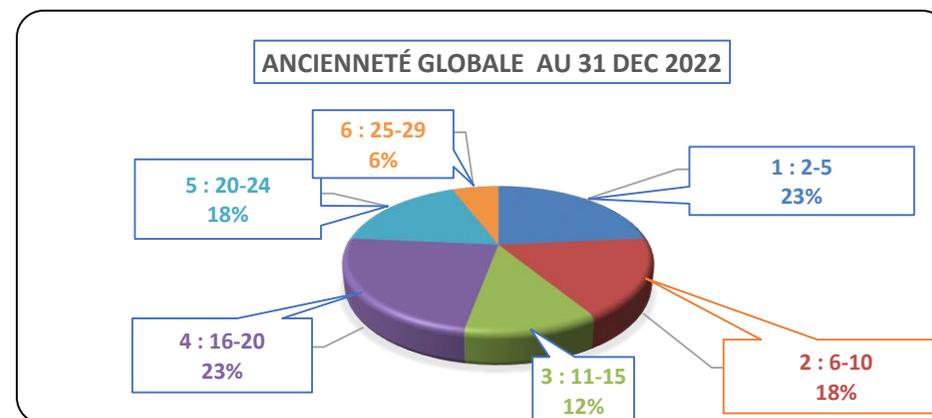
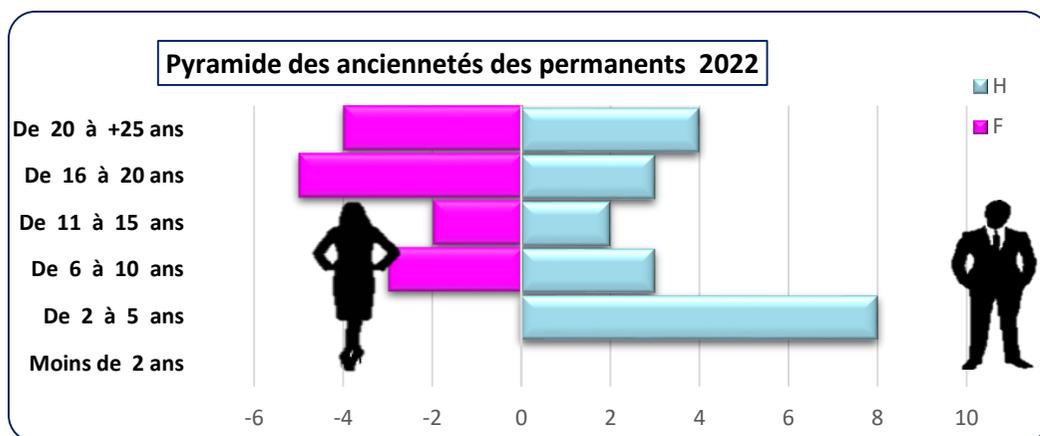


3.3.2 Ancienneté

Répartition de l'effectif permanent par tranche d'ancienneté :

➤ Pyramide des anciennetés 2022

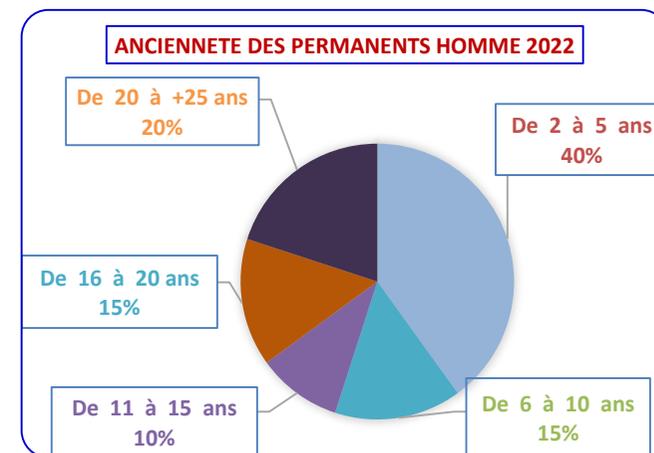
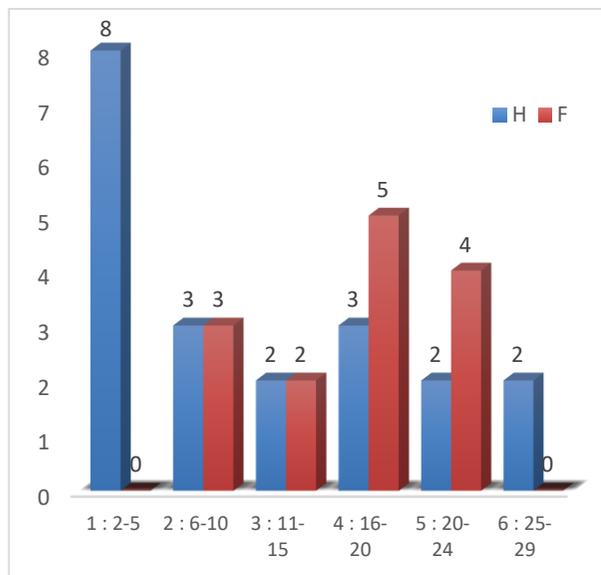
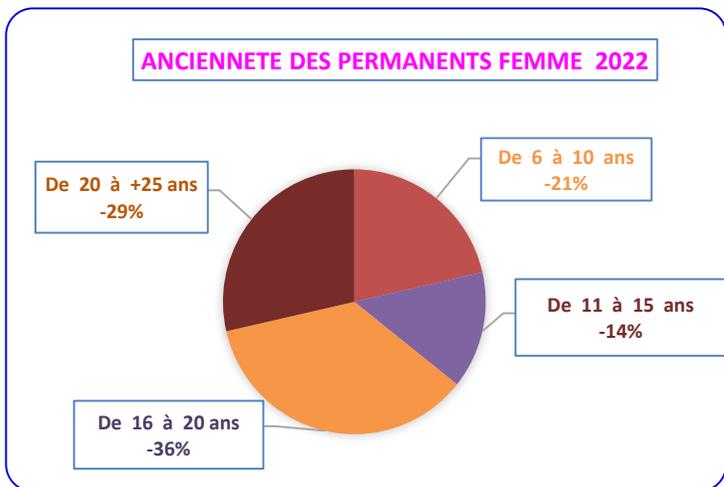
Moyenne d'ancienneté : **13 ans**



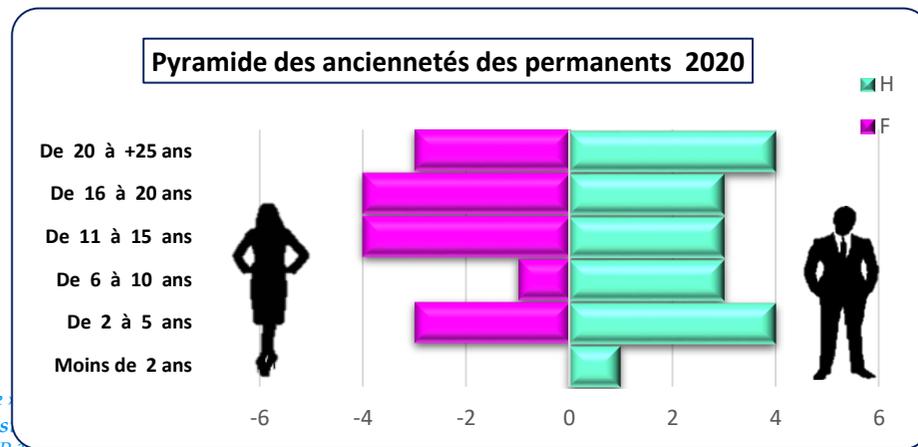
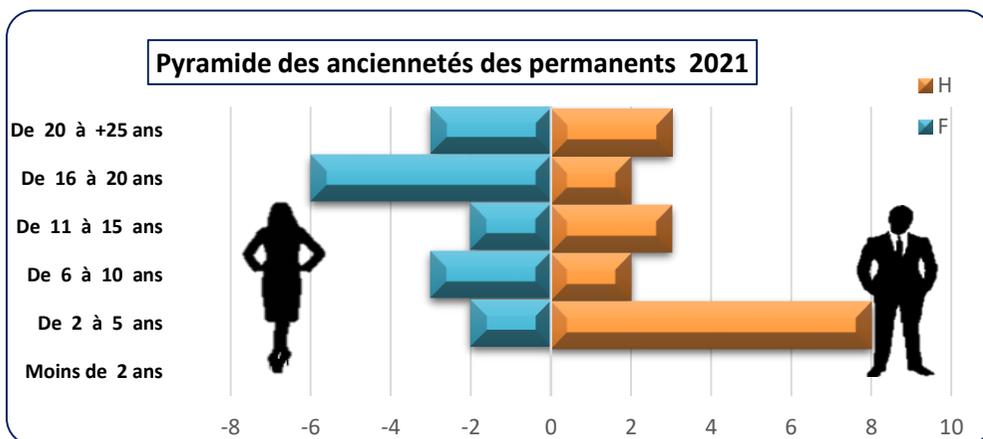
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

- Globalement l'ancienneté moyenne des permanents au 31 décembre 2022 est de **13 ans (11 ans pour les hommes et 16 ans pour les femmes)**. Il est à noter toutefois que l'ancienneté des femmes est plus importante que celle des hommes, même s'ils sont en majorités.
- Contrairement à 2021(19%) la tranche des 16 à +25 ans chez les femmes a considérablement augmenté soit près de + 10 %. Cela s'explique par le départ de salariés ayant de forts taux d'ancienneté et l'embauche de salariés à faible taux d'ancienneté, ce qui a généré une augmentation par glissement des autres tranches de la pyramide. De même, pour les hommes nous voyons apparaître une légère augmentation de la tranche des 16 à +25 ans, qui est due à l'embauche d'un salarié dont l'ancienneté est de plus de 15 ans.
- **59 %** de l'effectif permanent a une ancienneté moyenne de plus de **10 ans**, contre 61 % en 2021, soit une baisse de -2%, qui s'explique par les départs de salariés dont l'ancienneté concernait des tranches de plus de 10 ans.
- **41 %** de l'effectif permanent a une ancienneté moyenne de moins de **10 ans**,

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Pyramide des anciennetés 2020-2021



1 Mouvement Du Personnel

1. Embauches annuelles

TYPE DE CONTRAT	2020	2021	2022
Contrat à durée déterminée	35	48	31
Contrat aidés	1	1	1
Contrat à durée indéterminée	3	2	5
TOTAL	39	51	37

En 2022 nous avons embauché 5 salariés en CDI, pour pallier au départ de certains salariés permanent (3), mais aussi pour combler les créations de postes accordés par l'autorité de tarification, à savoir : le poste d'Animateur socio culturel et le poste de surveillant de nuit (2).

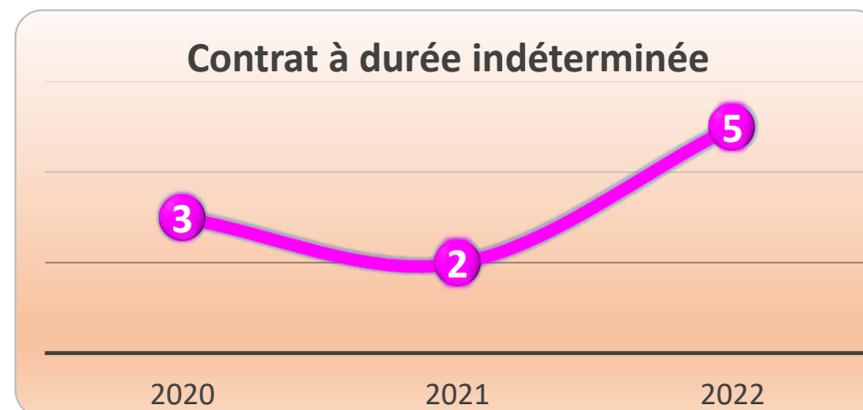
Nous avons aussi embauché un contrat aidé, et réalisé 31 CDD de remplacement et surcroît d'activité pour assurer la continuité des services.

L'établissement est ouvert 365 jours et il faut assurer la continuité des services, car tous les jeunes ne peuvent pas rentrer en famille.

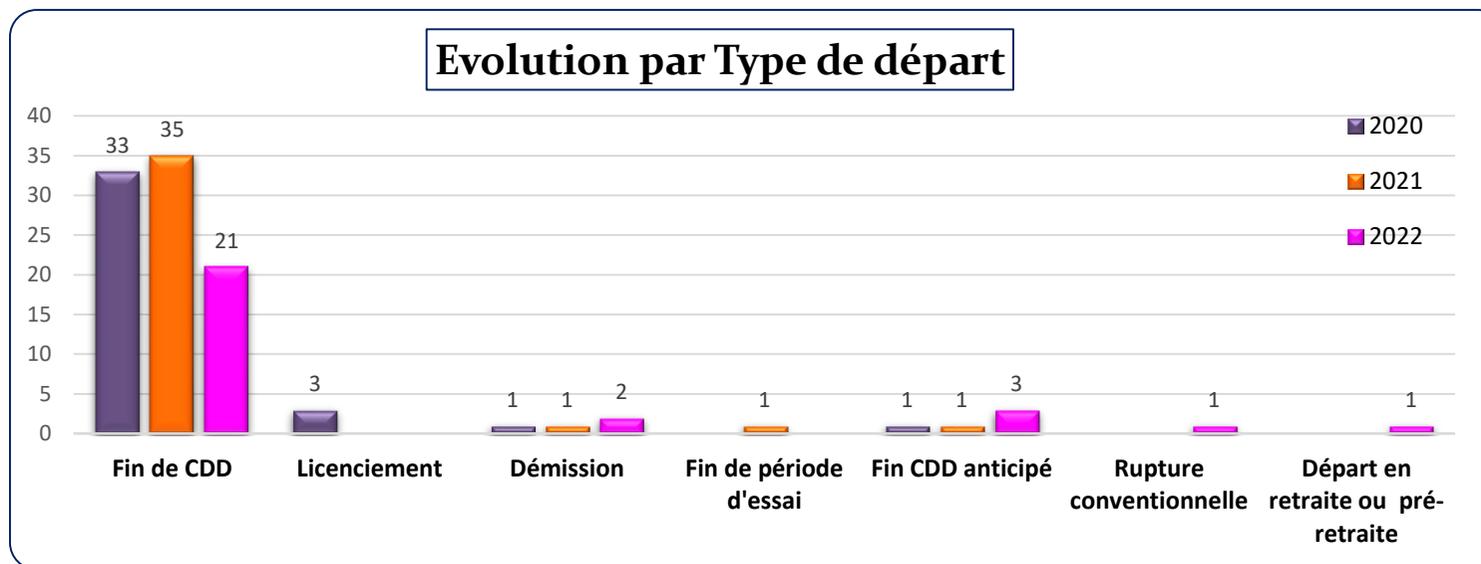
L'absentéisme lié aux arrêts de maladie essentiellement et aux congés (annuels, trimestriels, d'anciennetés et exceptionnels) implique toujours une utilisation importante de personnels remplaçant en CDD. Il est à noter cependant qu'en 2022 nous avons réduit considérablement nos recours au CDD, en prenant le risque d'épuiser les ressources humaines.

Par ailleurs, nous avons eu plusieurs démissions. Certains salariés ont été touchés par le virus, d'autres se sont retrouvés en longue maladie, d'autres encore ont eu des accidents de travail et de trajet.

Toutefois, malgré la pandémie nous avons maîtrisé les coûts liés aux fins de contrat classique 38.109,36 € (Indemnité de Précarité et paiement des congés payés) en 2021 contre 40 147,26 € en 2020.



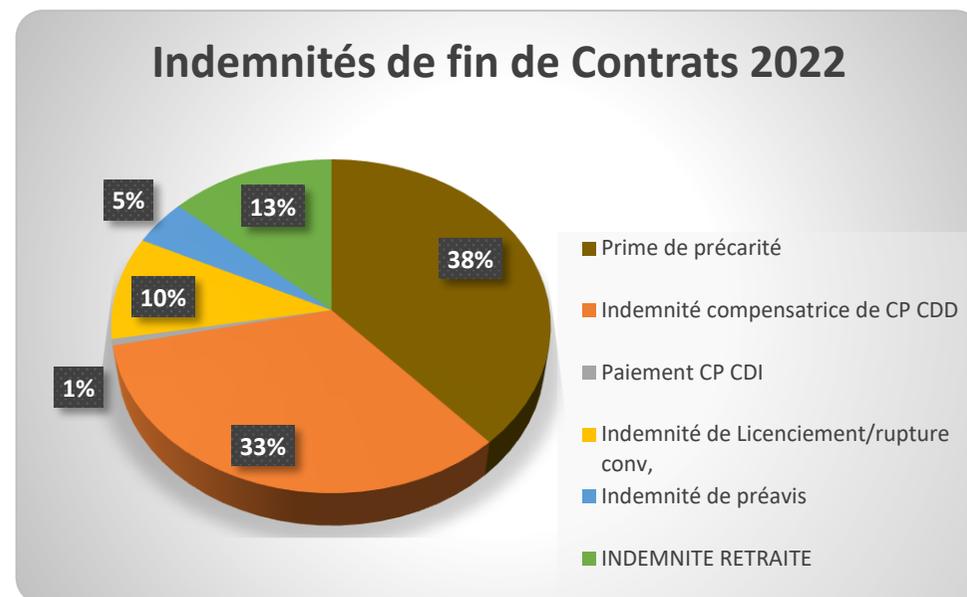
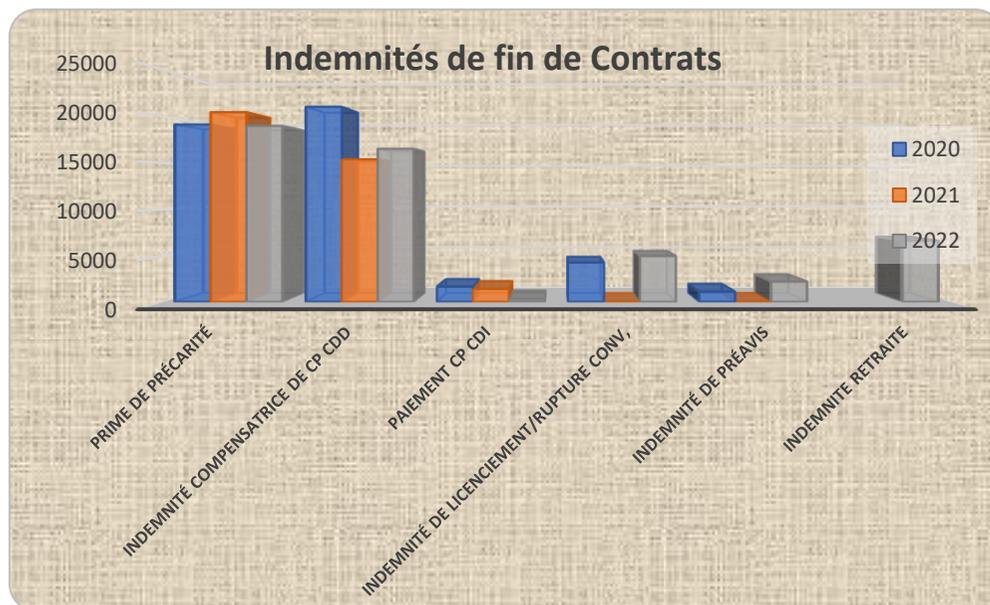
RAPPORT D'ACTIVITE 2022



En 2022 nous avons eu à déplorer deux démissions, une rupture conventionnelle, un départ à la retraite :

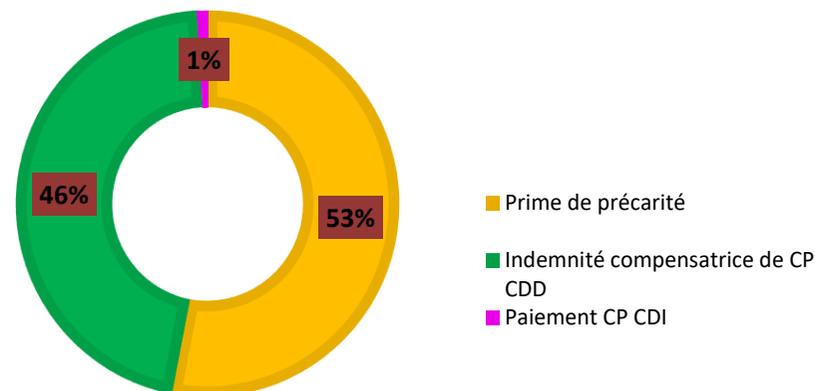
- ✓ 1 Démission d'un CDI éducateur spécialisé
- ✓ 1 Démission d'un CDI surveillant de nuit
- ✓ 1 Rupture conventionnelle maitresse de maison
- ✓ 1 Départ volontaire à la retraite

Les coûts Directs et Indirects



Il est à noter que le montant des indemnités de précarités en 2022 est nettement inférieur à celui de 2021. Cela est dû aux nombreuses ruptures anticipées de CDD à l'initiative des salariés. Par conséquent, ces derniers n'ont perçu que leurs indemnités compensatrices de CDD.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRATS 2022



3.4 L'absentéisme et analyse du personnel

3.4.1 L'absentéisme

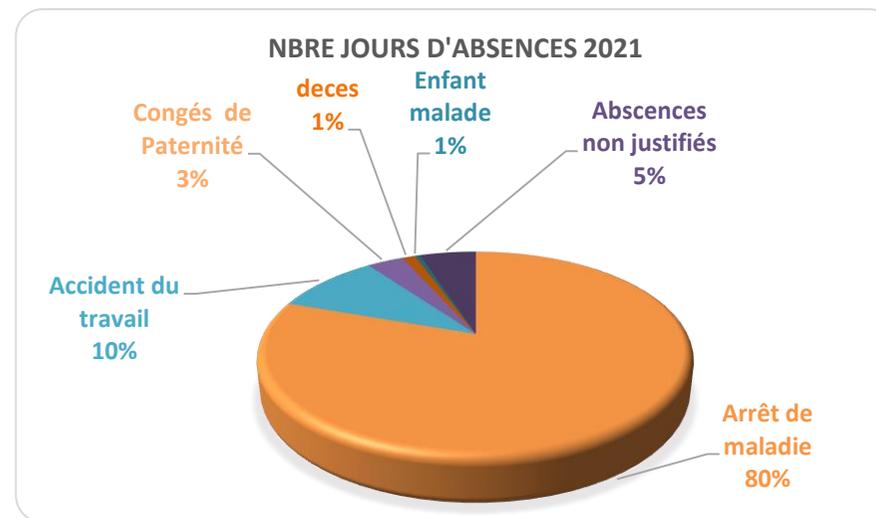
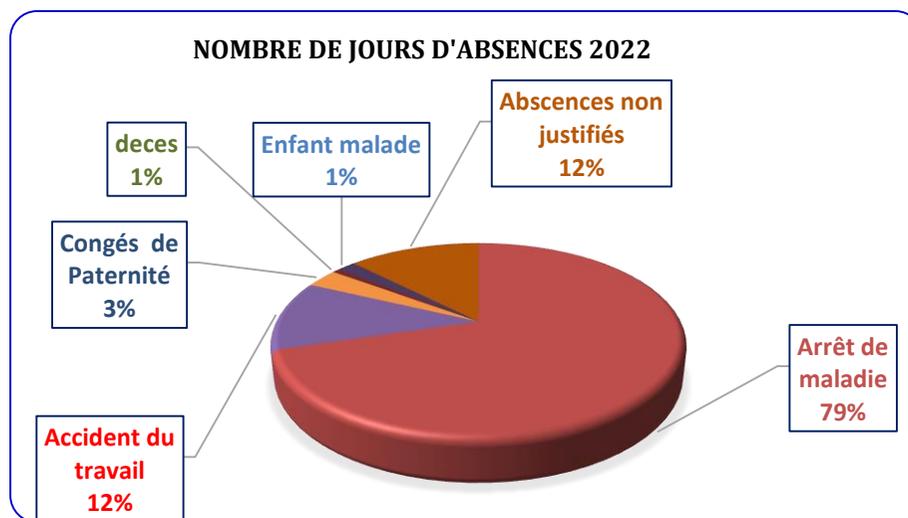
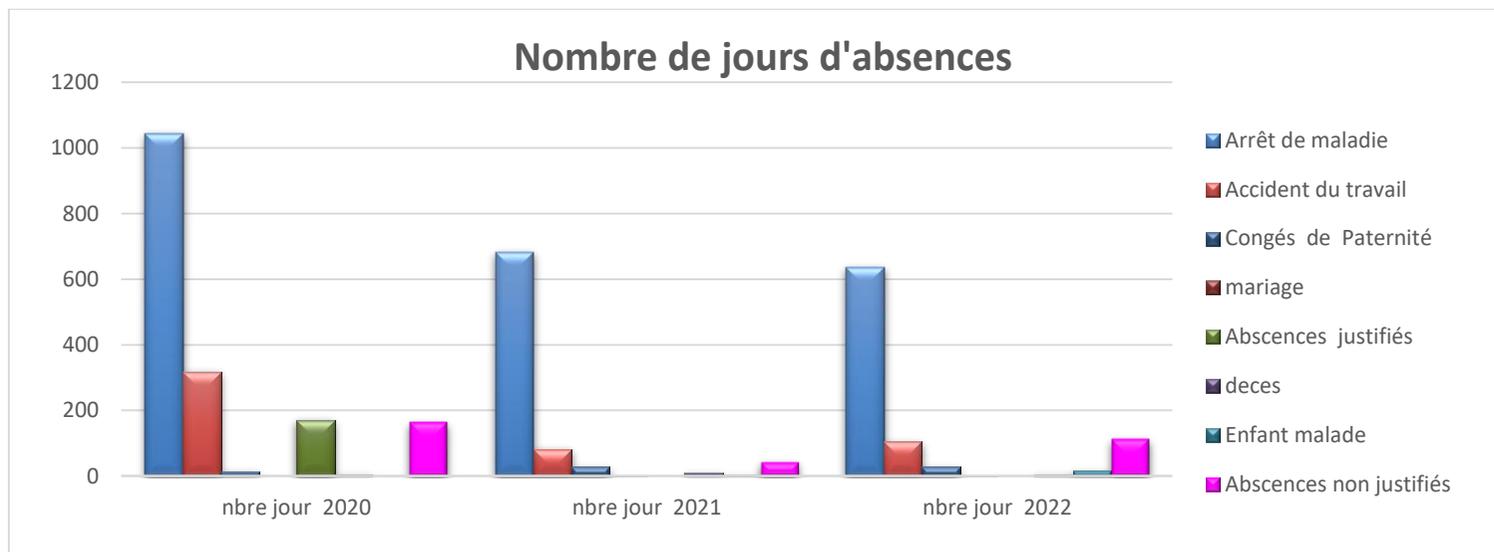
Une absence affecte l'organisation du travail et engendre des coûts de remplacement. Le surcoût lié aux heures supplémentaires, la désorganisation induite, sans compter les coûts indirects tels que la charge administrative liée à la gestion des arrêts de travail, le temps de formation des remplaçants, et même les coûts "cachés" impossibles à évaluer avec précision, comme la mauvaise image de l'entreprise, la moindre qualité de service, la lassitude et la démotivation des salariés les plus assidus.

L'absentéisme ici répertorié exclut les absences pour congés payés, trimestriels d'ancienneté et les congés parentaux partiels. En dehors de ces précisions, la comparaison entre 2021 et 2022 fait apparaître une nette augmentation du nombre de journées d'absences, soit 55 journées en plus. Il y a eu moins d'arrêts pour maladie (-46j), mais plus d'absences injustifiées (+70j) et d'accidents du travail (+23j).

Globalement, en 2022 nous avons assisté à une augmentation de l'absentéisme, due plus particulièrement aux absences injustifiées et aux accidents de travail.

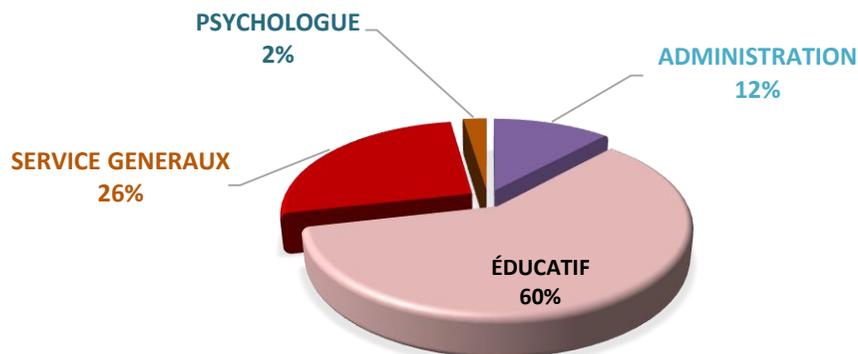
MOTIFS	Nbre de jours	Nbre de Salariés	Nombre d'arrêts
Arrêt de Maladie	637	27	42
Accident du Travail	105	4	4
Accident de Trajet	0	0	0
Absences justifiées	0	0	0
Absences injustifiées	113	18	38
Enfant Malade	16	4	10
Naissance	3	1	1
Paternité	25	1	1
Formation	23	82	23
Congés exceptionnels (décès, mariage, etc.)	8	4	4
TOTAL	907	58	99

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

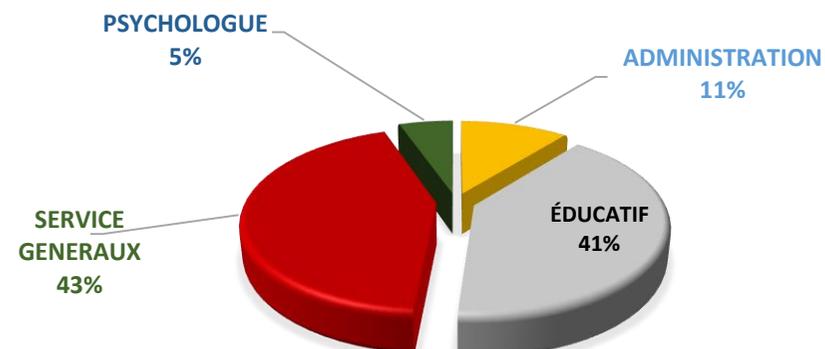


RAPPORT D'ACTIVITE 2022

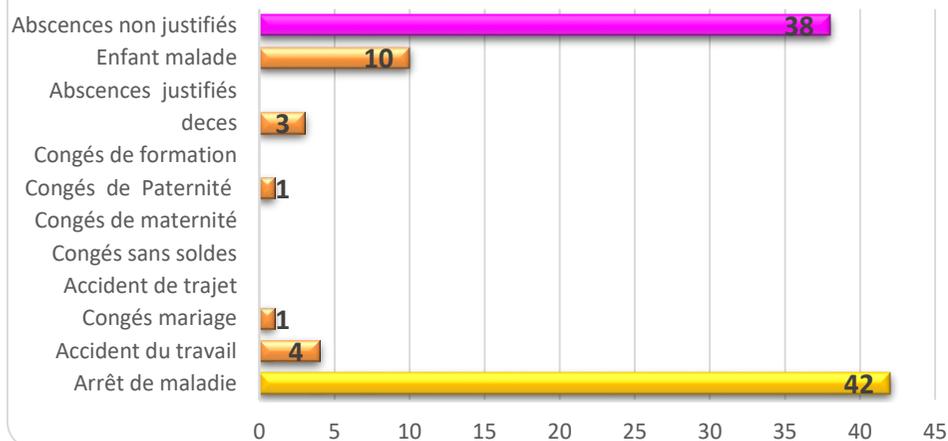
RÉPARTITION EN % DES ABSENCES PAR SERVICE 2022



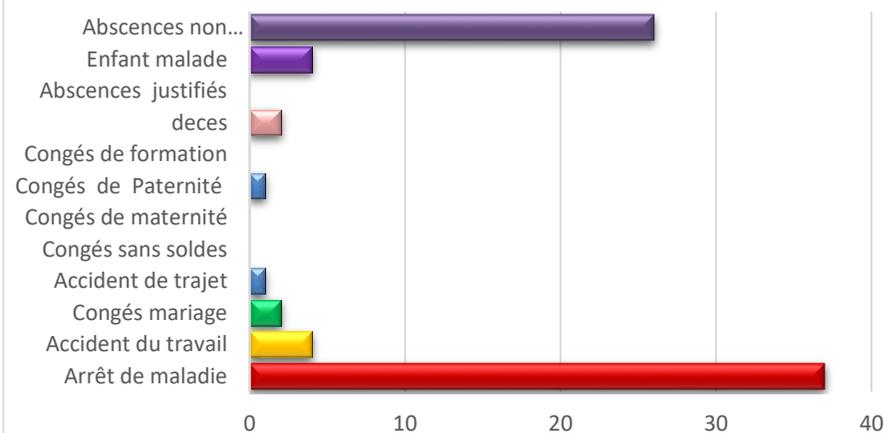
RÉPARTITION EN % DES ABSENCES PAR SERVICE 2021



nombre d'arrêts 2022



nombre d'arrêts 2021



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration »

Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

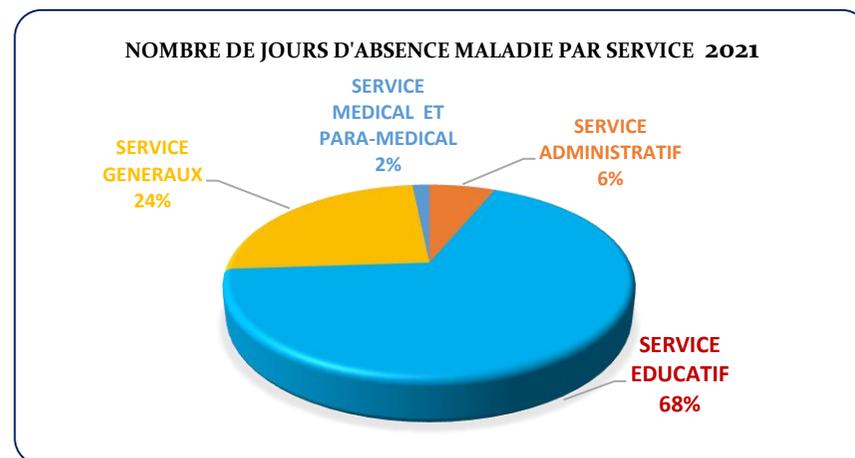
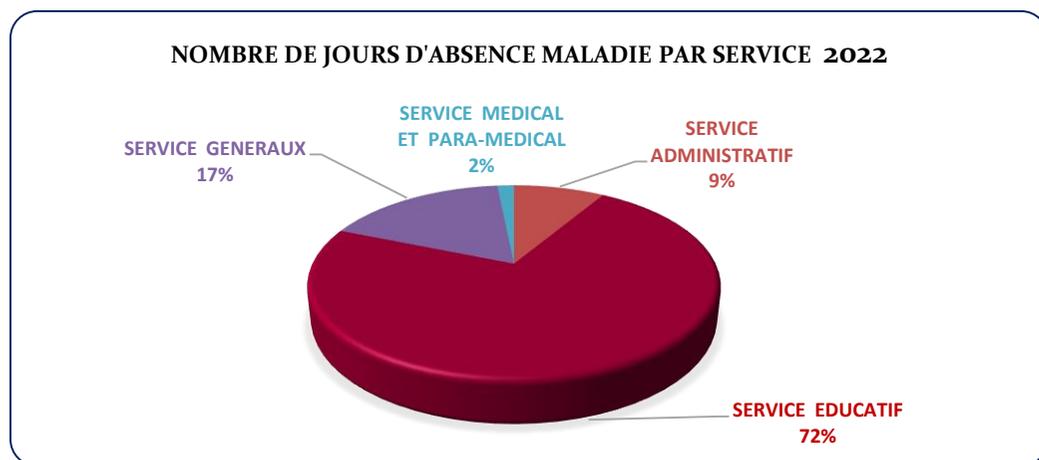
E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

a. La répartition annuelle de l'absentéisme par service en fonction de la durée et du type d'absences

REPARTITION ANNUELLE PAR SERVICE	EFFECTIF ANNUEL	Maladie (j)	Accidents du travail et trajet (j)	Absences Injustifiées (j)	Absences Justifiées (j)	Formation (j)	Enfants Malade (j)	Paternité & Naiss	Mariage	Décès (j)	Total jours d'absences annuel
DIRECTION	1				0						0
SERVICE ADMINISTRATIF	4	55	6		0				1		62
SERVICE EDUCATIF	37	462	90	12	0		14	28	1	4	611
SERVICE GENERAUX	26	110	9	99	0	0	2			2	222
SERVICE MEDICAL ET PARA-MEDICAL	1	10		2	0						12
TOTAL	69	637	105	113	0	0	16	28	2	6	907

b. Les absences pour Maladie

L'absentéisme est marqué par les arrêts pour maladie et les longues maladies. Il est à noter que nous avons un salarié en longue maladie depuis près de 5 ans, qui est parti à la retraite en décembre 2022. Par ailleurs, hormis l'arrêt pour longue maladie, nous constatons une nette diminution du nombre d'arrêts pour maladie comparé à 2021.



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

c. Les Accidents de travail et de Trajet

Le nombre d'AT et accident de trajet avec arrêt par service en 2021

REPARTITION PAR SERVICE	AT & trajet (h)	AT & trajet (j)	AT & trajet (nbr)
DIRECTION			
SERVICE ADMINISTRATIF	42	6	1
SERVICE EDUCATIF	630	90	2
SERVICE GENERAUX	63	9	1
SERVICE MEDICAL ET PARAMEDICAL			
TOTAL	735	105	4

Pour les AT et les trajets, il est à noter une diminution du nombre d'arrêts de travail par rapport à 2021, mais une augmentation de la durée des arrêts, avec 105 jours en 2022 contre 82 en 2021, soit 23 jours de plus.

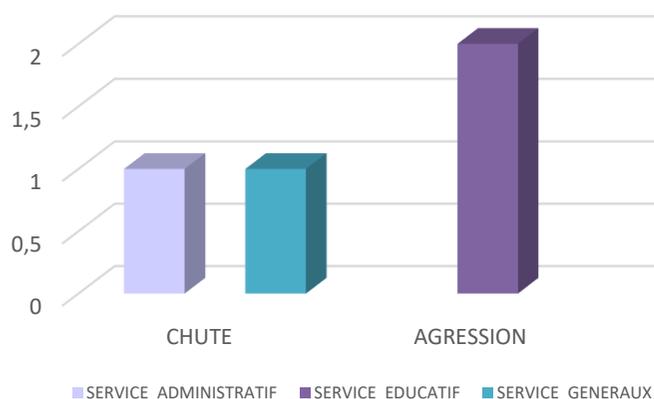
Ces arrêts se retrouvent surtout au sein du service éducatif, qui a été confronté à de nombreux problèmes avec les usagers.

Globalement, il y a eu moins d'accidents, mais les arrêts de travail ont été de plus longues durées.

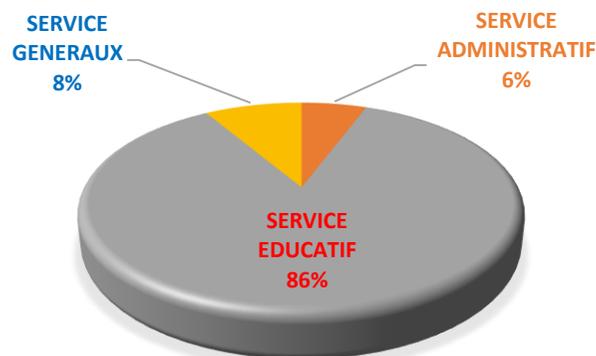
Les causes de ces accidents sont principalement des chutes ou des chocs.

d. Les absences injustifiées

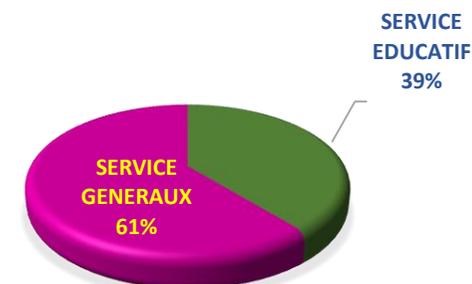
CAUSES DES ACCIDENTS PAR SERVICE



ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET 2022



ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET EN JOUR EN 2021



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

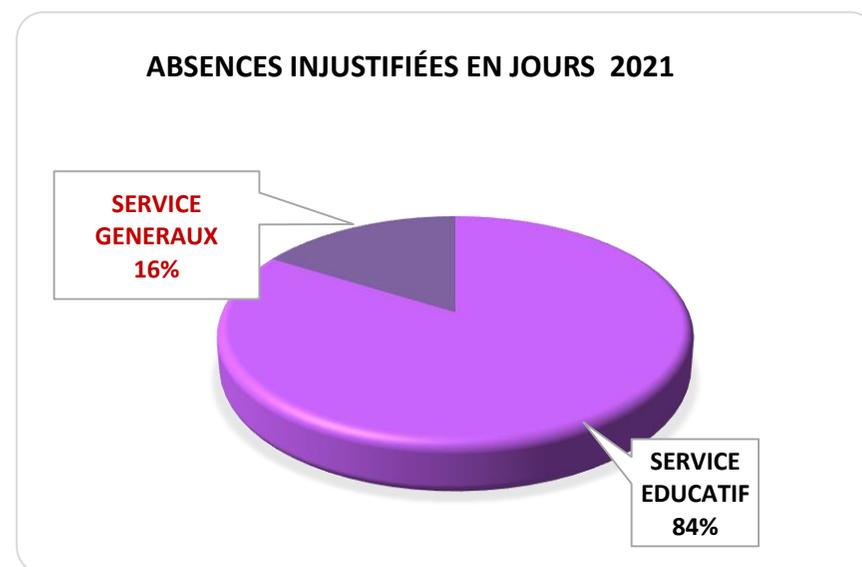
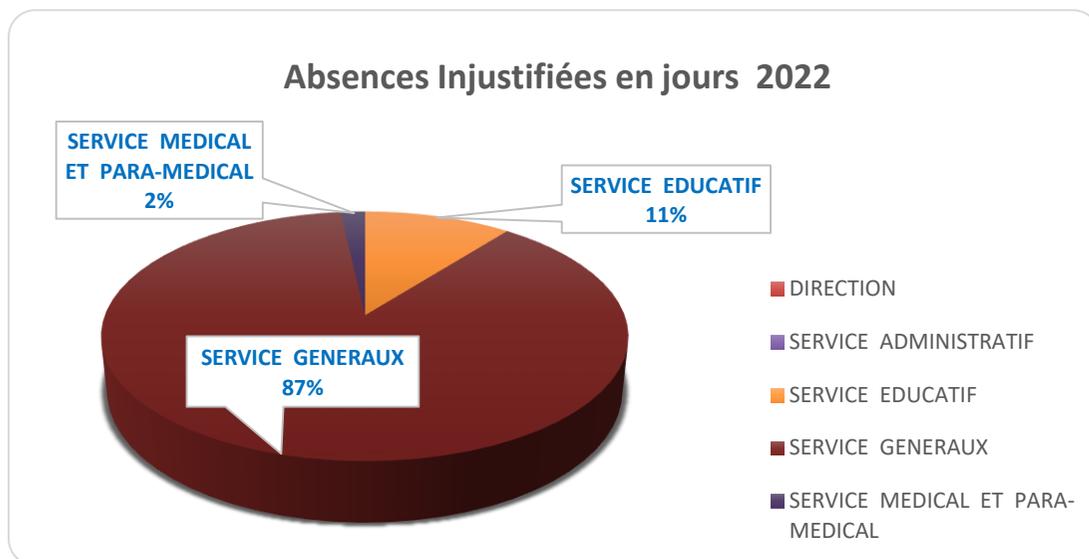
E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

En ce qui concerne les **absences injustifiées**, elles ont littéralement explosé, 113 jours en 2022 contre 43 jours en 2021, soit près de 70 jours de plus.

Contrairement aux années précédentes, où ces absences correspondaient principalement à des absences en réunion institutionnelle ou pédagogique. En 2022 elles sont plus tôt d'ordre personnel, soit une augmentation de 8% par rapport à 2021.

En 2021 elles étaient localisées au sein du service éducatif, mais en 2022 on les retrouve au sein des services généraux.



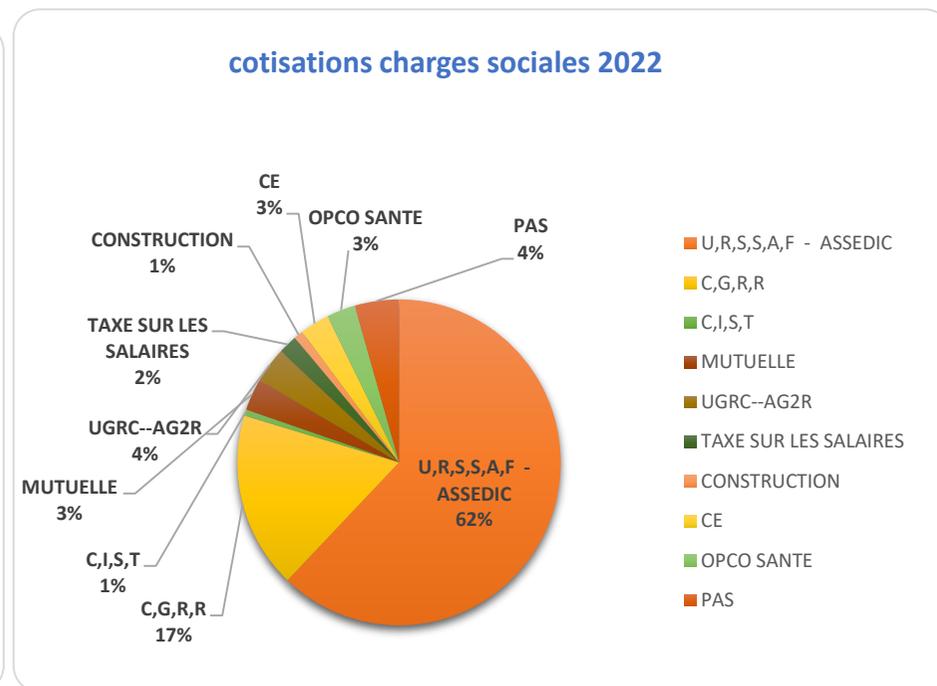
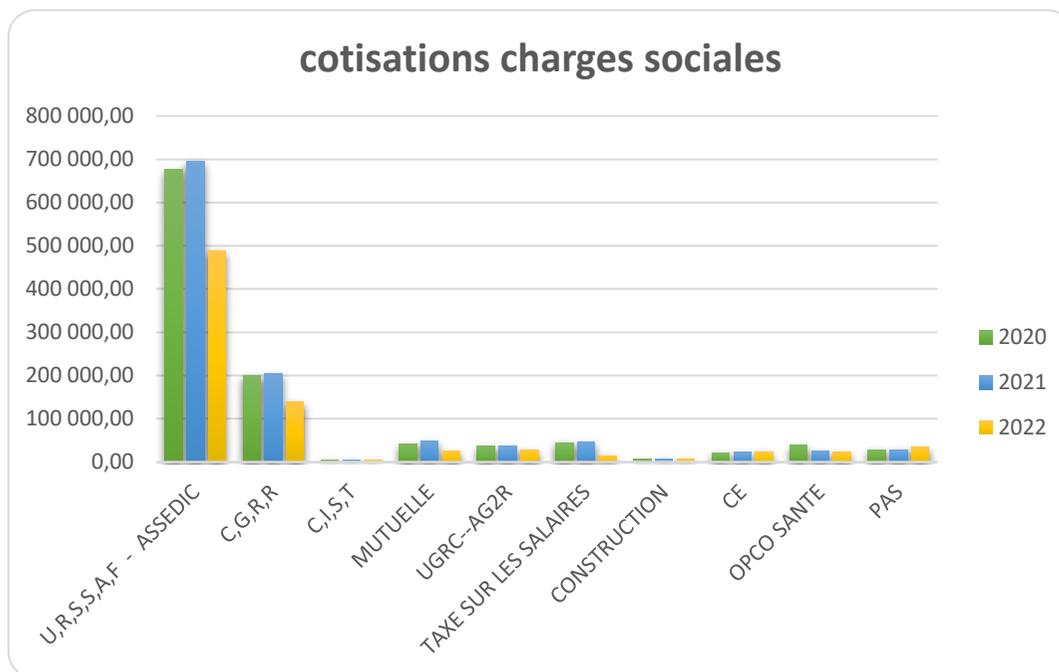
Rémunération

En 2022 la MSB subit une augmentation considérable cela s'explique par :

- L'évolution indiciaire des salariés permanents ;
- Relèvement de l'indice minimum qui passe de 403 à 413 points (recommandation patronale du 23/11/2022)
- Versement de l'indemnité inflation
- Le paiement de l'indemnité mensuelle « métier socio-éducatif » LAFORCAD de 238 € brut, applicable avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.
- Augmentation de la valeur du point qui est passé à 3,93 € ;
- Augmentation du SMIC
- L'embauche de salariés en CDD pour palier au remplacement des salariés absents pour cause de congés, de démission, de licenciement, de maladie,
- Les fins de contrats qui coutent très cher à l'entreprise,

N'ayant pas eu de retour du budget 2021, nous avons eu du mal à nous projeter sur les dépenses que nous pourrions engager à travers les contrats aidés ou autres aides.

Charges Sociales



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Commentaires :

Les charges sociales 2021 ont suivi l'évolution de la masse salariale et des taux de cotisations sociales définis par la loi de finances de la sécurité sociale.

- ✚ **62% en 2022 contre 66% en 2021** des cotisations sociales sont reversées à l'**URSSAF** et au **Pôle emploi** soit une **diminution de 4%**,
- ✚ **17 %** à la **CGRR**,
- ✚ **4%** aux **AG2R Prévoyance**, soit une augmentation de **1 %** par rapport à 2021
- ✚ **3%** à la **Mutuelle**, soit une diminution de **-1%** qui s'explique par la sortie de plusieurs salariés ;
- ✚ **1%** à la **CIST**, pas d'évolution ;
- ✚ **4%** à la **DGFIP**,
- ✚ **3%** à la **OPCO SANTE** ;

2% à la **Taxe sur les salaires**, on observe ici une nette diminution de cette taxe due à l'abattement gouvernemental.

3.5 Formation du personnel

En 2022 la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, à encore modifier l'organisation du travail et la mise en place des formations. Cependant, le Plan de Développement des Compétences 2022 a été partiellement exécuté pour respecter l'obligation de formation de l'employeur.

Nous avons réalisé en 2022, Six formations en lien avec le développement des compétences et l'adaptation au poste de travail :

- ☞ La GRH-Bilan Social (Visio)
- ☞ La GRH- FCTU (Visio)
- ☞ Bientraitance et communication non violente (Présentiel)
- ☞ Responsabilité Civile et Pénale (Visio)
- ☞ Titre Professionnel ARH
- ☞ BTS comptabilité 2^{ème} année
- ☞ Analyse des pratiques



3.5.1 Le Budget

Pour rappel, le budget consacré à la formation continue se décompose comme suit :

☞ **L'Enveloppe budgétaire versée par l'autorité de tarification (Conseil Général) à l'association, sert à payer:**

- Les cotisations OPCO SANTE, qui ouvre droit au financement du plan de développement des compétences de l'association ;
- Les formations impulsées en dehors du plan de développements des compétences.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le budget accordé par l'autorité de tarification pour l'année 2022 s'élevait à **38.058,37 €**. Contre 37.767,87 € en 2021

1. Les cotisations à l'OPCO SANTE permettent de déterminer :

- Le budget alloué au financement de la mise en œuvre du plan de développement des compétences (CIFA- compte investissement formation adhérent) ;
- Le budget auquel on peut prétendre au niveau des fonds mutualisés en cas d'insuffisance du CIFA ;

La cotisation annuelle versée à l'OPCO SANTE en 2022 s'élevait à **23.802,00 €** contre 24.815,00 € en 2021.

A. Enveloppe Budgetaire Pour Les Formations Hors Plan

2. **L'enveloppe Hors Plan de Développement des Compétences**, représente la somme restante sur le budget alloué par l'autorité de tarification après avoir payé les cotisations à l'OPCO SANTE, additionner parfois avec le reliquat non utilisé de l'année n-1. Au 1^{er} janvier 2022, il n'y a pas d'enveloppe hors plan de formation, puis que les 14.256,37 € ont servi à payer les cotisations URSSAF qui ont pris en charges les 1% CDD et autres, au titre de la formation continue.

ENVELOPPE BUDGETAIRE POUR LES FORMATIONS HORS PLAN 2022

MECS	Budget alloué par la tarification	Cotisation OPCO SANTE	Cotisation URSSAF	Enveloppe Hors plan de formation
KARUKERA ENFANCE	38058,37	23802,00	14256,37	0,00
TOTAL	38058,37	23802	14 256,37	0,00

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

B Détermination Du CIFA 2022

ETABLISSEMENT	N° SIRET	Tx d'engagement Convention Service Simplifié	MSB 2022 CDD inclus	Cotisation due pour 2022 2% Montant du CIFA (0,65%-6%)	Montant de la Contribution Volontaire 0,40%-6%	Montant de la Contribution Mutualisée 1,35%-6%	MSB CDD 2022	Cotisation dialogue social 0,0096%	BUDGET FORMATION 2022 -7%
KARUKERA ENFANCE	831 522 560 000 N° ADHERENT 30 0151 U 0006 N	2%	1 692 808,67	33 856,17	6 364,96	5 513,65	383 188,47	162,51	15 042,52
			1 692 808,67	33 856,17	6 364,96	5 513,65	383 188,47	162,51	15 42,52

C Enveloppe Budgétaire Prise En Charge Par L'opco Sante En 2022

➤ La part du CIFA 2021 non utilisé au 31 décembre 2021 de 26.581,41 € a été reportée sur le CIFA 2022, pour compléter le financement des actions de formations engagées au cours de l'année 2022. Par conséquent, le CIFA 2022 s'élevait au 1^{er} janvier 2022 à 41.623,93 € qui sera réduit avec les formations hors plan engagées au titre de la fin d'année 2021, à hauteur de 7.740,00 €, soit une enveloppe de **33.883,93 €**

ETABLISSEMENT	Enveloppe CIFA 2022	Dont enveloppe de professionnalisation	Dont Enveloppe CONTRIBUTION VOLONTAIRE	Enveloppe CIF-CDD	SOLDE CIFA 2021	Formations engagées n-1
KARUKERA ENFANCE	33 883,93	6 511,18	6 364,96	5 573,62	26 581,41	7 740,00
TOTAL	33 883,93	6 511,18	6 364,96	5 573,62	26 581,41	7 740,00

Le CIFA pour le plan de formation de l'année 2021 représentait de 16.708,02 € contre 18.548,08 € en 2020 soit une diminution de – 1840,06 €. Nous avons cotisé pour la formation à hauteur de **2,40 %**.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

D Budget Prévisionnel Du Plan De Développement Des Compétences 2022 : 37 383,93 €

	Budget prévisionnel pour le plan de formation
MECS	33 883,93
F. OBLIGATOIRE	3 500,00
	37 383,93

1.1 Coût global des formations réalisées en 2022

Actions collectives :

L'Analyse des Pratiques :

En 2022 nous avons mise en place des séances 2 heures toutes les 4 semaines sur le thème de l'analyse de la pratique, afin de faciliter les échanges et de créer une dynamique permettant à chacun d'évoluer dans sa réflexion et dans sa pratique professionnelle.

Ces groupes ont été pensés en mixant les professionnels des différents services cités ci-dessus. La participation individuelle à ces temps de travail a été laissée à la responsabilité de chacun. Cette participation a été régulière malgré les difficultés d'organisation en lien avec la charge de travail sur les hébergements. Ces séances se poursuivront l'année prochaine.

Bienveillance, Communication bienveillante et la gestion positive des conflits

L'objectif est de permettre aux participants d'atteindre les objectifs suivants : Eviter le risque de comportements déviants dans un contexte d'accompagnement à domicile où en établissement, Mise en place de procédure de signalement, Promotion de la bienveillance chez les professionnels, identifier les situations potentiellement conflictuelles, S'éduquer au repérage et l'identification des types de conflits, Mettre en place des stratégies efficaces de gestion des conflits.

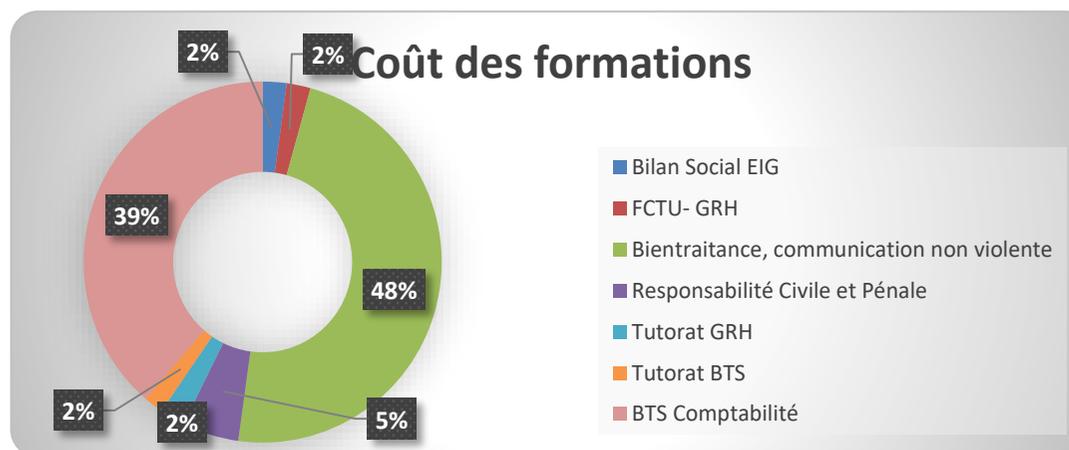
Responsabilité Civile et Pénale

La responsabilité civile	La responsabilité pénale
Visée réparatrice ; octroi de dommages-intérêts pour réparer un préjudice	Sanctionner un comportement répréhensible (peines de prison, d'amende, d'interdictions professionnelles, etc.)
Responsabilité contractuelle ou extracontractuelle	Responsabilité toujours extracontractuelle
Tout comportement préjudiciable à autrui peut engager la responsabilité civile de son auteur	Interprétation stricte des textes de loi : pas de délit sans texte
Faute personnelle ou non personnelle	Faute toujours personnelle
Juge civil (Tribunal judiciaire)	Juge pénal (Cour d'Assises, Tribunal correctionnel, Tribunal de police)
Tendance à un élargissement de la responsabilité civile pour protéger les victimes	Loi pénale en principe d'interprétation stricte
Assurance possible	Pas d'assurance possible

1.2 Actions de formations et Coût global par catégorie d'action et type d'action

INTITULE DES FORMATIONS RÉALISÉES POUR L'ANNEE	Actions d'adaptation au poste de travail	Actions de Développement des Compétences	Frais annexe	TOTAUX
Actions obligatoire : Sauveteur secouriste du travail EPI Actualisation SST				
Actions collectives : Bilan Social EIG FCTU- GRH Bientraitance, communication non violente Responsabilité Civile et Pénale Tutorat GRH Tutorat BTS	760,00 760,00 16 875,00 1 800,00 800,00 630,00			760,00 760,00 16 875,00 1 800,00 800,00 630,00
Actions individuelles : BTS comptabilité		13 625,00		13 625,00
	21 625,00	13 625,00	0,00	35 250,00

Nous avons réalisé 35.250,00 € de formation en 2022 contre 14.900,00 € en 2021, soit près de 20.350,00 € de formation en plus.



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

L'effort a été mis sur les actions de développements des compétences et l'adaptation aux postes de travail des salariés avec le financement de :

- Un contrat d'apprentissage en BTS comptabilité ;
- Quatre Formations collectives ;

- Le plan de formation réalisé en 2022 représentait 35.250,00 € pour **2495 heures** de formation, contre **14.900,00 €** en 2021 pour **784 heures** de formation.
- Nous avons donc réalisé **+20.350,00 €** de formation par rapport à 2021, et mobilisé beaucoup plus d'heures de formation.
- Les formations hors plan réalisées en 2022 représentent **0,00 €** pour **0 heures** de formation.
- Les formations obligatoires réalisées en 2022 représentent **0,00 €** pour **0 heure** de formation.

ETABLISSEMENT	CIFA 2022	Formations plan réalisées	Solde CIFA 2022	Formations hors plan 2022	Solde enveloppe hors plan	DEFICITE AU 31/12/2022	Budget global non utilisé au 31/12/2022
KARUKERA ENFANCE	33 883,93	33 450,00	433,93	1 800,00	0,00	-1 800,00	433,93
TOTAL	33 883,93	33 450,00	433,93	1 800,00	0,00	-1 800,00	433,93

- Au 31/12/2021, il nous restait 26.581,41 € de budget formation non utilisé. Nous avons reporté cette somme dans notre CIFA 2022, ce qui nous a permis d'obtenir un CIFA de **33.883,93 €**. Nous avons réalisé en 2022, **35.250,00 €** de formation. En 2022 nous n'avons pas réalisé de formation obligatoire.
- Au 31 décembre 2022, il nous reste **433,93 €** de CIFA non utilisé, qui seront reporté sur le CIFA 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

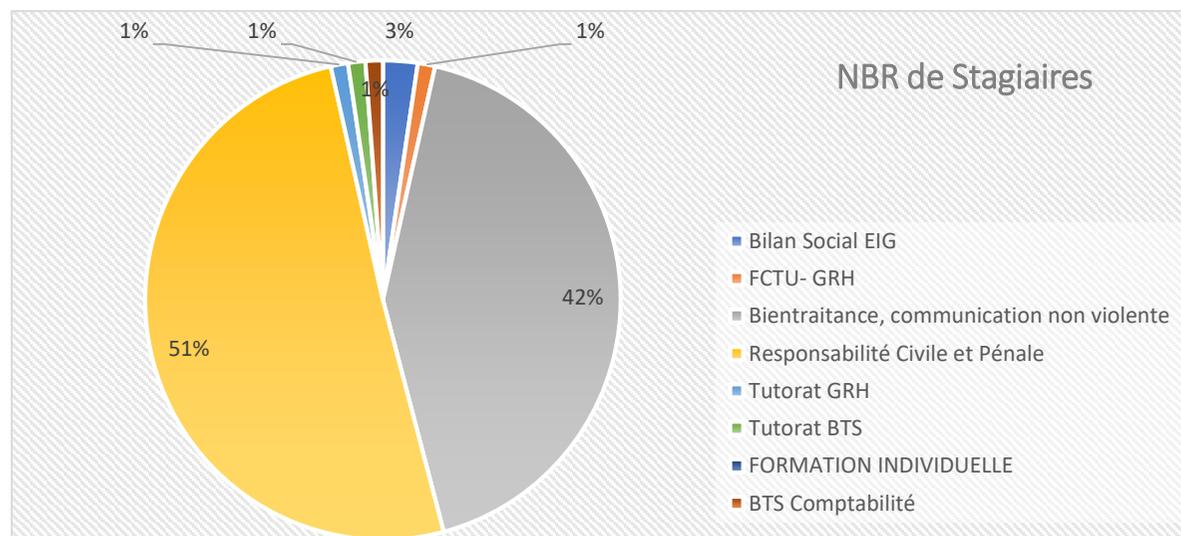
- Nous avons réalisé pour 1800 € de formation hors plan, alors que nous n'avons pas d'enveloppe dédiée à cet effet. Par conséquent, cette somme sera payée sur les fonds propres de l'association.

REPARTITION DES EFFECTIFS FORMES EN 2022

A. Répartition par sexe, par nombre d'heures de formation et par métier

85 personnes ont suivi une formation en 2022, contre 39 en 2021, soit 46 en plus (le nombre de stagiaires étant définies par rapport aux formations réalisées). *Le nombre total d'heures consacrées à la formation est en nette augmentation **2068 heures de formation ont été dispensées en 2022**, soit **1263 heures de plus par rapport à l'an passé (805 heures)**.*

B. Personnels formés par catégorie sociaux professionnelle et métier



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

3.6 L'accueil des stagiaires:

Ils sont accueillis et suivis par un membre du personnel éducatif (ES ou ME) ou administratif. Le chef de service ou le Directeur sont les tuteurs de l'ensemble des stagiaires au niveau éducatif.

En 2022, nous avons pu accueillir dans nos établissements **Six stagiaires**, qui ont pu bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de leur cursus de formation professionnelle.

- Un éducateur spécialisé (troisième année),
- Deux Moniteurs Educateurs
- Deux CAFERIUS
- Un apprenti en BTS comptabilité (2^{ème} année),

Ces stagiaires procurent aux équipes une aide par leur présence sur le terrain d'une part, et un regard neuf sur la pratique d'autre part.

3.7 Le dialogue social

Le climat social est apaisé à « Karukera Enfance ». Les réunions se tiennent en principe tous les troisièmes vendredis de chaque mois. L'employeur est représenté par le Directeur et la cheffe de service administratif et financier (DRH), tandis que le CSE lui est représenté par deux membres titulaires.

Un compte rendu est systématiquement transmis aux représentants du personnel, qui sont chargés de l'afficher sur les sites. Le nombre d'heures de délégation pris en 2022 s'élève à **70 heures** Contre 72 heures en 2021.

Le bilan de l'Ensemble Educatif Diversifié Expérimental Challenge en 2022 a été le suivant :

- Nous avons réalisé 5 réunions avec le CSE,
- Abordés 10 thèmes, allant de l'organisation interne de l'association, aux œuvres sociales, en passant par la santé et la sécurité au travail, l'épargne salariale, l'organisation du temps travail, etc.

N'ayant pas 50 salariés, notre CSE ne détient pas la personnalité morale et ne peut être détenteur d'un budget. Nous n'avons pas encore pu mettre à la disposition du CSE un local aménagé, ce qui reste problématique.

PERSPECTIVES 2023

➤ SERVICE RH :

MISE EN PLACE DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES EN RESSOURCES HUMAINES :

- ✓ Mise en place du système d'information RH, pour faciliter le traitement des données RH tel que la dématérialisation EURECIA :
 - Des bulletins de paie,
 - Des contrats de travail
 - Des plannings
 - Des congés et des absences
 - Des enquêtes de satisfaction (formation, mutuelles, etc)

- ✓ Renforcement de la GPEC : Mise à jour des fiches de postes, cartographie des compétences grâce à la réalisation de bilan de compétences, Anticipation des départs à la retraite, Favoriser la mobilité interne....

- ✓ Mise en place de la démarche qualité (GEPI ou AGEVAL)

- ✓ Mise en place de la GED (Gestion Electronique des Documents)

- ✓ Actualisation du Document Unique d'évaluation des risques psychosociaux

➤ **Entretien Annuel**

- ✓ **Mise en place de l'entretien annuel d'évaluation en complémentarité de l'entretien professionnel.** Ce dernier ne se substitue pas à l'entretien professionnel, mais ces deux entretiens peuvent se compléter. L'entretien annuel vise à évaluer le salarié dans son occupation du poste,

- ✓ **Mise en place de l'état des lieux récapitulatif obligatoire de l'entretien professionnel tous les 6 ans :** Pour vérifier que ces entretiens professionnels permettent bien l'évolution du salarié, la loi du 5 mars 2014 a prévu l'obligation pour l'entreprise de faire un état des lieux récapitulatif. **L'état des lieux peut être considéré comme un bilan des entretiens professionnels.** Il a lieu tous les 6 ans, c'est-à-dire tous les 3 entretiens professionnels. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, ont l'obligation suivante : faire un état des lieux récapitulatif avec chacun de leurs collaborateurs passant leur 3e entretien professionnel. Pour éviter une potentielle sanction, il faut également prouver que durant ces 6 ans, le collaborateur a **bénéficié de ses 3 entretiens professionnels et** effectués 2 de ces 3 actions :
 - Suivre au moins une action de formation
 - Acquérir un des éléments de certification professionnelle (diplôme, titre professionnel...) par la formation ou par une validation des acquis de l'expérience (VAE)
 - Bénéficier d'une progression salariale ou professionnelle

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2023

Après avoir pratiqué la gestion de l'internat collectif depuis deux décennies et expérimenté l'organisation en appartements diffus depuis une année et demie environ, nous sommes en mesure de mettre en lumière quelques éléments susceptibles d'illustrer notre expérience originale en appartements. Dès lors, nous pouvons affirmer qu'elle est beaucoup plus adaptée que la prise en charge en internat collectif par rapport aux objectifs recherchés en termes de socialisation et d'autonomie, mais aussi par rapport aux bonnes pratiques professionnelles préconisées par la Haute Autorité de Santé. Bien entendu, il ne s'agit pas de remettre en question la décision de l'autorité de tarification à ce stade, mais d'apporter des éléments d'observations factuelles et contradictoires pour une prise de décision qui se rapprocherait le plus possible de la réalité du terrain. Nous avons encore besoin de temps pour mener la réflexion avec l'aide sociale à l'enfance pour créer des lieux propices à l'épanouissement et au bien-être des jeunes. L'internat collectif est nécessaire car il répond à une typologie de mineurs, mais ne peut pas être une fin en soi. Cet accompagnement au plus près des jeunes et en petit groupe, deux appartements de trois jeunes et un de quatre a permis d'améliorer de façon significative la qualité de l'accompagnement éducatif et de faire totalement disparaître les dysfonctionnements liés aux phénomènes de groupes, telles que les violences entre les jeunes et envers le personnel, les vols, les bagarres, les conduites à risques telles que la consommation de produits stupéfiants, les dégradations du matériel de l'institution. Chaque jeune possède son espace privatif qu'il peut agencer en fonction de ses envies et partage les espaces collectifs. Ce mode de fonctionnement avec la maîtresse de maison dans un rôle où elle sort des sentiers battus, lui permet d'être dans une fonction plus valorisante et plus participative à l'accompagnement éducatif car il est beaucoup aisé de mettre les jeunes en situation et de les responsabiliser. Cette gestion est beaucoup plus compliquée en internat collectif et bien souvent les jeunes quittent la MECS en ayant peu progressé en termes d'autonomie. Certains jeunes ont progressé de façon fulgurante et se sont métamorphosés depuis qu'ils sont en appartement !

Un autre élément tout aussi intéressant permet de dire que ce modèle s'inscrit dans une approche vertueuse et d'avenir. Il crée une émulation entre les jeunes car l'organisation propose de progresser par paliers avec trois niveaux d'accueils possibles. Il suscite l'envie de passer d'un appartement à un autre, phénomène de passerelle, car le niveau de responsabilité qui sera confié aux jeunes n'est pas le même selon qu'il est chez les primo-accédants ou chez les grands adolescents par exemple.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Les conditions de travail des salariés se sont nettement améliorées car les groupes sont plus restreints, ce qui génère beaucoup moins d'anxiété et de fatigue et met le personnel dans une meilleure disponibilité pour écouter les jeunes. Nos craintes vis-à-vis du voisinage se sont vite estompées car les jeunes se sont adaptés à cet environnement partagé avec d'autres résidents puisque nous sommes locataires d'un bailleur social. Un incident significatif est à déplorer en deux années et est le fruit d'un désaccord entre les jeunes de la MECS de Boisbert et ceux des appartements situés à Montalègre. C'est donc un incident interne.

2022, c'est aussi la reprise des temps forts qui rythmaient la vie de l'établissement avant la crise sanitaire. Les journées du lien social (JLS) se sont tenues le 26 mai et le 11 novembre 2022, dans un excellent état d'esprit entre les jeunes et le personnel. Aucun incident n'est à déplorer. Nous nous sommes retrouvés à Sainte-Rose pour des jeux de rôles animés par les professionnels de l'établissement autour d'un bon repas convivial et très copieux. Les jeunes et le personnel ont pleinement joué le jeu, ce qui a contribué, à renforcer les liens entre tous. C'était aussi la reprise de la fête de Noël sur chaque site le 16 décembre et non en grand groupe, car nous avons préféré rester prudents. Là aussi, c'est un moment festif très attendu par les jeunes qui pour la plupart ne sont pas habitués à la remise de cadeaux.

Les actions menées en 2022, mettent en avant des équipes éducatives motivées et capable de faire émerger les compétences des jeunes accueillis. Certaines difficultés plurielles d'un petit groupe de jeunes sont apparues au cours du dernier trimestre à la MECS collective, (troubles du comportement et de l'attachement, dysfonctionnements relationnels, carences affectives et éducatives, recrudescence des situations d'errance, addictions aux produits stupéfiants, défiance de l'adulte, dégradation du matériel de l'établissement, phénomènes d'oppositions massives à l'adulte, décrochage scolaire), et se sont traduits au quotidien par des comportements violents, des passages à l'acte. Parfois, les professionnels peuvent aussi avoir le sentiment que les sanctions et réparations ne semblent pas toujours ouvrir une dialectique de changement du jeune, ni permettre qu'émerge une demande d'aide de sa part. Pour autant, nous devons rester vigilants et ne pas contribuer à une sorte d'enfermement dans une pathologie excessive. Au contraire, il faut essayer d'analyser et de comprendre les problématiques en les mettant en lien avec des aspects contextuels ou environnementaux afin d'être plus efficace dans les propositions d'aide et d'actions à mettre en œuvre.

Comme le souligne **David LEBRETON**, professeur de sociologie à l'université de Strasbourg : « **La conduite à risque est un pari pour exister qui se révèle l'ultime moyen pour tenter de maintenir le contact** ». **Christian CURIER Directeur**

ANNEXES

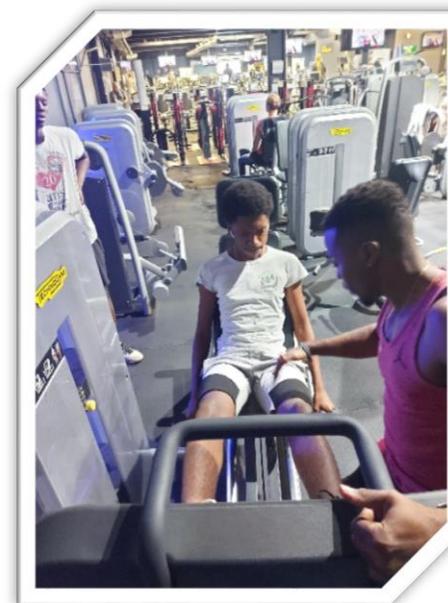
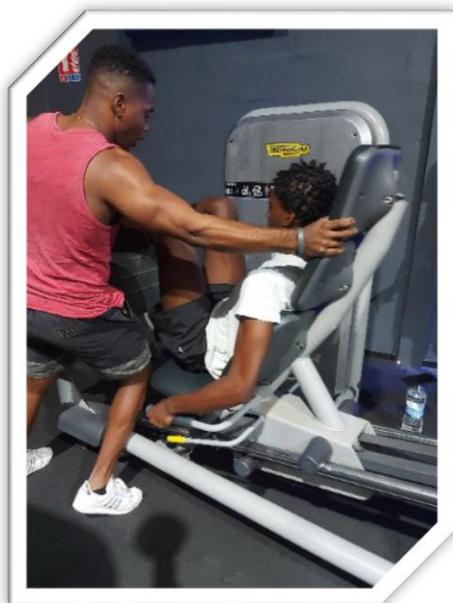
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

① L'APPRENTISSAGE A L'AUTONOMIE (atelier culinaire et citoyenneté)



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

② LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

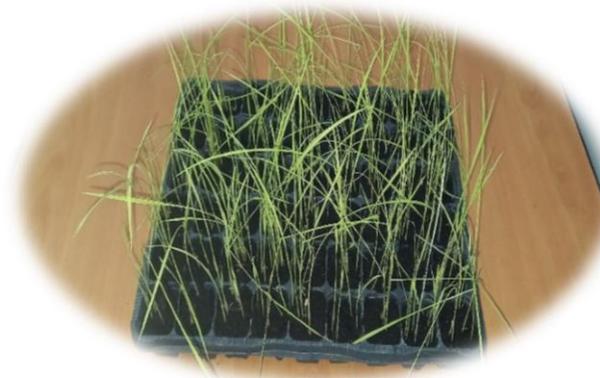
36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

③ LE JARDIN CREOLE



Plantation de riz au foyer Karukéra enfance du Lamentin
Cession 2022



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Présentation du projet plantation de riz à Guadeloupe la 1ere
Explication des jeunes sur les différentes étapes de la culture du riz



Public Guadeloupe la 1^{er}



Distribution de plant de riz par nos jeunes (Karukéra enfance)



Plantation de : choux, tomate, cive

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

④ LES ACTIVITES DE MEMOIRE ET DE LOISIRS



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

⑤ LES ACTIVITES CULTURELLES



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

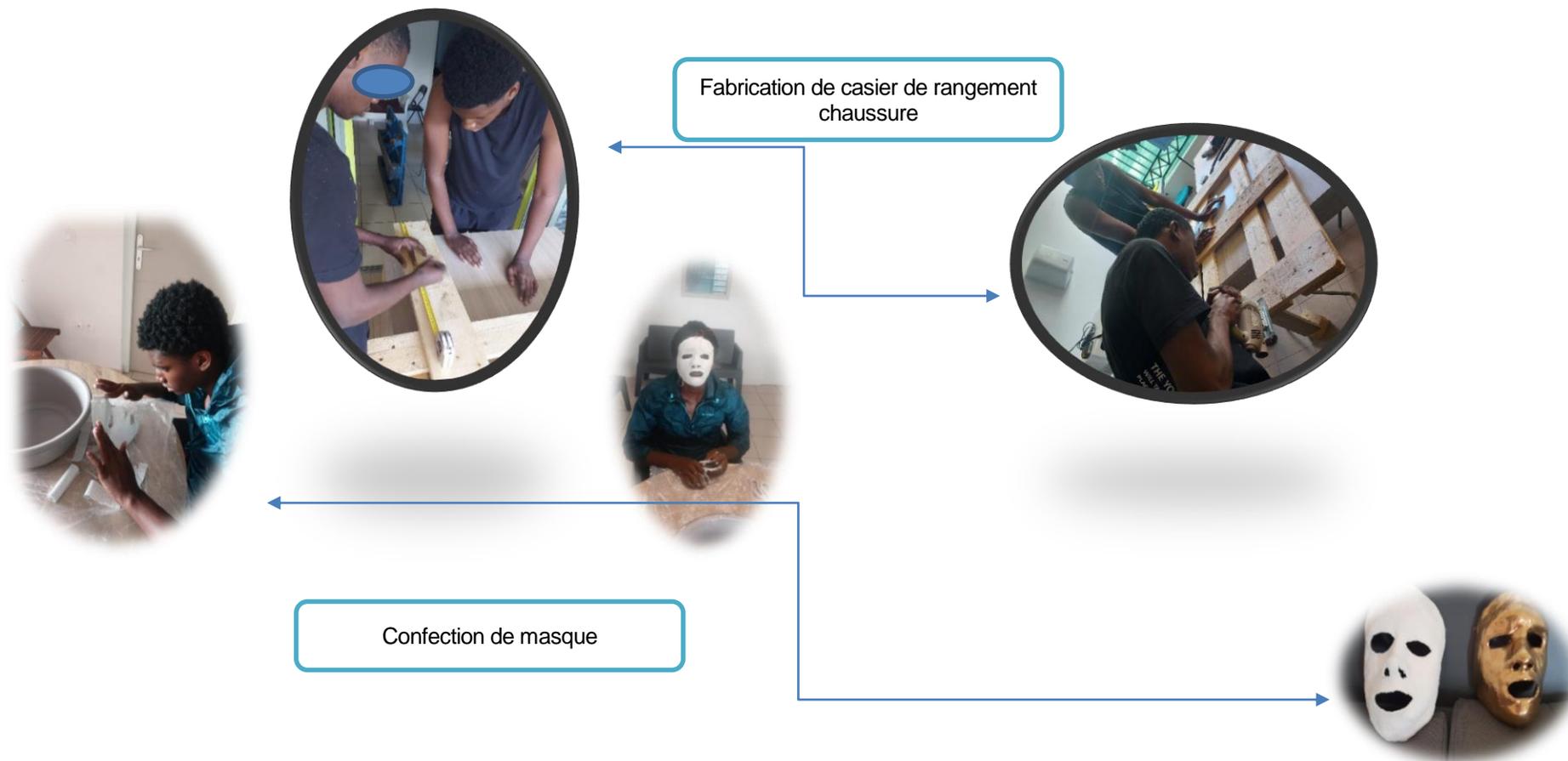
RAPPORT D'ACTIVITE 2022

⑥ LES RENFORCATEURS : LA VALORISATION DES JEUNES MERITANTS



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

⑦ LES ACTIVITES CREATRICE



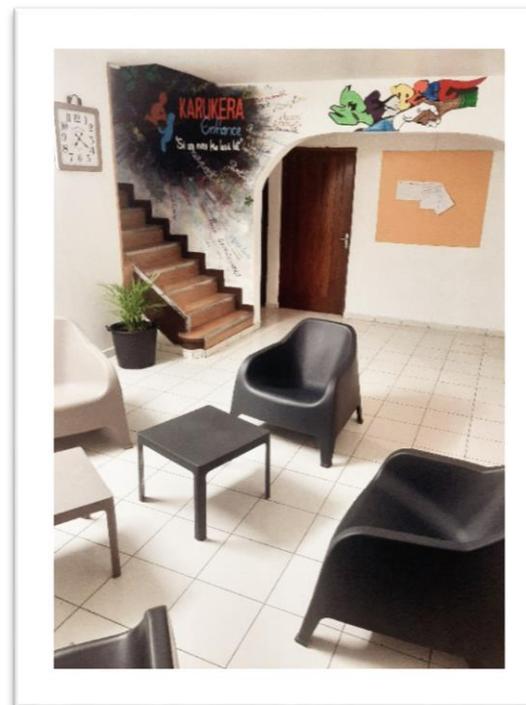
RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Réfection du Poulailler



Fresque salle scolaire



Espace détente jeunes

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Création cadeau fête des mères



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration

Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Les journées de lien social



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

La fête de Noël



Menu :
Que du bon !



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Photos rapport d'activité 2022 LE POLE DE DIVERSIFICATION DE MORNE A L'EAU



Accrobranche



Kayak



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



Transformation de manioc



« Karukera Enfance »

« EEDE Challenge-Administration

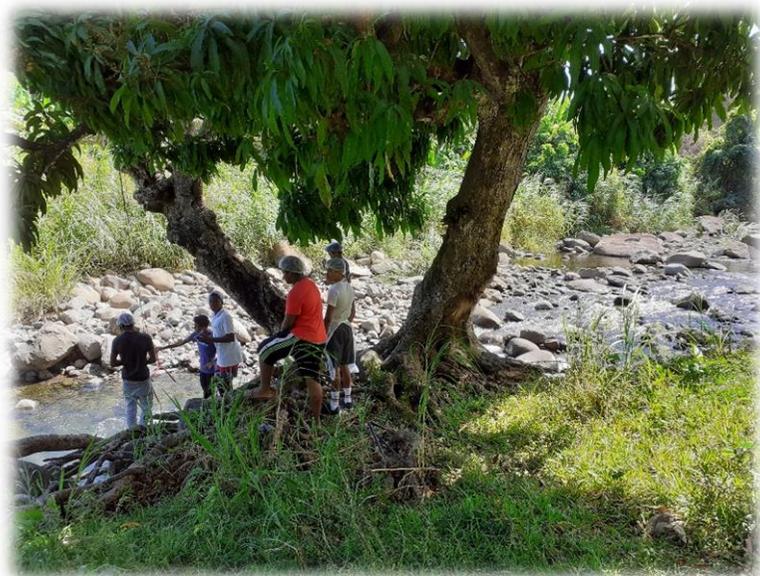
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022



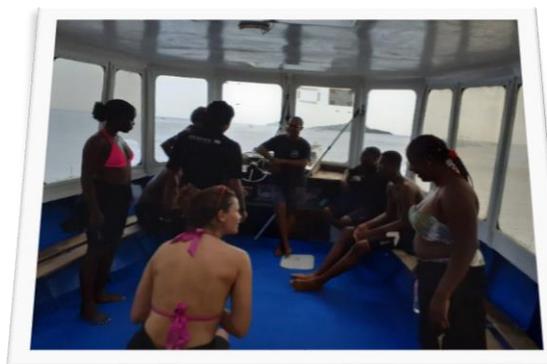
Séjour à Marie Galantes

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Randonnée VTT



Plongée sous-marine



Match futsal



« Karukera Enfance »

«EED Challenge-Administration
Immeuble REGENT - BP 173

36 Bis rue Gambetta - 97 122 BAIE-MAHAULT

Tél. 0590 32 24 92 - Fax. 0590 32 23 89

E-mail : direction@karukera-chrysalide.fr